

25 femmes meurent d'une maladie due aux tampons

OTTAWA (d'après PC et UPI) — Une maladie attribuée au tampon et qui aurait causé la mort de 25 femmes aux Etats-Unis a été diagnostiquée chez environ une douzaine de Canadiennes au cours des dernières semaines, selon un spécialiste du ministère fédéral de la Santé.

Le Dr Ron Campbell a déclaré

dans une interview que depuis le 30 mai, on a confirmé 10 de ces cas en Colombie-Britannique, un au Manitoba et un au Québec.

La maladie est désignée par l'expression "état de choc dû à un empoisonnement" et ses symptômes comprennent l'apparition soudaine de vomissements, de diarrhées, de maux de tête, de fortes fièvres, de

maux de gorge et de démanagements qui s'apparentent à celles causées par une insolation.

Le premier cas reconnu est apparu à Port Alberni, en Colombie-Britannique, quand une femme de 20 ans, qui avait utilisé des tampons pendant toute sa période menstruelle, a été admise à l'hôpital le 30 mai. On l'a soignée puis on lui a don-

né son congé trois semaines plus tard.

Le Dr Kathryn Shands, du Centre de contrôle des maladies d'Atlanta, en Georgie, déclare que l'identification certaine de cet état de choc dû à un empoisonnement n'a pas encore été réalisée, mais les spécialistes soupçonnent qu'il est provoqué par une toxine sécrétée par

une bactérie appelée staphylococcus aureus.

Chez les jeunes

La plupart des 213 femmes qui ont contracté cette maladie depuis que le centre a commencé à exercer une surveillance sur elles ont été de jeunes femmes en période de mens-

truation et qui utilisaient des tampons pendant la période entière.

Le Dr Campbell, chef de la division de la médecine au ministère fédéral de la Santé, a précisé que la bactérie peut croître dans le vagin.

"Nous ne disons pas que les tampons soient effectivement la cause de

(Suite à la page A2, 3e col.)

Le blé du Québec est contaminé

par Marc SAINT-PIERRE

La récolte canadienne de blé destinée à la consommation humaine pourra éventuellement être bonne à jeter aux cochons dans sa totalité cette année.

C'est ce qu'ont indiqué hier des sources proches d'Agriculture Canada.

Pour l'heure, la totalité des récoltes de blé pour la confection d'aliments du Québec et de l'Ontario sont jugées impropres à la consommation humaine.

Des scellés ont notamment été disposés par la Commission canadienne des grains et Santé Canada sur des silos de Saint-Hyacinthe et Sainte-Rosalie au Québec. Le blé que ces silos renferment est la proie du fusarium, un champignon toxique vomitif.

Cette bactérie se serait développée à la faveur de l'été humide et froid que le Canada a connu cette année.

Il est impensable d'introduire ce blé taché dans les aliments, pain, nourriture pour bébés, etc.

Il peut cependant être utilisé pour nourrir le bétail à condition que ce blé soit mélangé à des grains sains de façon à ce qu'il représente seulement un dixième de 1 pour 100 du mélange. Encore faudra-t-il que le mélange représente seulement 25 pour 100 de la ration d'un animal.

Des experts proches de l'industrie des grains ont indiqué cependant qu'aucun meunier ne prendrait la chance d'utiliser ce blé dans ses moulées.

À l'heure actuelle, les autorités compétentes d'Agriculture Canada surveillent la situation de très près et multiplient les tests dans toutes les régions productrices du Canada.

Si le blé de l'Ouest devait être atteint lui aussi par le champignon, les

pertes économiques seraient vraisemblablement astronomiques.

Le blé dur pour consommation humaine se situe aux environs de \$333 la tonne.

Sa valeur baisse à peu près de moitié quand sa piètre qualité le confine à l'alimentation animale.

Tardif à l'écart du jeu durant un mois

par Maurice DUMAS

Une autre tuile vient de tomber sur la tête des Nordiques.

L'ailier Marc Tardif s'absentera du jeu pendant environ un mois. Il subira, demain, une intervention chirurgicale au coude gauche. On lui enlèvera des fragments d'os.

C'est donc dire qu'il ratera les premiers matchs du calendrier régulier 1980-81.

L'offensive des Fleurdelisés sera ainsi amputée de deux de ses meilleurs éléments en Marc Tardif et Réal Cloutier.

"C'est vraiment décevant, a déclaré Tardif. Je commençais juste à m'adapter à la position d'ailier droit en compagnie des frères Peter et Anton Stastny".

Tardif pourra cependant chauffer les patins pendant sa période de convalescence.



Marc TARDIF



Voilà tout ce qui reste du corps déchiqueté de l'ancien président du Nicaragua Somoza abattu à la mitrailleuse et au bazooka, hier, au Paraguay.

Des révolutionnaires argentins auraient assassiné Somoza

ASUNCION (d'après AFP) — La police paraguayenne croit avoir identifié les assassins du général Anastasio Somoza, victime d'un attentat hier, alors que la plus vaste chasse à l'homme de l'histoire du pays se poursuit toujours pour leur mettre la main au collet.

La police se disait hier soir sur les traces de deux ressortissants argentins suspectés d'être les meurtriers de l'ancien président du Nicaragua qui a été littéralement déchiqueté alors que sa voiture fut la cible de tirs au bazooka et à la mitrailleuse.

Elle a diffusé les portraits d'un homme et d'une femme identifiés comme étant Hugo Alfredo Irurzun et Silvia Mercedes Hodgers, tous deux présumés membres de l'Armée populaire ré-

volutionnaire", organisation terroriste de gauche, démantelée en 1975 par l'armée argentine.

Outre l'ancien chef de l'Etat, son garde du corps, son chauffeur et son neveu ont péri.

Toutes les frontières sont bouclées.

L'attentat s'est produit dans une rue tranquille de la capitale du Paraguay, où le général Somoza vivait en exil, alors que sa Mercedes le conduisait vers son domicile sis à 800 mètres de là.

La voiture a d'abord été immobilisée par un camion qui s'est mis en travers de la route. C'est alors que les rafales de mitrailleuse et de bazooka, en provenance d'une maison toute proche, ont fustigé sur la voiture blanche.

A Managua, c'est avec joie, al-

lègresse et sérénité que les autorités sandinistes, comme d'ailleurs la population, ont accueilli la nouvelle de la mort de l'ancien dictateur, dont la chute aura coûté au Nicaragua des dizaines de milliers de vies et des dégâts matériels de près de deux milliards de dollars.

Des manifestations de joie ont éclaté dans les rues de la capitale. Les gens se félicitaient et dansaient dans la rue. "Nous sommes des chrétiens, mais en toute sincérité, nous ne saurions dissimuler notre joie en apprenant la mort d'un homme foncièrement méchant", a déclaré M. Rafael Cordova Rivas, membre de la jun-

(Suite à la page A2, 3e col.)

voir nos dossiers en page A-7

Constitution: le cabinet fédéral se décide aujourd'hui

OTTAWA (d'après PC) — Peu importe la ligne de conduite retenue ce matin à propos de rapatrier unilatéralement ou non la constitution, la population canadienne devrait être fixée dès aujourd'hui puisque des informations en provenance du bureau du premier ministre laissent croire à la tenue d'une conférence de presse ou à la publication d'un communiqué aujourd'hui, après la réunion du cabinet, afin de rendre publique la décision prise.

C'est fort de l'appui de l'ensemble de ses députés "qui veulent la guerre" et qui "exigent du progrès et du progrès maintenant" que le premier ministre, M. Pierre Trudeau, présidera ce matin à une séance historique de son cabinet.

Le ministre responsable du dossier constitutionnel, Jean Chrétien, a déclaré, hier, à sa sortie d'une réunion du caucus national du parti, qu'il a décrit comme "l'un des meilleurs que je n'ai jamais vus", que le cabinet trancherait la question ce matin.

Bien que seul le président du caucus, le député Jacques Guilbault, ait été autorisé à parler aux journalistes, plusieurs de ses collègues y sont allés de commentaires.

La députation libérale semble bien, selon les commentaires entendus hier, avoir fait front commun derrière son chef alors qu'il devenait évident que l'opposition d'une importante faction du caucus à tout geste unilatéral ne se matérialiserait pas.

Par exemple, soulignant que l'échec de la conférence constitutionnelle de la semaine dernière justifiait amplement une action unilatérale d'Ottawa, certains députés prédisaient hier, que le caucus ne craignait aucunement les implications juridiques ou politiques d'un tel geste. "On n'attendra pas jusqu'en l'an 2000 pour agir", a noté, hier, le député de Mercier, Mme Cé-

line Hervieux-Payette, traduisant ainsi la pensée de ses collègues.

Message au peuple

Ajoutant un autre indice confirmant la rumeur d'un rappel rapide de la Chambre des communes et du Sénat, prévu initialement pour le 15 octobre, un des proches collaborateurs du président du Conseil privé a fait remarquer, hier, qu'il prévoyait "retourner au travail plus tôt que je ne le pensais".

Ceci venait accréditer les déclarations de députés membres du comité spécial du caucus québécois sur la constitution qui évoquaient mardi, après deux heures de discussions avec le ministre Chrétien, l'hypothèse "du scénario le plus probable".

Suivant ces informations, le premier ministre Trudeau s'adresserait directement à la nation le 28 septembre, la veille de la reprise prématurée des travaux des Communes et du Sénat. Le gouvernement déposerait une motion demandant le rapatriement de la constitution auquel viendrait se greffer une formule d'amendement et une charte des droits et libertés. On pourrait même profiter de l'occasion pour déposer un projet de loi sur un référendum national au cas où la situation politique se corserait.

Plus tôt dans la journée et à leur sortie du caucus, les ministres Herb Gray, Lloyd Axworthy et Robert Caplan ont tous trois exprimé leur appui à un rapatriement unilatéral de la constitution marié à une formule d'amendement et une charte des droits et libertés comme l'a proposé M. Trudeau.

Aussi, fort de l'appui discret de plusieurs députés conservateurs et de quelques provinces, le gou-

(Suite à la page A2, 1re col.)

La chronique de Richard Daignault en page B-1

jeudi

Les Expos perdent un peu de terrain

page C-1

Le prix Robert-Cliche

La Régie des loteries et courses du Québec considère le prix Robert-Cliche comme un "simple concours publicitaire".

page B-2

Bernard Voyer blessé gravement dans un accident

page C-1

Des toiles pour régler ses taxes

TORONTO (PC) — Le conseil municipal de North York, en banlieue de Toronto, a finalement autorisé Mme Joyce MacKay à exposer ses peintures à l'hôtel de ville, à condition que le produit de la vente des tableaux soit versé à la ville.

C'est la solution qu'on a trouvée pour ne pas être obligé de chasser Mme MacKay et ses trois enfants de leur maison, pour laquelle un impôt foncier de \$2,195 n'a pas encore été payé.

Soutien de famille depuis son divorce, Mme MacKay donne des cours de peinture. Elle avait suggéré, pour acquitter la taxe, de peindre une murale pour l'hôtel de ville.

LES MAMANS QUE L'ON CACHE

Dans ce dernier reportage, Anne-Marie Voisard nous parle du quotidien que doivent vivre ces jeunes mères et de leurs perspectives d'avenir.

page B-6

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-18
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-17
Carrières et professions	C-6
Décès	D-18 et D-19
Economie-finances	D-2 à D-5
Horoscope	D-16
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	
B-7, B-8, C-6, C-7, D-1 à D-18	
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-14
Où aller à Québec	B-3
Page documentaire	A-7
Patron	D-15
Pierre Champagne	A-15
Santé	A-13
Sport	C-1 à C-5
Télévision	B-4

météo

Nuageux, averses. Max 14. Demain, nébulosité variable.

détails en page D-6

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Guerre ouverte à la régionale Jean-Talon

page A-5

L'ancien maire J.-E. Grégoire meurt à 94 ans

par Elyette CURVALLE

Homme politique qui a marqué sa ville et sa région dans les années 30, M. Joseph-Ernest Grégoire, père du député péquiste de Frontenac Gilles Grégoire, est décédé hier à l'âge de 94 ans dans cette ville de Québec dont il fut le maire de 1934 à 1938.

Sa carrière politique avait débuté en 1934 alors que sur les instances du Dr Philippe Hamel, membre influent de l'Action libérale nationale et d'un groupe de citoyens, il acceptait de poser sa candidature à la mairie de Québec, "mais avec beaucoup de réticence et cédant en dernier lieu à tant de pressions", confiait M. Grégoire lors d'une entrevue accordée au SOLEIL en janvier 1969.

Elu en février 1934 devant le maire sortant, M. Henri Lavigne, M. Grégoire était reporté à la mairie deux ans plus tard mais devait céder



M. J.-E. Grégoire peu après son élection à la mairie de Québec en 1934.

(Suite à la page A2, 1re col.)

L'ancien maire

(Suite de la première page)
 la place en 1938 à un industriel M. Lucien Borne.
 Dans le même temps, M. Grégoire s'était joint à l'Action libérale nationale et devenait, en novembre 1935, député de Montmagny. Il y était réélu l'année suivante alors queson parti avait pris le nom d'Union nationale. Sa carrière parlementaire devait prendre fin en 1939 avec sa décision de ne pas se représenter. Il avait assisté entre-temps au premier congrès provincial du Crédit social et, adhérant à sa doctrine, brigua sans succès les suffrages des citoyens à l'élection partielle de novembre 1945 dans la Beauce sous la bannière créditiste.

Joseph-E. Grégoire était né le 31 juillet 1886 à Disraeli, comté de Wolfe du mariage d'Alfred Grégoire, marchand général et de Georgianna Frappard. Son enfance était marquée par le terrible accident qui lui coûta son bras droit alors qu'il avait 9 ans la voiture hippomobile à bord de laquelle il circulait était frappée par un train sortant d'une voie de garage. Le jeune Grégoire eut le bras sectionné à la hauteur de l'épaule. "Ce terrible accident a pesé lourdement sur mon enfance et mon adolescence, confiait-il voici quelques années, mais je réussis à surmonter l'épreuve et m'entraînai à écrire de la main gauche."

Après des études classiques au séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, suivies d'études de droit à l'université Laval, J.-E. Grégoire était admis à la pratique du notariat en 1912. Il devait alors partir pour l'Europe dans le but de parfaire ses études. En 1913, il était diplômé en sciences politiques et diplomatiques de l'université de Louvain (Belgique) où il obtenait en 1914 son diplôme de sciences po-

litiques et sociales. En 1913, il avait également suivi les cours de l'université de Lille et décroché un diplôme de littérature française.

Chassé à Londres par la guerre, il devenait de 1914 à 1919 agent de recherche pour le gouvernement fédéral au British Museum et héritait, pendant plusieurs mois de la responsabilité du bureau du Québec à Londres en absence du représentant officiel.

En 1920, nanti d'une licence en droit de l'université Laval, M. Grégoire ouvrit un bureau d'avocat au 72 1/2 de la rue Saint-Pierre à Québec. Le 28 juin 1922, il épousait Germaine Bolduc. Le couple eut six enfants, trois garçons dont Gilles, et trois filles.

Homme politique, avocat, M. Grégoire fut aussi professeur à l'Académie commerciale, à l'École des beaux-arts puis à l'université Laval. Il fut également membre du bureau de direction de l'École des sciences sociales de 1933 à 1934.

Son passage à la mairie de Québec devait être marqué par sa lutte contre le trust de l'électricité (Québec Power) et l'emprise des banques sur la ville. Il se mit en devoir de consolider la dette municipale à un taux d'intérêt moindre et de réorganiser les services de la ville, exerçant un contrôle sévère sur les dépenses et les revenus ou, comme il le disait lui-même, "remettant de l'ordre dans la maison". En 1936, il déclencha une vaste enquête sur la situation financière de la ville.

En août 1934, Joseph-Ernest Grégoire était nommé chevalier de la légion d'honneur par le président de la république française. L'année suivante, le roi Georges V l'élevait au rang de Commandeur de l'Ordre de l'empire britannique.

Constitution: le

(Suite de la première page)
 vernement libéral aurait définitivement fermé la porte à un simple rapatriement de la constitution ou une poursuite des négociations constitutionnelles.

Indiens
 Par ailleurs, l'ancien ministre fédéral Warren Allmand accepterait d'accompagner une délégation de chefs indiens à Londres pour tenter de convaincre les députés du Parlement britannique de s'opposer à un rapatriement unilatéral de la constitution, sans une garantie préalable des droits des autochtones.

M. Allmand croit que le voyage à Londres va attirer l'attention des Canadiens et des étrangers sur le sort des Indiens et, devait-il ajouter: "J'adorerais y aller".

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique en matière constitutionnelle, M. Lorne Nystrom, "envisage de faire le voyage" avec l'assentiment des membres du parti.

"Nous ne pouvons pas prévoir ce qui va arriver tant que le premier ministre Trudeau n'aura pas montré son jeu", a déclaré hier, M. Nystrom au cours d'une entrevue. "Nous nous opposons à toute décision uni-

latérale", devait-il ajouter.

Selon le député Nystrom, "s'il (M. Trudeau) décide d'agir unilatéralement, cela va déclencher une véritable guerre politique... et il se peut qu'il n'y ait pas seulement les Indiens qui se rendent à Londres".

Plusieurs députés conservateurs ont indiqué qu'ils appuyaient personnellement les chefs indiens dans leur différend avec les premiers ministres sur leur participation aux négociations constitutionnelles.

Toutefois, la décision d'accompagner ou non la délégation indienne à Londres dépendra du geste de M. Trudeau, à savoir s'il rapatriera uniquement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou s'il tentera de l'amender unilatéralement, en incluant une charte des droits de la personne, une charte linguistique et une formule d'amendement.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est plutôt imprécis sur les droits des autochtones. Les chefs indiens sont mécontents des premiers ministres qui ont refusé, la semaine dernière, la participation des premiers habitants du pays aux discussions constitutionnelles. A cette occasion, les Indiens auraient tenté de faire définir leurs droits en tant qu'autochtones.

Samson devenu libéral garde ses privilèges de chef

(PC) — Parce qu'il n'a pas encore prévenu le président de l'Assemblée nationale de son changement d'allégeance, le nouveau député libéral de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, continue de jouir des anciens privilèges parlementaires rattachés à la fonction de chef d'un tiers parti.

C'est ainsi que M. Samson continue de toucher des subventions de \$12.100 destinées à financer le centre de recherches du Parti créditiste-démocrate.

Il possède encore l'usage de quatre bureaux dans l'édifice de l'Assemblée nationale, au lieu de voir son espace réduit à une seule pièce

comme tout simple député péquiste ou libéral.

M. Samson continue aussi d'avoir plus de personnel à son service qu'un simple député. Quatre personnes continuent de travailler pour lui dans la suite qu'il occupe à l'Hôtel du Parlement.

Les privilèges dont jouit le député libéral de Rouyn-Noranda agacent au plus haut point plusieurs simples députés à qui un tel traitement de faveur est refusé.

Toutefois, le président de la Chambre, M. Clément Richard, a expliqué qu'il ne pouvait pas corriger la situation tant qu'il n'avait pas été officiellement avisé du changement d'allégeance de M. Samson.

Responsable des autoroutes, il est accusé d'ivresse au volant

(PC) — Le président de l'Office des autoroutes du Québec et ancien ministre libéral des Transports, M. Georges Tremblay, comparaitra en cour municipale de Montréal pour faire face à des accusations de conduite avec facultés affaiblies et de refus de se soumettre au test de l'ivresse.

M. Tremblay a été impliqué dans un accident de la circulation le 3 septembre dernier alors qu'il sortait du restaurant Ruby Foo's dans l'ouest de Montréal.

Il comparaitra le 20 octobre sous des accusations portées en vertu des articles 234 et 235 du code criminel.

Au moment de l'accident qui s'est produit vers 18h, M. Tremblay était au volant d'un véhicule im-

matriculé GQ 10057, propriété de l'Office des autoroutes.

M. Tremblay avait occupé le poste de ministre des Transports dans le gouvernement Bourassa de 1970 à 1971 avant d'être nommé ministre responsable de l'Office des autoroutes du Québec, fonctions qu'il a assumées jusqu'à son retrait de la vie politique en 1973.

M. Tremblay avait représenté les électeurs de la circonscription montréalaise de Bourassa à partir de 1966 sous la bannière libérale.

La même année, il avait été élu représentant du caucus des députés au Conseil général de la Fédération libérale du Québec. En 1967, il était nommé représentant officiel à la Commission d'organisation du Parti libéral du Québec.

Des révolutionnaires...

(Suite de la première page)
 te qui a remplacé le général Somoza.

L'assassinat de Somoza survient au lendemain de la parution d'une interview qu'il avait accordée au magazine ouest-allemand "Quick", et dans laquelle il affirmait vouloir revenir au pouvoir. "Je suis rempli d'énergie et de courage pour le combat. Je vais revenir et conquérir le Nicaragua", avait-il déclaré.

Il avait été chassé par les sandinistes, après une guerre civile particulièrement cruelle, alors que sa famille gouvernait le Nicaragua depuis le milieu des années 1930 et qu'elle avait acquis d'immenses richesses.

Regrets de Reagan
 A Washington, le département d'Etat a fait savoir que

l'assassinat du général Somoza, vieil ami des Etats-Unis, ne concerne nullement le gouvernement américain. "Naturellement, nous déplorons les assassinats où qu'ils se produisent, sans que ceci fasse référence au passé de la personne concernée", a expliqué le porte-parole, M. John Trattner.

Par contre, le candidat républicain aux élections présidentielles, M. Ronald Reagan, a déploré la mort de M. Somoza. Il a dit espérer que les tueurs seront arrêtés et punis.

L'ancien dictateur nicaraguayen se flattait des sympathies qu'il avait avec d'importantes personnalités républicaines, parmi lesquelles certains membres du Congrès et l'ex-secrétaire d'Etat Henry Kissinger.

25 femmes...

(Suite de la première page)
 la maladie, mais nous savons que, si l'infection est présente dans le vagin, un tampon laissé en place pendant un grand nombre d'heures devient un parfait médium de culture par lequel ces bactéries peuvent croître rapidement", a-t-il dit.

Il a précisé que certaines femmes laissent un tampon en place pendant 12 heures ou plus, créant ainsi un parfait climat pour la croissance et la multiplication des bactéries.

La plupart des femmes qui utilisent les tampons les changent toutes les trois ou quatre heures, mais fréquemment elles utilisent le même produit pendant toute la durée de leur période menstruelle.

Certains médecins conseillent maintenant aux femmes de n'utiliser les tampons que pendant une partie de leurs périodes.

Une étude menée aux Etats-Unis démontrait que 71 pour 100 des femmes atteintes par la maladie utilisaient les tampons de marque Rely, fabriqués par Proctor and Gamble.

Chez les autres victimes de la maladie, 19 pour 100 utilisaient les tampons de marque Playtex, 5 pour 100 utilisaient les Tampax, 2 pour 100 les Kotex et 2 pour 100 ceux de marque OB.

Les manufacturiers auront l'occasion de présenter leurs points de vue le 25 septembre, selon l'Administration américaine des aliments et des drogues. Cette agence pourrait ensuite exiger que les tampons soient rappelés ou exiger qu'un avertissement apparaisse sur les boîtes de tampons prévenant les utilisatrices des risques associés à l'utilisation des tampons.

Toutefois, le Dr Sidney Wolfe, directeur du groupe de recherches sur la santé de l'équipe Ralph Nader, a critiqué ce délai. Selon lui, les preuves sont suffisantes pour retirer immédiatement du marché le produit connu sous la marque Rely.

On estime qu'environ 50 millions d'Américaines utilisent des tampons chaque année.



LE MANTEAU DUVET

avec lisérés contrastants,

en popeline piquée à l'horizontale, soufflé de 80% duvet, 20% plumes pour encore plus de chaleur, coupé ligne droite amincissant la silhouette, col rond se portant relevé, fermeture glissière sous patte
 gris perle/bordeaux, bourgogne/canard, caramel/marron 6 à 14 \$140.

la maison

SIMONS

deux magasins, place de l'hôtel de ville place ste-foy ouvert jeudi, vendredi, samedi à 21 heures.

LA QUOTIDIENNE
 0-1-9
 (tirage de mercredi)
 Informations: 643-8990

LE SOLEIL
 SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
 647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
 Samedi: 9h00 à 13h00
 RENSEIGNEMENTS REDACTION
 647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1886, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

le mot du jour
Droit de regard
Une Québécoise a été assez étonnée de voir le mot "regardeur". Il existe, mais il n'est employé que dans le genre littéraire. Dans le langage courant, on dit plutôt visiteur, spectateur et même voyeur.
Pierre BELLEAU

LE "WHITNEY SPINET" DE KIMBALL

Construit selon la méthode "Unilock Back" exclusive aux pianos Kimball qui résiste à plus de 18 tonnes de pression sur les cordes et ce, pour la vie du piano. Nous pouvons également vous offrir plusieurs autres modèles aux caractéristiques luxueuses et offrant un magnifique rendement musical.
 Le modèle illustré diffère de la description ci-dessus.
 Rég. \$2,195 **\$1,995**

PLUS - AUCUN INTERET
 - AUCUN COMPTANT
 12 mois pour payer

Maintenant ouvert à **PLACE FLEUR DE LYS**

Place Laurier Ste-Foy - 656-9392
 Centre Jadis Charlesbourg - 623-5425
 Place Fleur de Lys Québec - 529-0767

marc legrand musique

CARDIGAN À TORSADES

pure laine

allure collégiale, encolure en V, sur une blouse petit col et jupe écossaise... exclusif à Simons
 vin, perle, gris, beige, marine, bleu p.m.g. \$29.95

la maison **SIMONS**
 deux magasins, place de l'hôtel de ville place ste-foy ouvert jeudi, vendredi, samedi à 21 heures.



Le Soleil, André Boucher

Lors de l'assemblée générale des employés de Télé-4, on remarquait Charles De Blois, Solange Morency, Bernard Chabot, Serge Rivest et Claude Mercier.

La guerre des nerfs s'accroît à Télé-4

par Claude VAILLANCOURT
Au moment où la direction de Télé-4 semble manifester une certaine ouverture à l'égard des demandes formulées par ses employés, les 159 syndiqués concernés votent la grève et livrent, rue Myrand, une guerre de nerfs sans précédent. En effet, les relations entre les employés et les patrons de la plus lucrative station de télévision au Canada, selon le Conseil de la radio et de la télévision canadienne, sont au point critique à ce moment. A l'intérieur comme à l'extérieur du poste, tout est mis en oeuvre, de part et d'autre, pour faire mal à l'adversaire. Quelques exemples le démontrent. Du côté patronal, la direction a décidé de retirer aux "cameramen" tout le matériel qu'ils avaient à leur disposition dans les cars de reportage. On interdit aux employés d'avoir un télé-appel à l'intérieur de la station sous peine de

congétiement. Une quinzaine d'agents de sécurité sont en faction, 24 heures par jour, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du poste. Du côté syndical, les derniers jours qui précèdent le moment légal de faire la grève servent à démontrer la solidarité. Ainsi, l'ensemble du personnel a remis collectivement à la direction la lettre que le vice-président aux opérations leur avait fait parvenir quelques jours plus tôt. Dans celle-ci, M. Pierre Duhaime indiquait à chaque employé le salaire auquel il aurait droit et la rétroactivité qu'il toucherait s'il acceptait les offres de la compagnie. La remise de cette lettre ne s'est pas effectuée sans certains heurts.

En raison d'une directive spéciale, les employés ne peuvent pénétrer à l'intérieur de la station en dehors de leurs heures régulières de travail. Certains employés se voient même exemptés de tout travail à l'intérieur de la station dès qu'ils se présentent. La direction leur signifie que leurs services ne sont pas requis et qu'ils peuvent retourner chez eux avec leur plein salaire. En d'autres termes, on aime mieux les voir dehors qu'en dedans. Or, hier, au moment de la remise collective des lettres, un agent de sécurité a été légèrement blessé dans une bousculade.

En soirée, les syndiqués, dans une proportion de 117 à 5 (4 absentes et un bulletin annulé) donnaient le mandat à leur comité de négociation de déclencher la grève au moment jugé le plus opportun. Le recours à l'ultime moyen de pression ne pourra cependant s'effectuer qu'au moment où le droit de grève aura été légalement acquis.

On s'attend à ce que le ministre fédéral du Travail autorise la grève et le lock-out, au milieu de la semaine prochaine. Dans le code fédéral du travail, le droit à la grève et au lock-out est légalement acquis une semaine après le dépôt du rapport du conciliateur. Ce dernier a terminé son travail samedi dernier et il doit

faire part de son constat d'échec cette semaine.

En dépit des résultats infructueux de la conciliation, les deux parties se sont rencontrées hier dans une ultime tentative de règlement.

"La partie patronale a soudainement manifesté une certaine ouverture" a indiqué le conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) M. Yvon Forgues, auquel est affilié le Syndicat des employés de Télé-Capitale.

Selon les informations fournies à l'assemblée générale, la direction de Télé-4 accepterait maintenant de discuter et de considérer les principes de classification formulés par les employés.

Devant cette ouverture, le syndicat entend lui aussi réagir en présentant une contre-proposition sur les clauses salariales. Une autre rencontre est prévue pour vendredi.

Les employés ont aussi renoncé à réclamer le départ immédiat de Me Guy Letarte comme porte-parole patronal. Les syndiqués croient que les négociations ont profité hier en raison de l'absence de Me Letarte de la table de pourparlers.

Ports français rouverts

PARIS (AFP) — Les 700 marins-pêcheurs de Boulogne-sur-Mer, à l'origine du conflit qui avait paralysé en août les ports français, ont voté hier à bulletins secrets la reprise du travail.

Tous les marins pêcheurs français ont maintenant repris le travail, sans que les problèmes de la pêche industrielle ou artisanale soient résolus pour autant. Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français, était le dernier bastion de la lutte des pêcheurs et le symbole de leur mouvement, qui avait justement débuté à Boulogne le 22 juillet, à la suite d'un conflit avec les armateurs locaux.

Me Daniel Jacoby nommé sous-ministre à la Justice Dussault choque certains fonctionnaires politiques



Paul Bennett le monde des fonctionnaires

Tandis que le Conseil des ministres procédait, hier, à la nomination de Me Daniel Jacoby au poste de sous-ministre en titre au ministère de la Justice, l'annonce de la décision de son prédécesseur, Me René Dussault, de se présenter sous étiquette libérale lors des prochaines élections générales (ou partielles) a surpris bien du monde dans les différents cabinets ministériels. Au ministère des Affaires intergouvernementales notamment, Me Dussault ayant été mêlé de près à la préparation des dossiers en vue de la dernière conférence constitutionnelle, certains fonctionnaires politiques n'ont pas apprécié, semble-t-il, le geste de Me Dussault, un des hauts fonctionnaires les plus cotés du gouvernement. Par ailleurs, différentes sources au sein du Parti libéral ont confirmé que l'ancien sous-ministre serait candidat dans la circonscription de Chauveau advenant le déclenchement d'élections générales à l'automne. Le chef du parti, M. Claude Ryan, lui aurait toutefois offert la circonscription d'Outremont, dans la région de Montréal, si jamais

les élections générales étaient reportées au printemps 1981 et que seules des élections partielles aient lieu à l'automne. On sait que la circonscription d'Outremont est sans député à l'Assemblée nationale depuis la démission de M. André Raynaud, en juin dernier. Quant à Me Jacoby, dont la nomination est effective depuis hier, il était auparavant sous-ministre associé responsable de toute la législation gouvernementale, du bureau de la législation déléguée et de la direction de la recherche législative au ministère de la Justice.

Agé de 38 ans, il a été admis au Barreau en 1966. Professeur de droit à l'université de Montréal, puis à l'université du Québec, Me Jacoby ouvra d'abord à l'Office de révision du code civil avant de devenir successivement directeur général des Affaires législatives puis, en juin 1977, sous-ministre associé responsable de ce secteur d'activité.

Me Jacoby est également, depuis 1976, président de la Commission de refonte des lois et membre de plusieurs comités de consultation.

Irrégularités
L'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec vient de demander à la Commission de la fonction publique de faire enquête sur la pratique qui consiste "à déplacer ou à déloger un cadre de ses fonctions en contravention de la loi de la

fonction publique et de ses règlements".

Dans un communiqué signé par le vice-président exécutif de l'association, M. Lucien Parent, celui-ci souligne que cette initiative fait suite aux nombreux cas de déplacement effectués de façon illégale ou irrégulière dans certains ministères ou organismes, notamment aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Transports et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.



Me Daniel JACOBY

LE SOLEIL avait dénoncé, il y a déjà quelques mois, la situation au ministère des Transports où, à la faveur d'un changement d'organigramme, une cinquantaine de cadres et d'adjoints aux cadres avaient été déplacés sans que leur situation ait été régularisée, après plus de 18 mois.

L'association des cadres demande à tous ses membres qui sont victimes de telles "manoeuvres" de lui communiquer leur cas afin que leur dossier soit soumis pour enquête à la Commission de la fonction publique.

"Par cette démarche, lit-on dans le communiqué, l'ACSGQ vise à régulariser la situation des cadres supérieurs et des adjoints aux cadres illégalement déplacés ou délogés de leurs fonctions."

De plus, l'ACSGQ espère que cette enquête "sensibilisera tous les intervenants à l'importance du respect de la loi de la fonction publique et ses règlements afin que cesse ce genre de pratique qui sert trop souvent à écarter un cadre de ses fonctions pour des raisons tout à fait étrangères à son rendement professionnel".

Le fait que l'ACSGQ, qui regroupe la majorité des cadres du gouvernement, ait éprouvé le besoin d'intervenir publiquement dans ce dossier donne une indication de l'ampleur de ce phénomène qui consiste à muter ou réaffecter un cadre sans suivre la procédure prévue par la loi de la fonction publique.



Le Soleil, Gilles Lafond

L'inspecteur Raymond Martel, du ministère du Travail, a mis le feu à de la jute et à du carton-pâte, afin de démontrer que ces matériaux brûlent tout aussi bien que du simple papier.

Huit mois après Chapais, la loi n'est pas plus sévère

par Guy DUBE

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, un édifice public, tel un restaurant, un bar-salon ou une discothèque, peut être décoré avec des matériaux aussi inflammables que le carton ou la jute.

Les différentes lois gouvernementales en matière de sécurité publique n'ont en effet pas prévu, même après les effroyables tragédies du Blue Bird, à Montréal, et du club Opemiska, à Chapais, l'interdiction formelle d'utiliser des produits ou des matériaux inflammables comme décorations dans les endroits publics.

Les réglementations du ministère du Travail et de la Direction générale de la prévention des incendies ne prévoient pas non plus que ces produits soient obli-

gatoirement ignifugés et approuvés avant d'être installés.

Témoignant, hier, devant le commissaire Cyrille Delage, qui enquêtait sur les circonstances ayant entouré la mort de Daniel Després, 34 ans, survenue lors d'un incendie qui a ravagé le bar "Chez son Père", le 2 juin dernier (c'était la 15e victime du feu dans les limites de la ville de Québec cette année), M. Raymond Martel en a surpris plusieurs, y compris le commissaire Delage.

M. Martel, qui est inspecteur en établissements industriels et commerciaux du

Québec, a reconnu que le bar "Chez son Père", situé au 881 rue Saint-Jean, à Québec, répondait à toutes les normes gouvernementales, même si le plafond était recouvert de cartons-pâte (un matériau acoustique) et de draperies en jute (pour la décoration).

C'est d'ailleurs dans les fils électriques du plafond que l'incendie a pris naissance, se propageant rapidement à la jute recouverte de poussière. En brûlant, la jute est tombée sur les fauteuils recouverts de matière plastique, faisant fondre ce matériau à base de pé-

trole. Des gaz chauds, en suspension dans l'air, se sont soudainement enflammés lorsque les portes se sont ouvertes.

La fumée était tellement dense que les pompiers, qui sont accourus rapidement sur les lieux, ont dû se munir de masques à oxygène pour pénétrer dans l'établissement en feu et aller chercher le client qui n'était pas sorti du bar.

Selon deux officiers pompiers entendus hier, il s'est écoulé de huit à dix minutes entre le moment où l'alerte a été donnée et le

moment où le corps a été découvert.

L'autopsie pratiquée sur le corps de Daniel Després par le Dr Richard Authier a révélé que l'homme est décédé d'intoxication aiguë due à l'oxyde de carbone, sous l'influence de l'alcool. L'analyse de son sang a en effet décelé la présence de 339 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang (33).

La preuve a par ailleurs établi que Després était en état d'ébriété avancée avant l'incendie, qu'il s'était assoupi sur son siège,

près du bar, à l'arrière de l'établissement, qu'il a été oublié par les deux ou trois clients et par la servante dans les moments d'énervement du début de l'incendie et qu'il ne s'est finalement jamais réveillé. Le Dr Authier a même précisé que Després a dû mourir en moins de 15 secondes, à cause de la fumée dense qui se dégageait à l'intérieur du bar.

Le commissaire Cyrille Delage a rendu un verdict de mort accidentelle sans responsabilité criminelle contre qui que ce soit.

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de
RADIO SHACK
INSERE DANS CETTE EDITION

BUREAUX A LOUER
— Coin boul. Charest et de la Couronne;
— idéal pour professionnel;
— 3 bureaux: 1,390 pi.ca., 810 pi.ca., 700 pi.ca.;
— réaménagement possible, total 2,900 pi.ca.;
— climatisé, taux avantageux.
Pour informations, soir: 653-7385

ANGELE BLANCHARD
Docteur en Optométrie
653-1969
Sur rendez-vous le jour et le soir
Examen de la vue, rééducation visuelle,
optique (verres de contact, lunettes)
CLINIQUE OPTOMETRIQUE
STE-FOY
950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

COURS DE NATATION
ENFANTS 3 ans et plus
LE SAMEDI ou LE DIMANCHE
Début les 4 et 5 octobre - Tous les niveaux
527-0694 - 651-1774
québec natation inc.

Permettez-vous \$59.⁰⁰
SIMARD & VOYER

Le Réseau 15
des dentistes
dans le Québec
et la région
RENAULT
CANNARDIERE
522-7117

DENTISTE
La clinique dentaire Darveau & Tardif annonce à sa clientèle que, suite à son association avec le Dr Marc-André Gagnon, diplômé de l'Université de Montréal, les heures d'ouverture seront prolongées jusqu'à 20 heures, les lundi, mardi, mercredi et jeudi.
Pour rendez-vous:
653-5412
Service d'urgence
3070 Chemin St-Louis
Ste-Foy
(entrée rue Laforest)

le fil
plutôt que l'huile
Le prix de l'huile vous brûle? Évitez les prochaines flambées...
TRANSFORMEZ À L'ÉLECTRICITÉ VOTRE SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'HUILE (air chaud ou eau chaude)
Coût raisonnable Installation rapide
Branchez-vous à une source d'approvisionnement sûre
Informez-vous: 661-9211
GUILLOT

Cadres de Charlesbourg

Fin de la conciliation du juge Beaulieu

par Marc LESTAGE

Le juge Richard Beaulieu, président de la Commission municipale du Québec vient de mettre fin à son mandat de conciliateur-volontaire dans le conflit qui oppose la municipalité de Charlesbourg à ses employés cadres, en félicitant la ville pour l'effort important fait pour régler le différend et en regrettant de ne pas avoir convaincu les cadres d'accepter le protocole soumis par la municipalité.

Ce dossier très "chaud" à Charlesbourg au cours de la dernière année prend ainsi un tournant qui permettra sans doute le retour du maire Henri Casault sur la scène politique à titre de candidat à la mairie lors des élections du 2 novembre, selon un porte-parole de l'Association des cadres de la ville de Charlesbourg.

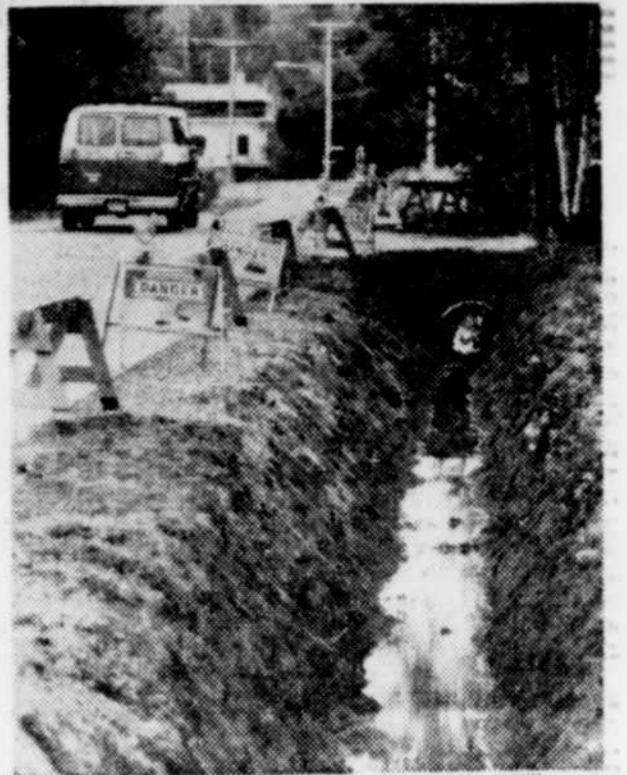
En effet, le long conflit avec les employés cadres et le malheureux incident de la

poignée de main lors du party de Noël offert par la ville aux employés constituait, selon les observateurs, un handicap important à la candidature du maire Casault. La situation sera différente, selon M. Réjean Robitaille, de

l'association, maintenant que le juge Beaulieu termine sa médiation en affirmant que la ville a été "bon joueur" et que ce sont les cadres qui ont empêché un règlement du conflit en refusant le protocole et en exigeant le remboursement des pénalités imposées à certains de ses membres, comme prérequis à la signature éventuelle du protocole.

C'est dans des lettres adressées aux parties, ce matin, que le juge Beaulieu annonce la fin de son mandat.

Dans la missive aux cadres, le juge rappelle que son premier objectif a été atteint lorsque des représentants de l'association ont affirmé publiquement que le protocole soumis par la ville serait acceptable, si le climat n'était aussi mauvais à Charlesbourg.



Fossés dangereux

Plusieurs citoyens du secteur Château-Brigot dans le quartier Bourg-Royal se plaignent depuis plusieurs mois de la présence de fossés profonds le long de la rue Grand-Pré. Selon Mme Micheline Savoie de la rue Lecompte, ces fossés présentent un risque pour les enfants et les automobilistes du secteur. La municipalité de Charlesbourg songe à régler partiellement le problème en faisant entourer un tuyau de béton sur une distance de 500 pieds. C'est le maire Henri Casault qui a communiqué la nouvelle aux résidents du secteur cette semaine. Les travaux doivent être faits d'ici trois semaines, dit-on.

Beauport: \$100,000 dépensés sous la seule initiative du maire Bédard

par Gérald OUELLET

Environ \$100,000 seront dépensés "sans autorisation officielle" et ce sous la seule initiative du maire Marcel Bédard sur le règlement 80-286 totalisant \$2,241,649 pour le programme d'amélioration de quartiers (PAQ) dans le secteur Montmorency à Beauport. C'est ce que

déclarait hier au SOLEIL M. Charles Lecours, président du Progrès civique de Beauport (PCB), pour faire suite à son intervention à l'assemblée spéciale du conseil municipal qui se tenait lundi soir dernier.

Selon M. Lecours, les \$100,000 ainsi dépensés serviront à dé-

clarer la pose de chaînes de rues en "granit" au lieu de béton tel que spécifié sur le règlement 80-286 ainsi annexé aux plans et devis. M. Lecours rappelle qu'à l'occasion de son intervention lors de la dernière assemblée spéciale du conseil, le maire Marcel Bédard lui avait répondu que c'est lui qui avait auto-

risé ce changement. Le maire avait également ajouté: "Ce sont les élus qui mènent et non les fonctionnaires".

D'après M. Lecours, c'est à la suite de recherches effectuées par lui auprès du bureau local du programme d'amélioration de quartiers (PAQ) qu'il a appris que la pose de chaînes de rues en

"granit" n'avait jamais été autorisée et que de plus, les sommes pour une telle dépense n'étaient pas incluses dans le règlement 80-286. D'ailleurs, ceci a été confirmé dans une lettre adressée aux membres du conseil municipal de Beauport par le directeur du PAQ, M. Gilbert Hamel. "C'est tout simplement une nouvelle "fantaisie" du maire Bédard", ajoute M. Lecours.

On sait que le programme d'amélioration de quartiers (PAQ) dans le secteur Montmorency à Beauport est un programme à frais partagés. En effet, dans le règlement 80-286 le gouvernement fédéral paie \$800,000, celui du Québec la somme de \$560,382 et \$881,267 par la municipalité de Beauport pour un total de \$2,241,649.

M. Lecours se dit d'accord que la pose de chaînes de rues en "granit" est supérieure à celle de béton mais comme l'expliquait ce dernier, lorsque l'on adopte démocratiquement un règlement municipal, on le respecte ou, si on y apporte des modifications, on respecte les procédures habituelles.

Enfin, M. Lecours reconnaît que la période actuelle peut être jugée par le maire Bédard comme étant une période pré-électorale mais M. Lecours affirme que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il scrute l'administration municipale de Beauport. Il se propose d'intervenir à nouveau dans d'autres règlements d'emprunts.

O'Neill en a assez des tergiversations de la CUQ sur les étangs de Val-Bélair

par Raymond GAGNE

Le député de Chauveau à l'Assemblée nationale, Louis O'Neill, en a assez des tergiversations de la Communauté urbaine de Québec relativement au problème des étangs d'oxydation de Val-Bélair.

Le député vient d'adresser au président de la Communauté urbaine, M. Marcel Pageau, maire de l'Ancienne-Lorette, une semonce qui en dit long sur son impatience et sur la situation "inacceptable" qui est imposée aux habitants du quartier Laurentien dont les propriétés se situent à peu de distance des étangs d'oxydation appartenant à la CUQ.

lettre en date du 4 septembre, souligne longuement au président Pageau l'urgence qu'il y a de régler le problème immédiatement.

Le député rabroue le président de la CUQ en lui faisant remarquer que "l'on ne devrait pas confondre deux dossiers", celui des étangs d'oxydation qui, selon M. O'Neill, peut être solutionné immédiatement, et celui de la vieille querelle qui sépare la Communauté urbaine et le ministère de l'Environnement. Il s'agit, dans ce cas-ci, du montant de la subvention que le gouvernement doit encore à la CUQ pour des travaux de traitement des eaux usées qui ont été réalisés par l'ancien

BAEQM dans la région de Québec.

M. O'Neill dit à M. Pageau, président de la CUQ et maire de l'Ancienne-Lorette, qu'il suffit "de ne séjourner que quelque temps dans l'une ou l'autre des maisons du quartier Laurentien-Nord, à proximité de la rivière Lorette, pour saisir l'urgence de la situation".

Mardi soir, alors que la lune brillait et que le vent était à peu près nul, une odeur fétide remplissait l'atmosphère et recouvrait le quartier Laurentien. Des citoyens du secteur annexé récemment au territoire de la ville de Sainte-Foy ont alors précisé au SOLEIL que cette "puanteur" était pratiquement constante et qu'elle leur semblait même s'accroître au fur et à mesure que les semaines passent.

Le député de Chauveau, Louis O'Neill rappelle au président Pageau de la CUQ que cette pollution atmosphérique peut être immédiatement éliminée dans la mesure où se manifesterait la volonté politique nécessaire.

"L'argent et les techniques, écrit le député, sont disponibles. Reste la volonté politique de réaliser immédiatement ce que certains seraient enclins à remettre à plus tard. Je compte sur vous, ajoute M. O'Neill, pour que se manifeste vigoureusement une telle volonté politique."

Où l'hospitalité s'allie au confort.

À quelques minutes seulement de l'aéroport de Dorval.

À l'accueil chaleureux qui vous est réservé, s'ajoutent évidemment la fine cuisine et la trépidante vie nocturne qui ont fait la réputation des hôtels Hilton.

Passez une bonne nuit avec Hilton.

Montréal Aéroport
Hilton International
(Dorval)

Pour réserver, communiquez avec votre agent de voyages, tout hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton.

Service d'autobus gratuits jusqu'à l'aéroport.

ARMAND BOUDRIAS

Offre spéciale

Armand Boudrias vous invite à sa vente de complets sur mesure pour l'automne et l'hiver.

Blazers: \$208.00

Complets sur mesure \$268.00

Quatre magasins:

Place Québec 524-5263	Place Bonaventure 875-2013	6818, rue St-Hubert 273-2851	St-Bruno 653-9422
--------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----------------------

KAWAI...Une Tradition de Qualité

Faites l'expérience du KG2 de Kawai

L'histoire de Kawai remonte à 1899 lorsque Koichi Kawai fabriqua le premier piano du Japon. En 1927, le Laboratoire de recherche d'instruments musicaux Kawai fut fondé. Son but — créer des pianos dont le son et la qualité seraient égaux ou supérieurs à tout autre. L'année suivante, le premier piano à queue Kawai fut produit.

Avec un tel objectif, Kawai a produit le KG2, un piano à queue dont la qualité a engendré son acceptation et son utilisation mondiales.

Quelques raisons "internes"

"ACTION — l'action du piano à queue de type Renner avec rails en aluminium. Les goupilles centrales en argent allemand, avec coussinets en feutre pré-retrécis — conservant l'action douce et précise.

"TABLE D'HARMONIE — en épinette Sitka, le meilleur bois pour la transmission des vibrations sonores.

MODELE KG2

"LE FOND DU CLAVIER — laminé d'épinette et d'érable dur pour empêcher le gauchissement.

"LE CADRE — entièrement en fonte, avec finition de bronze. Il est plus lourd que la plupart des cadres de piano afin de fournir plus de force et de stabilité.

"ETOUFFOIRS — quatre ensembles de feutre pour améliorer l'étouffement et le réglage.

"LE RAIL DE GLISSEMENT DE TOUCHES unique de Kawai empêche les touches de coller.

KAWAI...la belle musique, c'est notre affaire

MUSIQUE BEAUDOIN

17, rue Desjardins, Lévis, Québec, G6V 5V1 833-2141
3186, Chemin Ste-Foy, Québec, G1X 1R5 658-8020

Manifestation de profs à la CSR Jean-Talon

par Lucien LATULIPPE et Marc LESTAGE

Quelques centaines d'enseignants de la régionale Jean-Talon et des commissions scolaires locales des Ilets et Charlesbourg ont chahuté les commissaires de la régionale, hier soir, au cours d'une manifestation durant laquelle ils tentaient de forcer le règlement de leurs négociations locales et qui a bien falli se terminer en prise d'otages, les enseignants ayant décidé d'occuper les lieux. Mais à minuit, tous avaient quitté l'école Albert-Ouellet, armes et bagages sous le bras. En effet, un certain nombre avaient apporté leur sac de couchage au cas où ils devraient passer la nuit sur place. Ce n'est toutefois que partie remise, ont-ils laissé entendre en regagnant leur auto pour rentrer à domicile. De leur côté, les autorités s'attendent à d'autres manifestations. Le président de la régionale, Paul-Aimé Paiement, aurait même déclaré à un confrère

de Radio-Canada qu'il croyait que les professeurs pouvaient aller jusqu'à la grève pour mousser leurs revendications. Cette manifestation avait été prévue il y a un mois dans le but, selon les enseignants, "de faire modifier le mandat des négociateurs patronaux sur les clauses concernant l'affectation du personnel (nombre d'enseignants) dans la négociation en cours et pour obtenir le remboursement de journées de travail perdues par les enseignants au cours de conflits de travail l'année dernière. Les coupures de salaire concernent les enseignants de l'école Joseph-Paquin (cinq jours) qui ont refusé de briser les lignes de piquetage des employés de soutien, ainsi que les enseignants des polyvalentes Notre-Dames-Laurentides (un jour) et Charlesbourg (4 1/2 jours) qui ont fait, selon les commissaires, une grève illégale à ce moment.

Dans le cas des coupures, les commissaires ont voté dans une proportion de 20 contre 10 pour le maintien de la "ligne dure" qui cor-

respond, selon M. Paul-Aimé Paiement, "au respect de la politique

de gestion de personnel adoptée en octobre 1978, et qui interdit le

paiement de salaire à des travailleurs en grève ou empêchés de tra-

vailer à cause d'un conflit". Avant la manifestation, quatre enseignants avaient tenté de convaincre les commissaires du bien-fondé de leur démarche, mais en vain.

Sorties

Quatre commissaires ont quitté la salle de l'école Albert-Ouellet de Charlesbourg en colère après que le président de la régionale, M. Paiement, eut autorisé la présidente du Syndicat des travailleurs de l'enseignement Chauveau-Charlesbourg, Mme Ginette Dion, à faire lecture d'un document dans lequel elle traçait le bilan de la négociation locale qui accapote sur les articles ayant trait à l'explication des normes nationales maître-élèves, sur le plan local. Selon le compte rendu syndical, les négociateurs locaux ont reçu mandat de régler selon une formule qui est moins généreuse dans les faits que ce qui a été consenti par le gouvernement et signé dans d'autres commis-

sions scolaires à ce jour.

Alloirs D'ailleurs, le comité régional intersyndical de la CEQ a indiqué, hier soir, que plus des deux tiers des enseignants de la région de Québec sont sans contrat de travail en raison du piétinement des discussions locales "à cause du refus des administrateurs de s'engager à respecter l'entente nationale". Pour sa part, le président de la régionale a refusé d'engager la responsabilité des commissions scolaires sans avoir au préalable discuté sérieusement la question avec le comité de négociations. L'escalade de moyens de pression du STECC prévoit également une demande de mise en tutelle de la régionale par l'Etat, une procédure qui s'avère un peu compliquée à obtenir selon la présidente Dion, "puisque généralement la tutelle intervient après la tenue d'une enquête publique sur l'administration de la commission scolaire concernée".



Les enseignants se disaient prêts à coucher sur place s'il le fallait.

Le Soleil, Raymond Lavoye

On a peu appris sur la fortune des élus municipaux

par Marc LESTAGE

De nombreux contribuables se sont dit déçus de ne pas en apprendre beaucoup sur la fortune de leurs maires et conseillers à la suite de la publication des déclarations d'intérêts des élus municipaux, au cours des dernières semaines. Pourtant, la très grande majorité des maires et conseillers des conseils de comté,

de municipalités, de cités et de villes se sont conformés exactement aux prescriptions de la nouvelle loi sur les élections. C'est au nom de la sauvegarde de la démocratie que le gouvernement exige dorénavant la production d'un document assermenté dans lequel chaque administrateur municipal élu doit déclarer ses intérêts dans

des corporations, sociétés ou entreprises et dans les immeubles situés dans la municipalité ou le territoire de la corporation de comté, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté urbaine ou régionale dont fait partie la municipalité, où il a été élu. Dorénavant, les maires et conseillers élus devront faire une mise à jour de cette déclaration dans les 60 jours de la date d'anniversaire de leur élection. En ce qui concerne les nouveaux élus, ils auront 60 jours à

compter de leur élection pour remettre également une déclaration. A l'article 33.2 de la loi sur les élections dans certaines municipalités, on précise clairement que la déclaration doit également faire état des emprunts contractés par le maire et le conseiller pour plus de \$2,000 auprès de particuliers. On doit toutefois préciser que la loi n'oblige pas les élus à mentionner la valeur des intérêts énumérés, ni le degré de participation du membre du conseil dans des corporations, sociétés ou entreprises. Elle ne mentionne pas non plus l'existence de sommes déposées dans une institution financière, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Défaut

A défaut de produire cette déclaration, la loi précise que le membre du conseil ne peut, tant qu'il ne l'a pas fait, siéger ou voter au conseil de la municipalité, ou à tout

comité, commission ou organisme dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre d'un tel conseil. A compter de ce moment, le conseiller ne reçoit aucune rémunération, si celle-ci consiste en une somme payable à chaque séance ou on retranche un montant égal à un pour 100 de sa rémunération pour chaque absence.

Deux conseillers de Charlesbourg, MM. Roméo Robichaud et Marcel Paradis ont été touchés par ces articles, cette semaine. Les conseillers n'ont pas produit leur déclaration lundi soir, comme leurs confrères et le conseil a convenu qu'ils pourraient la produire lors de l'ajournement de la séance, ce soir.

Jeune homme ligoté au cours d'un vol dans une maison de Beauport

par Lucien LATULIPPE

Une maison privée du chemin Royal, à Beauport, a été la scène d'un vol qualifié, hier soir. Un jeune homme a été ligoté et bâillonné par deux individus qui ont fouillé la maison à la recherche d'argent et qui ont dû se contenter d'un \$20. Il était 19h, lorsque les deux voleurs se sont présentés. Ils portaient des cagoules. Aussitôt entrés, ils se sont rués sur le jeune homme qui était seul et qui n'a pas eu le temps de voir si ses assaillants étaient armés.

Le plaignant n'a pas été blessé. Il lui a fallu environ une demi-heure pour se débarrasser de ses liens et pouvoir alerter la police. Les détectives G. Deschênes et M. Prévost mènent l'enquête. Le bijoutier était seul et il n'a pas été molesté. L'un des voleurs l'a tenu en respect, tout en faisant le guet, et l'autre a dérobé une bonne partie des bijoux de l'établissement. Plusieurs endroits ont été visités en rapport avec ce vol qualifié, mais les policiers

n'ont rien trouvé ni arrêté personne. Les détectives G. Simard et R. Tremblay se sont vu confier l'enquête. Par contre, trois individus ont été arrêtés, hier soir, peu après s'être introduits par effraction dans une maison de Sainte-Thérèse de Beauport. Ils y ont pénétré de la même façon que sur le chemin Royal, un peu plus tôt, et la police croit qu'il peut s'agir du même groupe d'individus. L'enquête qui se poursuit aujourd'hui, en dira plus long.

Bijouterie dépouillée

Beauport avait connu un autre hold-up, la veille. La Bijouterie, située au 149 rue Seigneurielle, a été dépouillée de bijoux (bagues, montres, chaînes, et autres) pour une valeur totale de \$12,000.

RENCONTRES POUR COUPLES

viens
"au point d'eau"

Une étape pour continuer à vivre pleinement.

Dr Marc-André Gagnon
Chirurgien-dentiste

Le Dr Marc-André Gagnon, nouveau diplômé de l'Université de Montréal, est heureux d'annoncer à la population sa venue à Ste-Foy. Stagiaire à l'Hôpital Ste-Justine en Pédiatrie, il a de plus rempli le même poste aux Hôpitaux Notre-Dame et Verdun de Montréal en chirurgie dentaire. Fier de cette solide expérience, le Dr Gagnon se joint aux docteurs Pierre Daveluy et Jean Tardif. Service d'urgence Pour rendez-vous 653-5412 3070 Chemin St-Louis (entrée rue Laforest) Ste-Foy (24h)

Pensée du jour

"Le droit pèrit moins par la violence que par la corruption"
(Lacordaire)

RESTAURANT **LA SAUVAGÈRE**
St-Jean-Chrysostome
839-7914 ou 871-0355

RESTAURANT CAPE D'EUROPE

Les 19, 20 et dimanche le 2 septembre: les grands de vœux aux mariages accompagnés de fonds d'artichauts, Camart, de carottes bourgeoises et d'une pomme à l'anglaise. Le plat sera précédé de cantaloup glacé au madère et d'un potage persan. Le chef des mille douceurs terminera le repas. Côté

Le tout: \$12⁹⁵

27, Ste-Angele, Québec 692-3835

SUPER-VENTE FIN de SAISON

sur toutes les **ROULOTTES dauphine** que nous avons présentement

Modèle GRANDAIR	Modèle DELUXE 2500
Prix sugg. 1980: \$11,350	Prix sugg. 1980: \$12,000

SUPER-SPECIAL \$9,650 **SUPER-SPECIAL \$9,950**

Et plusieurs autres roulettes à prix super-spécial. Choix de modèles et de grandeurs.

Blais & Trahan inc.
140, boul. Taché ouest, Montmagny, G5V 3A5
Tél. Bur.: 248-2323 — Ligne directe Québec: 884-2310

CHEVROLET — OLDSMOBILE — CAMIONS CHEVROLET

LE MAGASINIER L.I.M.A.

UN RABAIS DE \$250.50
Vous débutez en affaires! Vous êtes déjà en affaires!

Le MAGASINIER, une armoire indispensable au bon fonctionnement de votre bureau.

Le MAGASINIER, planifié par les spécialistes de L.I.M.A., renferme toutes les fournitures de bureau dont vous avez couramment besoin.

Le MAGASINIER vous offre un système d'inventaire automatique qui vous permettra d'avoir sous la main - tout le nécessaire - tout le temps!

Valeur de l'armoire:	202,00 \$
Valeur du contenu:	548,00
Total:	750,00
Rabais 33 1/3%	250,50
LE TOUT:	499,50 \$

LIBRAIRIE L.I.M.A. INC.
J.E. RICHARD
825, ave St-Jean-Baptiste
Québec, (Q.C.) Tél.: (418) 872-6000
GRE 5B7
Angle boul. Harvel et Henri IV

...toujours le plus serviable.

Place Royale peut-elle revivre?

Deux ans après son stimulant colloque sur place Royale qui lui traça une orientation sensée, non pas catastrophique comme celle qui avait eu cours depuis 1960 et fait scandale tout au long de la dernière décennie, le ministre québécois des Affaires culturelles annonçait une ère de maturation, cette semaine, quant à la restauration de ce site unique en Amérique du Nord.

Avec tambours et trompettes, le ministre Denis Vaugeois sonne le glas du développement anarchique, coûteux et tape-à-l'oeil des dernières années — le "Disneyland" de la ville basse — au profit d'une mise en valeur beaucoup plus modeste (\$2,225,000 d'ici deux ans), authentique et centrée sur un retour progressif à une véritable vie de quartier à place Royale.

Cette orientation n'étonne pas. Premièrement, parce que les finances de l'Etat étant à sec, ce n'est guère le temps des extravagances culturelles. Deuxièmement, parce qu'un quartier de toc, vidé de ses habitants, n'assure pas la prospérité à long terme de l'industrie touristique. Troisièmement, parce que le MAC a court d'idées intelligentes ne pouvait qu'épouser celles du milieu.

On trouve curieux, cependant, que le ministre ait attendu deux ans avant de se commettre officiellement en faveur d'une orientation dont le bien-fondé apparaît de-

puis longtemps évident. Il faut toutefois reconnaître que ses erreurs conceptuelles du passé l'obligeaient à une prudence et à une humilité particulières... Comment, par exemple, concilier l'évidence avec un rappel soudain de centaines d'habitants qu'on avait cavalièrement chassés de leur milieu de vie, hier? De même, comment assurer un équilibre naturel entre la vie communautaire, la vie muséologique et la vie tapageusement commerciale d'une place Royale qui se situe à deux pas d'un boulevard (Dalhousie) où défilent... 400 camions par jour?

Dans deux ans, se plaît-on à rêver au MAC, on aura suffisamment revitalisé ce Disneyland pour que ses futurs occupants y mènent une vie normale. Face à une mission que d'aucuns jugent aujourd'hui impossible, ne rêve-t-on pas un peu en couleur? Le cordonnier du coin, la pharmacie centrale et d'autres services essentiels — le ministre Vaugeois parle même d'une école de quartier — ainsi que l'entreprise privée autre que celle qui se spécialise dans la manne touristique ne s'établiront dans le "village" que si les résidents y sont en nombre suffisant. Et vice versa!

Ne peut s'établir qui veut dans ce secteur. Au colloque de place Royale, en 1978, on avait exclu les enfants "indésirables" et privilégié les couples seuls

ou les retraités. Outre que ces catégories sociales suscitent moins la convoitise de l'industrie des services que la famille moyenne (deux enfants) établie dans un "bungalow" de banlieue, il faut aussi s'interroger sur l'attrait réel de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires pour des gens de fortunes diverses. Il y a deux ans, en effet, le revenu annuel moyen des résidents se situait davantage entre \$15,000 et \$30,000.

Et même chez les mieux nantis, l'attrait de place Royale pour y vivre s'avère bien relatif, surtout après le refus de l'École d'architecture de Laval de quitter un campus banlieusard douillet, moderne mais anonyme pour aménager un édifice a priori paradisiaque pour des architectes qui ont tant gueulé contre le concept initial de restauration de place Royale. Il y a quelques semaines, on évoquait cette fois la possibilité de voir le siège administratif fidéen de l'université du Québec se relocaliser dans le vieux port. Dans l'éventualité où l'on se raviserait là aussi en tablant sur le confort de Sainte-Foy, les chances de revitalisation de la ville basse apparaîtraient minces.

En fait, l'avenir de place Royale ne peut être dissocié d'une véritable politique d'ensemble pour le centre-ville de Québec de la part des trois paliers de gouvernement. Au colloque d'il y a deux ans,

on attribuait le dépeuplement de la ville basse (2,513 personnes en 1941; 767 en 1976) à la fuite de l'emploi et au développement des moyens de communication ayant appelé la mise en valeur des banlieues. Le désert anémia subsequmment la ville haute.

Un atelier du colloque évaluait que "l'intégration de la place Royale à la ville basse restera entier tant que la mise en valeur de tout le secteur ne sera pas amorcée d'une façon vraiment significative", incluant les bassins, les quais, la circulation, le stationnement, l'habitation, le recyclage des édifices, la coordination générale par la ville.

Somme toute, place Royale ne vivra pas que sous le ministère de M. Vaugeois qui s'avoue d'ailleurs "un mauvais propriétaire pour les logements mais incapable de se retirer pour l'instant, dans l'attente d'une société de gestion à penser". Compte tenu des retards du fédéral à aménager le vieux port et de la temporisation du MAC depuis deux ans, ce n'est pas demain qu'une "ville normale" à l'année surgira d'une ville pour touristes saisonniers. Mais à tout le moins on a sauré dans les dépenses somptuaires et on tient déjà le public informé sur tout ce patrimoine si étroitement associé à la fondation de Québec.

Jacques DUMAIS

Somoza: la fin du grand "parrain"

Anastasio Somoza, dit le "parrain", ancien dictateur du Nicaragua à la triste renommée, est mort hier, déshonoré avec sa luxueuse Mercedes-Benz, dans une rue d'Ajuncion, au Paraguay, où il s'était réfugié en août dernier.

Sa mort n'ajoutera sans doute rien à la lamentable épopée qu'il a vécue, durant 30 ans, au prix de la misère et de la faillite de son peuple. Mais elle impose un rappel des retombées spectaculaires que la révolution sandiniste, qui l'a chassé du pays il y a à peine un an, continue de projeter de plus belle surtout l'Amérique centrale.

À la suite d'une guerre civile atroce qui avait fait au-delà de 30,000 morts, Somoza avait dû décrocher, abandonné de tous, laissant un pays qui ne disposait même plus de l'argent nécessaire pour payer ses fonctionnaires et acheter à l'étranger des produits alimentaires de base dont la population d'un peu plus de deux millions d'habitants était privée à la suite de la destruction d'une partie des récoltes et de la désorganisation des réseaux de distribution.

Comment cela était-il arrivé? Somoza était plus qu'un dictateur. Il était un vampire qui avait sucé son pays jusqu'à la moelle. Il était le propriétaire et le maître de tout ce qui vivait et respirait dans ce petit pays.

La mentalité de ce monsieur très spécial tient tout entière dans sa conduite après le tremblement de terre qui avait frappé le Nicaragua, en 1972. Il avait détourné à son profit et à celui de sa famille une bonne partie des secours internationaux. On disait sa fortune personnelle frisant le milliard de dollars. Dans des circonstances, malgré tout, fort ressemblantes, il était pour son peuple l'incarnation du mal. Sic transit gloria mundi.

Un an après la chute de Somoza, la révolution sandiniste continue à agrandir ses ronds dans toute l'Amérique centrale, y lubrifiant la féroce lutte pour le pouvoir que se livrent la droite et la gauche au Salvador, au Guatemala, au Honduras, et même à Panama et au Costa Rica.

Et cela, même si le nouveau régime nicaraguayen, accaparé par la reconstruction économique et nationale de ce pays exsangue, semble bien déterminé à éviter de s'impliquer dans toutes ces crises politiques qui ébranlent ses alentours.

Cette espèce de réaction en chaîne est, selon les experts, liée à la profonde intégration des six pays de l'A-

mérique centrale et non au militantisme des dirigeants sandinistes.

La révolution nicaraguayenne était sans doute la seule réussie à ce point, en Amérique latine, depuis plusieurs décennies. Même si elle s'est avérée au centre d'une zone fort propice aux explosions révolutionnaires, elle a quand même démontré qu'il était possible de chasser du pouvoir une dictature aussi ancrée et féroce que celle de Somoza.

La réussite sandiniste ayant été perçue comme une victoire pour la gauche et les libéraux de toute la région des six pays, il était inévitable que ceux-ci, n'ayant pu échapper à la guerre civile du Nicaragua, ne puissent aujourd'hui échapper à ses retombées.

C'est au Salvador et au Guatemala que, pour le moment, l'onde de choc de la révolution sandiniste semble s'amplifier de la façon la plus aiguë et la plus sanglante. Le triomphe des sandinistes a sans doute inspiré la décision de la gauche de prendre les armes pour conquérir le pouvoir, dans ces deux pays, et incité les cercles dirigeants à se lancer dans une répression forcée à laquelle aucun élément social n'échappe dans les faits.

Au Honduras, dans la crainte évidente de voir s'y produire ce qui arrive aux voisins et, surtout, la guerre que ceux-ci se livrent, on a remis le pouvoir aux civils, alors qu'en Turquie, on vient de faire exactement le contraire, dans le dessein de "sauver la démocratie" coincée entre les tenailles mortelles du fanatisme religieux.

Même le Costa Rica, qu'on se plaît à reconnaître comme un havre de paix et de liberté, craint fort d'être secoué par la bourrasque idéologique déclenchée par la révolution sandiniste.

Le fait est que, à cause de bien des points historiques et aussi politiques (l'impact des régimes autoritaires), les pays d'Amérique latine, en dépit de leurs différences internes profondes, fonctionnent tout comme s'ils ne constituaient qu'une seule entité politique et géographique. C'est, en somme, un peu la "théorie des dominos", si chère aux techniciens de la guerre contre-révolutionnaire, qui semble se vérifier systématiquement.

Voilà en quoi la fin tragique de Somoza impose un bref rappel d'une continuité dont on connaît sans doute les tragiques péripéties mais non la suite.

Paul LACHANCE



Un menu amer: inflation, chômage, énergie

Au cours de leur bref séjour dans l'opposition, les libéraux fédéraux ont amèrement reproché aux conservateurs de tarder à présenter un premier budget au peuple canadien. Et ils ont renversé l'éphémère gouvernement Clark précisément là-dessus, six mois à peine après son élection.

Revenus au pouvoir, les libéraux commettent la même faute, en pire: M. Allan MacEachen sera ministre des Finances depuis huit mois quand il présentera enfin son premier budget, en octobre. Plus encore, il y aura alors deux ans — fait sans précédent — que le gouvernement fédéral est sans budget.

Il faut dire que l'exercice n'est pas facile et ressemble presque, pour tout gouvernement canadien, à la recherche de la quadrature du cercle. M. MacEachen fera sûrement partager ses maux de tête à ses homologues provinciaux qui, demain, tenteront de cerner ses intentions et ses projets en vue de maîtriser un monstre à plusieurs têtes: inflation, chômage, énergie.

Plusieurs opinent que l'économie canadienne n'a jamais été aussi mal en point depuis plusieurs années. Il faut donc tenter de la relancer mais sans attiser le feu de l'inflation, qui dépasse les 10 pour 100 et demeure le principal problème, surtout à cause du relèvement graduel du prix des produits énergétiques.

S'il veut éviter la surchauffe de l'économie, écrit hier un chroniqueur du Financial Post, M. MacEachen devra mettre sa popularité en veilleuse. Il a déjà écarté les stimulants fiscaux, di-

sant au contraire que des augmentations d'impôts pourraient être nécessaires pour garnir les coffres de l'Etat et éponger quelque peu le déficit. A moins qu'il n'abolisse l'indexation des tables d'impôt au coût de la vie, mesure qui visait justement à protéger les contribuables des effets de l'inflation.

M. MacEachen a dit récemment que le gouvernement fédéral ne peut plus couper dans les dépenses et qu'il devra taxer davantage. "La seule conclusion à laquelle je puis aboutir, dit-il, est que nous allons avoir besoin d'une augmentation sensible des recettes si nous voulons faire face à nos responsabilités dans l'avenir immédiat."

Or, ces revenus supplémentaires ne courent pas les rues, ils sont dans les barils de pétrole, autour desquels Ottawa et l'Alberta se livrent une lutte féroce. Tout en prélevant une part de revenus plus grande pour lui-même, Ottawa se refuse à ce que l'Alberta hausse rapidement le pétrole au prix international et il est prêt à contrecarrer les velléités de la province productrice en ce sens. "Pourquoi devrions-nous, sans nécessité, jeter de l'huile sur le feu de l'inflation et renoncer à l'important avantage concurrentiel que nous pouvons maintenir?" demande avec raison M. MacEachen.

Les hausses que l'Alberta propose et qu'Ottawa refuse seraient de \$1 le baril dès le 1er octobre et de \$2.50 en janvier et en juillet prochain, le prix du pétrole atteindrait 75 pour 100 du prix américain en 1984.

Curieusement, le gouvernement du Québec est d'ac-

cord avec les projets albertains. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, vient de les qualifier de "réalistes et raisonnables", ce que les consommateurs auront peine à accepter. Bien sûr, jetant un oeil jaloux sur ses immenses ressources hydro-électriques, le Québec estime que "les ressources naturelles sont la propriété des provinces et qu'il ne peut y avoir de décision unilatérale du fédéral pour fixer le prix du pétrole". Mais qu'en est-il alors de l'essence même du fédéralisme, faite de partage, de compromis et d'équilibre à établir ou à maintenir entre les diverses régions du pays?

J'ai l'impression que le gouvernement québécois aura de la difficulté à convaincre les consommateurs qu'ils doivent payer quatre fois plus cher leur essence et leur huile à chauffage à cause de l'autonomie des provinces.

Quoi qu'il en soit, ce dossier fait partie du dilemme que M. MacEachen devra trancher quelque part en octobre, à moins que l'Alberta ne pose un geste unilatéral (que voilà un mot à la mode par les temps qui courent, n'est-ce pas?) dès le premier jour de ce mois.

Récession, inflation, chômage, énergie, voilà des problèmes pressants et cuisants qui retiennent avant tout l'attention des Canadiens — les sondages le démontrent les uns après les autres — mais qui sont souvent escomotés au profit des discussions constitutionnelles. Les citoyens aux prises avec une hausse des prix à la consommation qui prend l'ascenseur et grimpe à 10

pour 100, alors que leur salaire prend péniblement l'escalier (pour reprendre une image du libéral-démocrate-credité Camil Samson), ne souhaitent pas que les gouvernements jettent de l'huile sur le feu.

Bien des mesures annoncées dans le mini-budget d'avril dernier reprenaient des propositions faites en décembre par les conservateurs et qui ont mené M. Clark et Crosbie à leur perte.

Les libéraux ont promis de réduire l'appétit de l'Etat, de juguler le déficit, de calmer la voracité de l'Alberta, de relancer l'économie et de mettre un frein à la récession.

Obnubilés par le rapatriement de la constitution, M. Trudeau, Chrétien, Lalonde et consorts ont dépensé une énergie folle à contrecarrer les instincts revendicateurs des provinces et à mettre au point des scénarios d'un machiavélisme étonnant. Les citoyens seraient rassurés s'ils avaient le sentiment que M. MacEachen et ses collègues ont mis la même ardeur à élaborer des propositions budgétaires et fiscales qui s'attaquent aux vrais problèmes.

M. René Lévesque, qui en a pourtant mangé beaucoup, disait récemment que la constitution ne donne pas à manger trois fois par jour et qu'il fallait passer à autre chose.

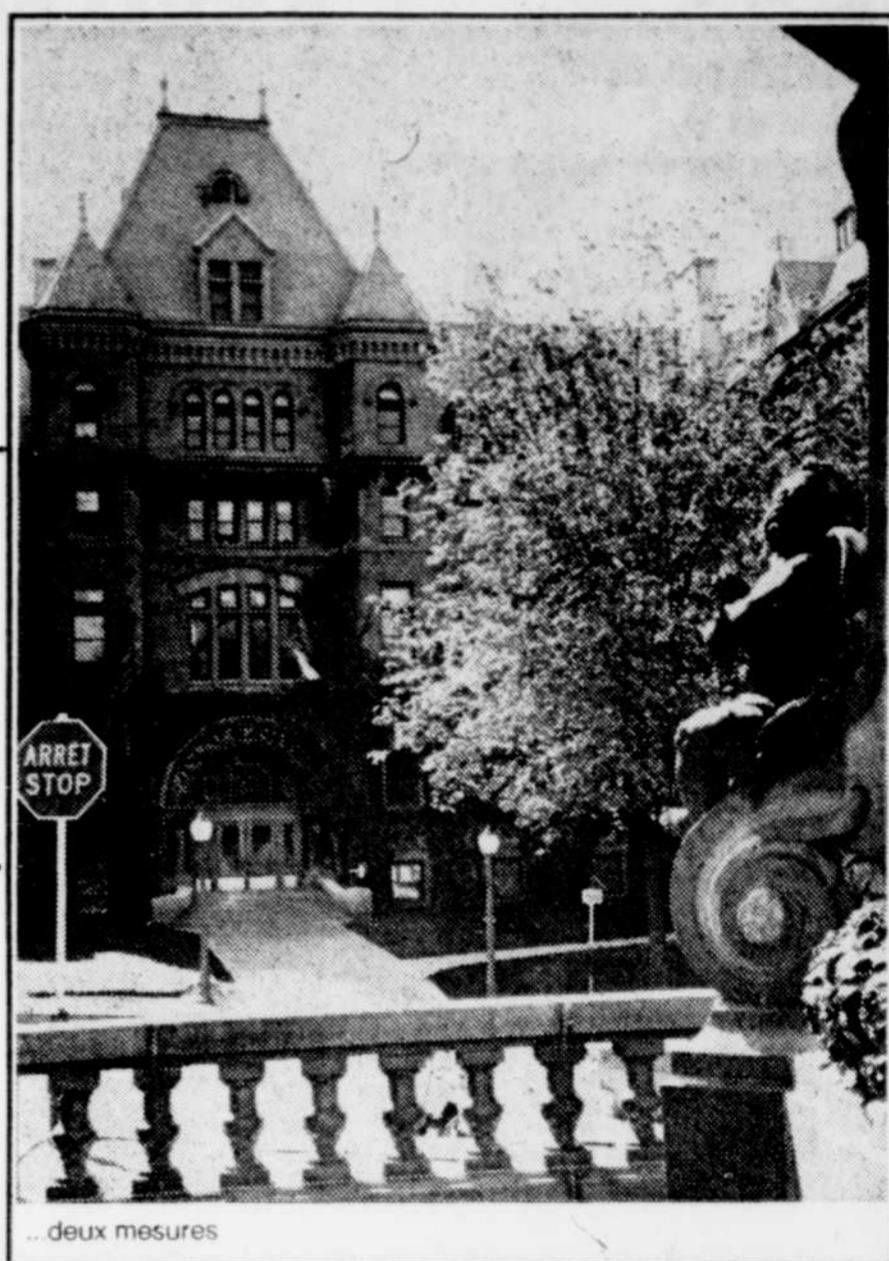
Le message vaut tout autant pour les politiciens fédéraux que provinciaux et les ministres des Finances seraient bien avisés de main, de ne pas perdre de vue les citoyens ordinaires.

Gilles LESAGE



Deux poids...

Les Pelletier, Morin, Drapeau allaient enfin devoir étaler au grand jour, et dans les moindres détails, leurs intérêts financiers de façon à assurer la transparence des administrations municipales. C'était en juin 1978. Denis Angers montre comment ce projet, devenu la loi 105, n'est plus que l'ombre de lui-même. Les édiles peuvent dormir en paix, l'essentiel demeurera secret.



...deux mesures

Les "intérêts" des élus municipaux

La montagne accouche d'une souris



denis angers

Les déclarations d'intérêts financiers des élus municipaux. Depuis des années, elles étaient souhaitées et attendues par les groupements d'opposition à l'affût de possible malversation. Et elles étaient honnies par de nombreux édiles, jaloux du caractère privé de leurs transactions personnelles. Mais voici que, la loi 105 en faisant obligation, ces déclarations s'annoncent aujourd'hui sur les bureaux de tous les greffiers du Québec, dans une indifférence presque généralisée. Banales à force d'être uniformes, ces formules stéréotypées constituent en fait la plus récente étape du processus de démocratisation amorcé par le ministre Guy Tardif, lors de la conférence Québec-municipalités en juin 1978. Introduites au nom de la transparence des administrations, les déclarations d'intérêts ont toutefois vu leur portée sensiblement éoussée, au fil des ans. De telle sorte que, déposées en bloc depuis le début du mois, elles sont maintes fois passées inaperçues. En 1978 pourtant, la seule annonce d'une telle obligation à venir suscitait des remous dans le monde municipal. Union des municipalités en tête, maires et conseillers se rebellaient contre une mesure applicable à chacun alors que,

au palier provincial, seuls les ministres étaient visés par une directive semblable. Petit à petit depuis, ces clameurs se sont toutefois éteintes, à cause surtout des amendements apportés en cascade au projet de loi 105.

La montagne et la souris

En 1978 en effet, c'est d'une déclaration d'intérêts calquée sur celle des élus provinciaux dont on parlait. Une déclaration détaillée, comprenant les avoirs de la famille proche ou la valeur des actions détenues dans diverses corporations. Ce règlement de déontologie était si poussé qu'il interdisait même l'acquisition de terrains et autres biens immobiliers à fins spéculatives. C'était là bien suffisant pour attiser la méfiance des élus locaux à l'endroit de cet appareil gouvernemental qui entendait se mêler d'un peu trop près de leurs affaires personnelles. En février 1980, la position ministérielle demeurait inchangée. Lors de la commission parlementaire sur les amendements à la charte de la ville de Québec, le ministre Tardif confiait au SOLEIL que la déclaration d'intérêts des édiles verrait le jour sous peu, à l'occasion d'une révision de leur traitement. Et, dans les officines gouvernementales, on entendait alors aligner la nouvelle mesure sur celle déjà en vigueur à l'Assemblée nationale. Survint, le 15 avril 1980, le dépôt d'un premier projet de loi 105 sur la démocratie municipale. Astreignant les élus municipaux à la production de telles déclarations, ce projet avait des

dents. "Chaque membre du conseil dépose une déclaration écrite mentionnant les intérêts directs ou indirects qu'il a dans des corporations, sociétés, entreprises ou immeubles" y lisait-on.

Interprété libéralement, cet énoncé ouvrait la porte à des déclarations comprenant le nombre d'actions détenues, le degré de contrôle sur l'entreprise, les obligations de sociétés parapubliques. De plus, par concordance, il pouvait y être sous-entendu que, comme pour les ministres, les biens de la famille immédiate étaient inclus à la déclaration. Une inclusion qui aurait notamment touché les maires de Laval et de Québec, MM. Lucien Paielement et Jean Pelletier.

Tous ces problèmes d'interprétation allaient donc, entre avril et juin, transformer un article lapidaire en une série plus complète de mesures moins contraignantes. Et, suite entre autres aux démarches menées tous azimuts par les représentants du monde municipal.

Des additions libérales

Soumis à l'Assemblée nationale le 12 juin, la deuxième version du projet de loi 105 se faisait déjà plus libérale à l'endroit des édiles. D'entrée, les emprunts contractés auprès d'institutions financières reconnues étaient éliminés. Ne figuraient plus les sommes déposées dans ces institutions ainsi que la valeur des intérêts énumérés.

En contrepartie, des sanctions étaient édictées à l'endroit des contrevenants. Advenant la production d'une déclaration fautive ou incomplète, ceux-ci risquaient d'être inhabilités à l'exercice d'une fonction municipale, deux années durant.

Déjà plus souple, et surtout plus précis, ce deuxième article allait cependant être une nouvelle fois révisé, lors de l'adoption finale du projet de loi 105, le 18 juin. Disparaissaient des déclarations "le degré de participation des membres du conseil dans les corporations, sociétés ou entreprises". Étaient aussi exclues la mention des obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

La portée une nouvelle fois limitée de la déclaration d'intérêts se doublait d'une sévérité accrue, au chapitre des documents faussés ou incomplets. Cette fois, c'était à cinq ans qu'était fixée la période au cours de laquelle un contrevenant aurait à abandonner toute fonction municipale, partout au Québec.

Avec la sanction de la loi 105 le même 18 juin, la boucle était bouclée: au chapitre de la déclaration d'intérêts, la montagne avait accouché d'une souris.

Des conseillers gaillards

La loi 105 laissant 90 jours aux élus municipaux pour s'exécuter, c'est donc cette semaine que les dernières déclarations ont été publiquement produites, notamment à Québec et à Charlebourg. Des amendements apportés au projet initial, il est résulté des documents sans grand intérêt, de trois courtes pages chacun.

A partir de telles données, il devient quasiment impossible de déterminer l'influence que peut avoir un élu sur une entreprise comme l'Abitibi-Price alors que l'on ignore s'il détient une seu-

le ou 100.000 actions privilégiées. Tout comme il est parfaitement inutile d'évaluer l'étroitesse du lien entre un élu et une société qu'il administre, sans que soient connus le salaire ou les gratifications qui lui sont versés à ce titre.

Ces "trous" joints à d'autres — comme l'absence d'indices quant aux biens de la famille immédiate et l'omission des dépôts bancaires et obligations — a d'ailleurs fait dire à plus d'un édile que ces déclarations avaient une portée restreinte. De confier un échevin de Québec avec un large sourire, "ça donne l'impression qu'on est tous dans la rue!"

Les limites de cette loi ressortent d'autant plus lorsque l'on compare la directive à laquelle doivent se soumettre les ministres provinciaux aux relevés que doivent fournir les édiles. Ainsi, les premiers doivent faire annuellement connaître tous leurs intérêts sous formes d'actions et de créances, tous leurs biens immobiliers sis au Québec, le montant de tout emprunt dû à un créancier individuel excédant \$20.000. Le tout en leur nom propre et en celui de leur conjoint et de leurs enfants mineurs.

En outre, les ministres et leurs familles doivent, stipule la directive, se départir de leurs intérêts "dans toute compagnie dont les actions sont cotées en bourse ou pour lesquelles il existe un marché hors liste établi".

De telles conditions suffisent à comprendre, a posteriori, pourquoi les édiles québécois s'insurgeaient, il y a deux ans. Et pourquoi, en cette fin d'été, la première production de leurs déclarations d'intérêts s'est déroulée dans un calme plat.

Somoza: la fin d'un dictateur obstiné

(D'après UPI, AFP et NYTNS) — Anastasio Somoza Debayle aura été le troisième et dernier membre de sa famille à régner sur le Nicaragua depuis la fondation de la dynastie dans les années 30, avec l'aide des Marines américains et, tout comme son père, il aura connu une fin violente.

Diplômé de l'Académie militaire de West Point et fervent admirateur des États-Unis jusqu'à ces dernières années, Somoza a gouverné le Nicaragua de 1967 — durant deux mandats présidentiels et un intérim à titre de chef de la Garde nationale — jusqu'à son renversement en juillet 1979, aux mains des sandinistes.

C'est en 1937 que s'est "officiellement" établie la dictature somoziste avec l'élection d'Anastasio père à la présidence du pays. Cette élection s'est déroulée sous la supervision des forces armées américaines qui étaient déjà aux prises avec la lutte antiguérilla.

Le père de la dynastie fut assassiné le 26 septembre 1956 mais Anastasio fils était déjà pressenti comme le dauphin. Gradué de West Point en 1946, il commença une carrière gouvernementale qui devait le conduire à la direction de l'Académie militaire du Nicaragua et au commandement de l'aviation nationale.

Il devint chef de la Garde nationale en juillet 1956 deux mois avant la mort de son père et ce, jusqu'à 1966, lorsqu'il commença sa propre campagne à la présidence qu'il acquit le premier mai 1967. Il avait alors 42 ans.

Somoza était déjà multimillionnaire. Il possédait des fermes d'élevage, des plantations de café et de coton et des intérêts dans des entreprises diverses allant d'une ligne aérienne, d'une compagnie de navigation maritime jusqu'à une usine de textile.

Sa dictature ne connut qu'un court intermède de deux ans de 1972 à 1974 durant lesquels il continua à diriger le pays des "couloirs" à titre de chef de la Garde nationale.

Il persuada durant cette période ses adversaires politiques de demander une révision de la constitution nicaraguayenne de façon à lui permettre de briguer de nouveau les suffrages. Ce qui fut fait en mars 1974.

C'est durant cette période qu'eut lieu le tremblement de terre de Managua qui devait faire 10.000 morts. Somoza se fit rapidement nommer président du comité d'urgence chargé de la reconstruction.

Il profita alors de la situation pour étendre encore l'empire familial aux secteurs de la banque et de la construction. Les agences internationales devaient d'ailleurs se plaindre de la corruption entourant l'effort de reconstruction du pays.

Peu de temps après que Somoza commençait un deuxième mandat à titre de président, la première offensive sandiniste était lancée avec une prise d'otages parmi lesquels on retrouvait plusieurs membres du gouvernement.

C'était le début de la fin pour Anastasio Somoza. Il devait capituler devant les demandes des sandinistes, leur payer une rançon de \$5 millions, libérer huit pri-

sonniers politiques et assurer le départ des guérilleros pour Cuba.

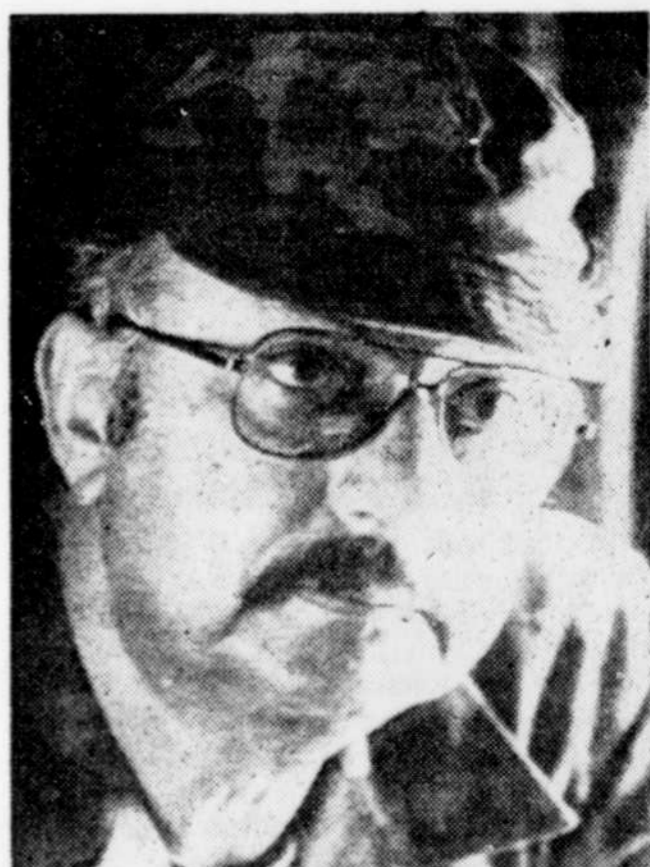
La répression qui s'ensuivit fut très violente et Somoza commença à subir les condamnations de l'Eglise accusant les forces armées de torture, d'assassinat et de viol dans leur chasse à la guérilla. Sa "performance" en matière de respect des droits de l'homme finit également par lui faire perdre l'appui des États-Unis.

Cet appui, longtemps soutenu des Américains lui fut complètement enlevé lorsque le secrétaire d'État Cyrus Vance demanda la démission du gouvernement Somoza, suivi en cela par l'Organisation des États américains.

Somoza se réfugia aux États-Unis, mais tout en suggérant à son successeur de ne pas respecter l'accord conclu avec les États-Unis afin d'éviter une victoire totale des sandinistes. Les États-Unis le menacèrent alors de l'extrader et le dernier homme de paille de la dictature somoziste, vieille de quatre décennies, laissait le champ libre aux nouveaux dirigeants socialistes.

Réfugié au Paraguay, Somoza ne perdit pas ses bonnes habitudes en se portant acquéreur de terres importantes et en investissant dans plusieurs sociétés ce qui devait cependant soulever des protestations dans son pays d'exil.

Somoza est en effet soupçonné d'avoir pu expédier à l'étranger environ \$100 millions de dollars avant sa chute et avant aussi que le nouveau gouvernement ne procède à la saisie de ses intérêts divers évalués à \$500 millions. Il possédait par ailleurs d'importants intérêts, notamment miniers, en Colombie.



"A mes amis les honneurs, aux indifférents le bâton et à mes ennemis les baïes". Anastasio Somoza

A-8 LA PAGE DES LECTEURS

Participation du pape au canal 9



La télévision communautaire de Québec, au canal 9, pourrait être la première au monde à recevoir la participation hebdomadaire du pape dans le cadre de l'émission "Bonne Nouvelle". Les pourparlers avec les autorités du Vatican en vue de faire télédiffuser au Québec une partie de l'audience générale accordée par l'aimable Jean-Paul II à tous les mercredis sont très positifs.

Le projet consiste à faire filmer au moins les quelques minutes où le pape s'adresse en français sur l'un ou l'autre des sujets, Alitalia et CP Air ont accepté de transporter gracieusement l'enregistrement qui serait intégré à l'émission "Bonne Nouvelle" du dimanche suivant.

L'émission qui existe depuis deux ans reçoit la participation de Mgr Ernest Lemieux. Les participants qui ne reçoivent aucune rémunération ont monté un mini-studio mobile. Ils ont pu ainsi aller à Shawinigan enregistrer l'événement africain Mgr Albert N'Dongo pour une série d'émissions qui sera diffusée les 21, 28 septembre et 5 octobre au canal 9 de Québec, à 19h.

Le Québec se classe parmi les premiers au monde pour sa qualité de développement technique audio-visuelle. L'Europe reste en retard dans une certaine mesure au progrès de ce côté. Pour établir une collaboration avec la vie de l'information européenne, il faut plus que surmonter les impondérables techniques. Il faut tenir compte d'une mentalité, d'un rythme de vie moins pressé. Il faut enfin compter sur l'aide d'un ailleurs, ici et partout.

Yvan Lavoie
Sainte-Foy

L'ANEQ en voie de se redéfinir

"L'ANEQ traverse une crise profonde", tel était le titre d'un article de M. Damien Gagnon paru dans votre édition du mardi 19 août. Suivant les activités de l'ANEQ depuis longtemps, il m'est arrivé fréquemment de lire des titres du même genre. Loin de nier les difficultés passées et présentes de l'ANEQ, je reconnais les nombreuses crises internes de cette association. Les causes en sont nombreuses et M. André Querry, secrétaire-trésorier, en avait brossé un bref tableau au cours de son entrevue avec M. Gagnon: non-reconnaissance des associations étudiantes par le gouvernement et les administrations locales, dissensions qui ont suivi le succès mitigé de la dernière lutte Prêts et Bourses de 1978, divergences sur l'orientation et le fonctionnement que devrait avoir l'ANEQ.

A cette liste on peut ajouter quelques facteurs qui ont fait qu'au cours de ses 5 années d'existence l'ANEQ s'est peu à peu éloignée de sa base: monopoles idéologiques à quelques reprises, trop grande centralisation de cette association, lutte de 1978 mal dirigée et mal orientée, choix de priorité parachuté. Devant ces problèmes les militants/ées, délégués/ées, ont compris la nécessité de redéfinir et restructurer l'ANEQ. C'est pourquoi le dernier congrès a adopté la tenue d'un processus de réorganisation dont la première étape fut la tenue d'un colloque de réorganisation du 15 au 18 août à l'université Laval.

Bien qu'il y ait divergences tant qu'aux buts, orientation et fonctionnement que l'ANEQ devrait avoir, le colloque a démontré le désir de se redéfinir. Ces divergences sont compréhensibles, car les délégués/ées sont tiraillés entre la nécessité de s'organiser pour faire face aux nombreuses politiques du gouvernement et des administrations qui sont prévues pour l'automne telles, l'imposition de règlements anti-étudiant et la non-reconnaissance de plusieurs associations par les administrations et la mise en application du livre blanc sur l'enregistrement collégial.

Les délégués/ées au colloque se sont entendus sur la nécessité d'une information plus accessible, plus ouverte par l'adoption de mesures très concrètes. Les délégués/ées ont de plus reconnu les spécificités du milieu universitaire qui ont provoqué la création d'un regroupement autonome des associations universitaires quoique quatre d'entre elles participent aux deux associations nationales.

Si ces démarches constituent une "crise" pour l'ANEQ, je souhaite plusieurs autres "crises" de ce genre. Car le débat sur la réorganisation, s'il est bien mené, ne constitue pas une crise mais bien une saine démarche en vue du renforcement du mouvement étudiant, un mouvement qui se dirige, il le faut, sur une plus grande ouverture sur l'ensemble des aspects de la vie étudiante et une définition d'un projet global en matière d'éducation. Une éducation qui répondra aux besoins des étudiants/ées et de la société des années 80 et un projet global de la société voulu par les 225.000 étudiants/ées du niveau post-secondaire du Québec.

Bien sûr la réflexion commence, tout comme les changements, mais des questions aussi fondamentales que le rôle de direction et des délégués/ées, la décentralisation de l'ANEQ et la redéfinition des rapports entre l'ANEQ et le RAEU sont sur la table, signes d'un désir majoritaire d'aller en profondeur. C'est seulement en continuant que nous pourrions aplanir les divergences d'opinion, encore nombreuses, sur le rôle, le fonctionnement et l'orientation de l'ANEQ. Plusieurs au sein de l'ANEQ, et ailleurs, sont conscients de la nécessité d'activer ce travail pour éviter une désaffection des associations étudiantes et des régions face à l'ANEQ. Ce débat devrait donc se poursuivre, avec la base et le colloque aura servi de première étape, d'ébauche.

En ce qui a trait à l'expulsion de deux (2) représentants du PCCML et de la PEN, organe d'information du PCCML, dont tous les membres furent destitués lors du 5e congrès, il y a 4 ans, à cause de nombreuses irrégularités de leur part, d'intimidation et monopole idéologique dont ils en étaient les dirigeants/ées; il faut rectifier les faits. Il est vrai que ces deux personnes, Marie Corneillier et Jean-Paul Bédard, furent expulsées lors de la 3e journée du colloque.

mais non dû à leur appartenance au PCCML, mais pour avoir à plusieurs reprises et malgré de nombreux avertissements, empêché la poursuite normale des débats. Ils ne respectaient ni les procédures, appliquées normalement, comme dans toute association pour permettre à toutes et tous, délégués/ées ou observateurs/ices) de prendre la parole mais à leur tour et pour un temps également limité. D'ailleurs d'autres "journalistes" de la PEN ont pu continuer non seulement à assister au colloque mais de prendre la parole, parce que respectant les procédures et les autres délégués/ées, observateurs/ices).

Oui, l'ANEQ est dans une phase de redéfinition. Oui il est urgent de la faire et de se rapprocher des attentes des étudiants/ées. Non, l'ANEQ n'est pas en crise, elle est plutôt en train de suivre la bonne voie pour se renforcer et mieux jouer son rôle d'outil aux mains des étudiants/ées. Oui, l'ANEQ a quelques problèmes, mais il ne faut pas parler de crise, on en parlera que si cette association ne parvient pas à se redéfinir et se restructurer selon les attentes de sa base.

Jacques Beaupré
militant étudiant
Québec

Pébec demande l'intervention de Denis Dawson

M. Denis Dawson
Député du comté de Louis-Hébert
920 rue Mainguy
2e étage
Ste-Foy, Qué. G1V 3S3

En tant que distributeur indépendant de pétrole associé au groupe Pébec, permettez-moi de faire appel de toute urgence à votre intervention, en votre qualité de représentant du Québec et de mon comté en particulier, à la Chambre des Communes.

Pébec est une société mi-coopérative mi-commerciale regroupant 80 distributeurs indépendants de pétrole du Québec.



Ces dernières années, nous avons dû lutter farouchement auprès des tribunaux et faire appel à l'intervention du gouvernement pour mettre un terme aux pratiques des grandes sociétés pétrolières. Ces dernières invoquaient la soudaine pénurie de pétrole pour tenter de couper nos approvisionnements, ce qui aurait eu pour effet de nous jeter hors du marché.

Voici maintenant que ces grandes sociétés reviennent à la charge en utilisant un nouveau prétexte. Au moment où ces grandes sociétés affichent des profits sans précédent, voilà en effet qu'elles imposent à Pébec, soudainement et sans raison, des conditions de paiement et de crédit d'une rigueur exceptionnelle par rapport aux pratiques reconnues dans le cours normal des affaires.

Ces nouvelles exigences abusives auraient de nouveau pour effet de chasser notre groupe du marché.

Souhaitant que vous et vos collègues du Québec interviennent rapidement auprès de l'autorité compétente pour mettre de nouveau ces sociétés à la raison, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean Rouillard

Etrange situation dans le soccer

La saison de soccer 1980 de l'Association de soccer-football de la région de Québec (ASFRQ) va bientôt s'achever... en queue de poisson. C'est donc le moment de faire le point sur les activités de l'ASFRQ et d'expliquer aux sportifs comment une bande d'individus sans scrupule polluent ce sport.

Lors d'un match comptant pour le quart de finale de la coupe de l'ASFRQ, entre le "Rouge et Or" et le club "Étoile Québec", un joueur de l'"Étoile" fut sauvagement agressé par un membre du "Rouge et Or" que l'arbitre venait juste d'expulser du match pour rudesse répétée au jeu. Le match dégénéra en bagarre générale. L'arbitre et les juges de touche quittèrent le terrain. L'affaire fut référée à la "Commission de discipline" de l'ASFRQ.

La commission de discipline, se basant sur les rapports de l'arbitre et des responsables des deux équipes en cause, prit des sanctions contre cinq (5) joueurs du "Rouge et Or" et quatre (4) de l'"Étoile". De plus, elle ordonna la reprise à zéro du match selon des "modalités spéciales". En effet, l'article 428 des règlements de la commission stipule que "le comité de discipline peut décider de façon exceptionnelle qu'une sanction peut être purgée selon des modalités spéciales, lesquelles seront décidées et motivées par le comité au moment de l'audition".

Les deux équipes acceptèrent le verdict et reprirent le match. Match que le "Rouge et Or" perdit par le score de 1 à 0. Alors, nos spécialistes du soccer s'affolent et s'agitent: la décision de la commission de discipline n'était, paraît-il, pas conforme aux règlements de la Fédération internationale. Or, aucun article des règlements de la commission de discipline ne réfère aux ré-

glements de la Fédération internationale.

Le Conseil de régie de l'ASFRQ, apparemment sans y être invité, se saisit de l'affaire et les membres de la commission de discipline démissionnèrent. Le conseil révisa la décision avec une partialité aussi dégoûtante que malhonnête: le match perdu par le "Rouge et Or" devra être renoué, les sanctions contre l'"Étoile" seront maintenues et celles contre 4 joueurs du "Rouge et Or" annulées purement et simplement. Tous les articles des règlements de la commission de discipline sans exception furent délibérément violés pour arriver à cette nouvelle décision et aider ainsi la cause du "Rouge et Or".

Si ces divagations cyniques et dégoûtantes du Conseil de régie de l'ASFRQ surprennent, elles peuvent s'expliquer deux membres du conseil, MM. Moussaoui et Stambouli, ont participé à plusieurs projets "Jeunesse Canada au travail" mis sur pied par des membres du "Rouge et Or" qui se trouvent peut-être ainsi remerciés par cette décision si partielle.

Il serait bon de rappeler aussi aux sportifs comment certaines personnes se réclamant du "Rouge et Or" ont fait main basse sur le soccer au Québec.

Au début des années 1970, un professeur de l'université Laval eut la géniale idée d'instituer le "bénévolat obligatoire", avec l'adoption de l'ex-règlement no 10 par l'ASFRQ, pour promouvoir le soccer à Québec. L'idée, aussi séduisante qu'elle puisse paraître, n'était pas nouvelle: elle a déjà été appliquée en Afrique, pour la construction des voies de chemin de fer et des routes, par des puissances coloniales.

A l'époque, la "Ligue provinciale" avait refusé de souscrire à cette espèce d'entrave au "droit

à loisir" qui menaçait ses membres. Pour la ligue, tout joueur était libre de s'impliquer, ou pas, selon ses possibilités et ses disponibilités dans la promotion du soccer. Elle s'aperçut par la suite que l'ex-règlement no 10 déservait d'abord les intérêts du professeur en question. En effet, pour l'avancement des professeurs, les autorités de l'université tiennent compte entre autres, de leur implication dans le milieu. Rappelons que l'équipe de l'université Laval existe depuis 1965, et que jamais auparavant un de ses responsables n'avait osé dicter de règle de conduite aux équipes de la ligue.

Devant le refus de la Ligue, le professeur et les apôtres qu'il avait réunis autour de lui mirent à contribution les municipalités et tous les programmes de création d'emplois du gouvernement fédéral (Perspective Jeunesse, Projet d'initiative locale, Jeunesse Canada au travail) pour aller pêcher le bon sport. De projet en projet, s'est alors formée la plus formidable bande de démagogues et d'affairistes sans vergogne qu'on ait jamais vue dans un sport. Plusieurs membres de cette bande occupent des postes de commande dans l'ASFRQ ou gravitent dans ses coulisses.

Certaines régions du Québec n'échappèrent pas aux méfaits du règlement no 10. Et le grenouillage qui en résulta a entraîné la suppression du soccer du programme des activités des derniers "Jeux du Québec", comme chacun le sait. C'est la triste réalité du soccer au Québec.

Il est regrettable de voir le nom d'une institution aussi vénérable que l'université Laval ainsi mêlé à cette histoire peu louable. Il y a lieu que l'université Laval se dote, si ce n'est déjà fait, d'un code d'éthique ré-

gissant l'implication de ses professeurs dans leur milieu pour éviter des abus aussi grossiers.

Pour terminer, j'invite tous les sportifs pour qui le soccer est plus un sport noble qu'une poule aux oeufs d'or, à se donner la main pour épurier l'ASFRQ de cette bande d'irresponsables dont les agissements finiront par discréditer irrémédiablement le soccer à Québec.

Ahmed Elassal
Charny

Au sujet d'un massacre de saumons

M. André-A. Bellemare
Votre article du 24 juillet 1980 traitant du fameux "massacre" des saumons de la rivière Escoumins par les Indiens Montagnais de la bande Les Escoumins était "sensational".

En le lisant, j'ai cru un instant que la censure dénoncée par vos confrères journalistes du SOLEIL dans la brochure "Ecrits et taï-toi" était disparue. On ne vous demande donc plus de connaître les sujets à traiter?

Il est vrai qu'avec des articles comme celui en cause, la direction du SOLEIL pourra facilement rejoindre les lecteurs de son principal concurrent.

Mais je dois quand même vous remercier car vous m'avez appris quelque chose. En effet, je ne savais pas que le premier ministre Lévesque exerçait de la discrimination envers moi au profit des Indiens à cause de leur pouvoir politique et de leur fortune. Je vous promets de m'en rappeler aux prochaines élections.

Gérard Asselin
Ville de Vanier

à nos lecteurs

Le SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées sur un nom et de l'adresse de leurs auteurs. Le SOLEIL se réserve le droit de résumer et de modifier les lettres publiées. Le SOLEIL, 250 rue Saint-Vincent, Québec, G1K 7J6.

TREMBLAY & BERGERON MEUBLES INC.

6975, BOUL. HENRI-BOURASSA, CHARLESBOURG — 626-1102 — 626-1108

AUBAINES A NE PAS MANQUER!

Conditions de paiement faciles



MOBILIER SALON
deux morceaux
de qualité
supérieure
ETAIT \$795

488⁰⁰
les
2
mcx

- Dossier haut
- Tissu lavable
- Fermoirs-éclairés sur sièges
- Coussins réversibles
- Fauteuil berçant-pivotant
- Choix de 8 couleurs
- Mise de côté si désiré
- Qualité à ce prix d'aubaine "100"
- Conditions de paiements si désiré

A ce prix, le coût de la livraison n'est pas inclus (\$10)

Une aubaine conclue avec le manufacturier à l'occasion de l'exposition du meuble de lundi dernier.

AUTRES AUBAINES DANS TOUT LE MAGASIN!

10,000 PIEDS CARRÉS DE PLANCHER
REPLIS A PLEINE CAPACITÉ

SPECIALS POUR 3 JOURS SEULEMENT

- 1 SEULEMENT MOBILIER DE SALON 2 mcx. Fauteuil berçant et pivotant, tissu quadricell beige, rouille et noir. Rég. \$539.95 SPECIAL **388⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER SECTIONNEL KROEHLER. Tissu fleur 100% coton, 3 mcx, coussins détachés. Rég. \$1.995 SPECIAL **998⁸⁸**
- 4 SEULEMENT ENSEMBLES SOMMIER ET MATELAS 39". Désassortis. Rég. \$199.95 SPECIAL **128⁸⁸**
- 2 SEULEMENT SOFAS-LITS AVEC MATELAS Capuchon mousse. Rég. \$589.95 SPECIAL **398⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE CHAMBRE STYLE MODERNE 5 mcx. Tons de beige et brun, miroir à battant, # 3040. Includant: bureau triple, 2 miroirs, 1 commode panneau fini en caoutchouc. Rég. \$1.200 SPECIAL **798⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE SALLE A MANGER. Fini aboué noyer (reposé), 5 mcx, 2 chaises, buffet et huche. Rég. \$799 SPECIAL **428⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE CUISINE GAUTHIER. Pin fini noyer, table ronde, 4 chaises. La Présidente. Rég. \$899.99 SPECIAL **598⁸⁸**
- 1 LOT DE TABLES DE SALON Assortiment d'échantillons. **33 1/2%**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE CHAMBRE STYLE CONTEMPORAIN # 3040. Includant: bureau triple, 2 miroirs, 1 commode panneau fini en caoutchouc. 1 table de nuit. Rég. \$1.200 SPECIAL **798⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE SALON SECTIONNEL STYLE MODERNE # 915-14. Vastours couleur rouille 100% nylon, 5 mcx, 2 bouts, 2 centres, 1 table de coin dessus en verre fumé. Rég. \$1.899.95 SPECIAL **1,378⁸⁸**
- 1 SEULEMENT MOBILIER DE SALON 2 mcx. Fauteuil berçant, tissu quadricell 100% nylon, couleurs brun, beige et rouille, 1 table de centre, 1 table de bout, 1 tabouret. Orme soifié. Style canadien. Rég. \$1.995.95 SPECIAL **1188⁸⁸**

DEVENEZ PLUS CONFIAINT EN VOUS-MÊME



GRÂCE AU COURS
DALE CARNEGIE
animateur
Jean-Marie St-Pierre
DALE CARNEGIE
auteur du livre
"Comment se faire des amis"

- Sachez parler en public
- Ayez une conversation plus intéressante
- Améliorez vos relations humaines
- Communiquez efficacement
- Apprenez à contrôler la tension et les soucis
- Augmentez votre revenu et méritez un meilleur emploi.

Assistez à une
SÉANCE D'INFORMATION GRATUITE
Le vendredi 19 septembre à 20h00
CHÂTEAU FRONTENAC
Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec
Permis 149749
CULTURE PERSONNELLE
Présenté par E.J. Glowka & Ass.,
(514) 286-1287 et 667-2385
Cours déductible d'impôt

Les ex-employés de Vaillancourt persévèrent

Occupation des bureaux de la compagnie

par Michel TRUCHON

Pour engager la lutte à finir et souligner le début du durcissement de leur action, un groupe de travailleurs de l'usine Vaillancourt du parc industriel Saint-Malo ont occupé pendant plus d'une heure, hier midi, les bureaux du Groupe Samson, rue Verdun à Québec.

L'occupation s'est faite dans le cadre du piquetage hebdomadaire des grévistes mis à pied en avril dernier en raison de la fermeture de leur usine.

A l'heure du dîner, les employés de Samson encore sur place ont été invités à quitter l'édifice de la rue Verdun investi par une vingtaine de travailleurs du syndicat de Vaillancourt déterminés à attendre l'arrivée des patrons.

Le tout s'est déroulé sans heurt, mais la police a été appelée sur les lieux. Deux voitures de patrouille se sont d'abord présentées et devant le

refus des occupants de vider la place, six autres véhicules ont été appelés à l'aide et les occupants furent sommés de sortir, ce qu'ils firent sans que la police n'ait à intervenir.

Avec un sourire, le président du Conseil central de la CSN, Joseph Giguère, a souligné que certains policiers ont dit aux manifestants: "Mon Dieu, qu'on vous comprend donc", faisant allusion aux moyens de pression qu'ont utilisés cette semaine les agents municipaux pour hâter la négociation de leur contrat collectif.

L'occupation d'hier midi faisait suite à une assemblée générale de la centaine de travailleurs de Vaillancourt tenue lundi soir et au cours de laquelle, après un vote secret, plus de 80 pour 100 des employés ont décidé de poursuivre la lutte.

Ce geste est la réponse collective des employés à la décision du Groupe Samson de ne plus continuer les dé-

marches pour la réouverture de l'usine.

Sept mois de lutte

"Les sept mois de lutte que nous avons livrés depuis février dernier ne font que rendre plus nécessaire la réouverture de notre usine", a dit la nouvelle présidente du Syndicat des travailleurs de l'usine Vaillancourt, Mme Gisèle Harvey, lors d'une conférence de presse hier après-midi.

"Nous continuons parce qu'arrêter de nous battre serait accepter et cautionner le mépris et l'injustice établis", a-t-elle poursuivi en précisant que les travailleurs ne pouvaient accepter que le Groupe Samson dise que le projet de relance de l'usine coûterait trop cher ou qu'il devrait être réalisé à Montréal plutôt qu'à Québec et que le gouvernement, face à tout cela, ne se sente aucune responsabilité particulière.

"Nous continuons parce qu'arrêter de nous battre serait accepter et cautionner le mépris et l'injustice établis", a-t-elle poursuivi en précisant que les travailleurs ne pouvaient accepter que le Groupe Samson dise que le projet de relance de l'usine coûterait trop cher ou qu'il devrait être réalisé à Montréal plutôt qu'à Québec et que le gouvernement, face à tout cela, ne se sente aucune responsabilité particulière.

Passer aux actes

La présidente du syndicat souligne que, depuis avril dernier, la lutte a été patiente, les employés croyant un dialogue possible avec l'employeur et que le gouvernement avait à cœur leur problème.

"Nous nous sommes trompés sur toute la ligne. Samson s'est carrément payé notre tête, le gouvernement s'en fout. Entre le Groupe Samson et nous, c'est maintenant une lutte à finir: ou nous récupérons nos emplois, ou les produits Samson sortent de la région", dit Mme Harvey.

Dans cette nouvelle approche, la CSN entend poursuivre, de façon irréversible jusqu'à la fin, le boycottage des produits du Groupe Samson et faire des pressions sur le dos du gouvernement pour que l'affaire se règle.

Et, au cas où cela apparaîtrait comme la seule solution pour sauver

les emplois des ex-travailleurs de Vaillancourt, un comité a été constitué pour étudier l'hypothèse d'un projet autogéré. Dans cette perspective le boycottage poursuit un double but: ou bien forcer Samson à rouvrir l'usine du parc industriel Saint-Malo, ou bien l'éliminer du marché pour laisser la place au projet géré par les travailleurs.

et la CSN, pour marquer le lancement ou l'accentuation de tous ces moyens de pression, ont organisé pour la soirée de jeudi 25 septembre un grand rassemblement de solidarité qui se tiendra sur le boulevard Charest devant l'édifice de la CSN.

"Ce rassemblement aurait pu être pour fêter une victoire, mais il marquera un nouveau souffle dans la lutte", a précisé Mme Harvey.

Les travailleurs de Vaillancourt

Le Groupe Samson accusé d'avoir "monté une balloune"

par Michel TRUCHON

"Le Groupe Samson nous a monté une grosse balloune", a dit hier le secrétaire et ex-vice-président des travailleurs de l'usine Vaillancourt, Sylvain Demers, en déplorant que les propriétaires de l'ancienne boulangerie fermée en avril dernier aient attendu septembre pour faire savoir qu'ils étaient incapables d'emprunter les \$10 millions nécessaires à la relance de l'usine du centre industriel Saint-Malo.

Appuyé par le président du Conseil central de la CSN, Joseph Giguère, M. Demers a affirmé que le Groupe Samson a voulu gagner du temps, alors que ses dirigeants étaient en mesure de dire, dès mai ou juin, que cela coûterait \$7 millions pour reprendre des anciennes productions et \$3 millions pour lancer des produits surgelés.

"Ils seraient intéressés, s'ils recevaient un cadeau du ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, mais ils affirment qu'ils n'ont pas les reins assez solides pour rencontrer le remboursement d'un

emprunt de \$10 millions. Or, nous savons pertinemment qu'ils n'ont fait aucune démarche en vue d'obtenir cet emprunt", dit M. Demers.

Un été de paix

De son côté, le président du Conseil central soutient que le Groupe Samson s'est organisé pour avoir la paix pendant tout l'été, sa meilleure période de production.

"Ils veulent l'évitement du conflit et la démobilitation des troupes. Ils ont ri de nous autres", dit Joseph Giguère en ajoutant que l'attitude du Groupe Samson ne paraît pas tellement sérieuse.

Pas tellement satisfait de la campagne de boycottage des produits du Groupe Samson menée jusqu'à maintenant, Joseph Giguère ajoute que les travailleurs vont essayer encore de peser un peu sur le ventre de la compagnie.

Questionné sur les délais impartis à cette campagne de boycottage, le président du CSCSN dit que c'est la vie qui fixe les délais et que l'assurance-chômage, elle, va se terminer en février.

"Pendant les discussions de cet été, nous étions mal placés pour exercer des moyens de pression. La réponse du Groupe Samson, le 11 septembre, représente un tournant dans

ces moyens de pression", a-t-il ajouté.

Selon M. Giguère, la CSN formulera des demandes précises au gouvernement, exigeant un geste de sa part.

Davis ne tient pas à un scrutin avant le printemps

TORONTO (PC) — Le premier ministre ontarien William Davis a annoncé son intention, hier, de se maintenir au pouvoir jusqu'au printemps prochain.

Dans un communiqué, M. Davis a ajouté qu'à la reprise de la session de l'Assemblée législative, en octobre, il allait présenter un programme "d'importance pour le bien-être social et économique" des citoyens de l'Ontario.

Il n'en reste pas moins, a précisé le premier ministre con-

servateurs, 34 libéraux et 33 néo-démocrates.

Le choix d'une élection repose entre les mains des partis libéral et néo-démocrate, dont les députés commandent une majorité à la Législature et qui peuvent renverser le gouvernement ou entraver des programmes législatifs du gouvernement.

Il y aura quatre ans, au printemps 1981, que le gouvernement minoritaire de M. Davis a été élu. Il y a actuellement à l'Assemblée législative 58

TRIVER-SOLARIS SPECIAL D'AUTOMNE

RENOVATION FENETRES — PORTES-PATIO

Rabais spécial pour ceux qui se construisent eux-mêmes. Manufacturier autorisé des produits SOLARIS

Ouvrez les jeudi et vendredi soir jusqu'à 21h, le samedi jusqu'à midi. Les autres soirs, sur rendez-vous.

les entreprises **TRIVER** INC. 2525, BOUL. HENRI-BOURASSA QUEBEC, QUE. G1J 3X2 — TEL.: 529-0311

CHARGEX VISA

LA PORTE DES ANNEES 2000

Aussi étanche que la porte de votre réfrigérateur, la porte d'acier "RUSCO" élimine la contre-porte qui est souvent nuisible.

SON ETANCHÉITÉ:

- Pourvue d'une résistance thermique facteur 15 (ce qui équivaut environ à quatre portes conventionnelles).
- Le polyuréthane est injecté avec une densité de 2,5 à 3 lb par pied cube.

SA DURABILITÉ:

- Elle résiste au gauchissement;
- Elle résiste au rétrécissement;
- Elle résiste au craquelage;
- Elle résiste au fléchissement;
- Elle résiste à la dilatation;
- Elle résiste à l'humidité, etc.
- Elle résiste aux coups de pieds.

SES COUPE-FROIDS:

Munie d'un coupe-froid comme celui de votre porte de réfrigérateur, celui sous la porte est de type commercial.

SON SEUIL D'ALUMINIUM:

Type commercial, muni d'un isolant (séparateur) thermique; il est soulevé sous la porte, ce qui donne une barrière d'eau de l'extérieur avec l'intérieur; il n'y a plus de peinture à faire, fini le fendillage et la pourriture, etc.



Visitez notre salle de montre du lundi au samedi, de 9h à 17h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21h.

MICHEL DORE INC.

PORTES - FENETRES - REVETEMENT

6156, boul. Hamel ouest, Ste-Foy, Qué. G2E 3L9 — 872-6468

Lise Albert Beaulieu, O.D. optométriste

2911, Longchamp, Ste-Foy, Qué. Soins professionnels complets

653-2124

jour & soir sur rendez-vous

Tout est dans la magie

Arrangements de fleurs séchées de formes différentes à tous les styles d'ameublements. A partir de 15,00 \$

Stationnement facile à l'arrière du magasin. Livraison dans Québec et la banlieue.

Salon **Reuri** 135 St-Joseph Est 524-5218

VENTE de renouvellement de stock

30% de rabais sur toutes les montres en magasin SEIKO - BULOVA - ELGIN - WALTHAM

30 à 50% de rabais sur tous les bijoux en or BAGUES - BRELOQUES - CHAINES BRACELETS - ALLIANCES - Etc.

Nous achetons le vieil or. Service rapide de réparation. Nettoyage de bijoux gratuits.

BIJOUTERIE LABELLE

3185, chemin Ste-Foy Centre d'achats de la Colline

Ouvert le samedi

CHARGEX VISA

653-5905

Café Retro RESTAURANT

Revivez les années '30 le temps d'un bon repas dans une ambiance et un décor d'époque. Un petit restaurant sympathique au cœur du Quartier Latin.

Brochette de boeuf, garnie de riz \$4.75
Délicieuse salade à partir de \$3.25
Coquille de crabe \$5.75

Repas à prix populaires 1129, rue St-Jean
Réservations: 694-9218

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi 11h a.m. à 1h a.m., vendredi et samedi 11h a.m. à 4h a.m.

JEANS

Faites le point... une fois pour toutes!

HOWICK

Jeans agréables à porter
Jeans qui moulent... mais confortablement
Jeans ni tapageurs, ni de modes passagères
Jeans fiers et de meilleures allures
...de l'élégance à longue durée

BOUTIQUES

le point

Québec: Place des Quatre-Bourgeois 999, avenue de Bourgogne Ste-Foy 689-1689

Victoriaville: Centre-ville 85, Notre-Dame est Victoriaville 788-3414

Carrefour des Bois-Francs 478, boul. Jutra est Victoriaville 786-7545

Place Le Bourgneuf 7800, boul. des Gradins Charlebourg 686-9751



Résultat partiel du vote des commis fédéraux

Rapport de conciliation rejeté massivement

ÊTES-VOUS DANS LA SOUPE?

Incapable de trouver un endroit où fêter sans qu'il ne vous en coûte les yeux de la tête?

Voici la place où vous pourrez fêter comme bon il vous semble. LA CAVE DE L'ABBAYE DU HOLIDAY INN STE-FOY. Où l'on vous offre de la bonne bouffe pour aussi peu que \$4.75.



En plus de vous offrir notre célèbre soupe maison selon votre bonne volonté. Et votre fête sera égayée par la musique entraînée de notre organisateur.

LA CAVE DE L'ABBAYE

Ouvrir tous les jours de 18 à 23 heures.

Holiday Inn STE-FOY

Pour réserver, composez le 653-4901. 3225 Hochelaga, Québec

Propriété Administrée par Astiflo inc. inc.

par Claude VAILLANCOURT

Les premiers résultats des consultations que mène actuellement l'Alliance de la fonction publique indiquent que les commis aux écritures et aux règlements de la région de Québec rejettent très massivement les offres formulées par le Conseil du trésor.

Dans les six assemblées tenues à Québec jusqu'à maintenant, le vote de rejet du rapport de conciliation jugé lui-même trop généreux par les autorités gouvernementales fédérales, est très élevé.

"Il fluctue dans les 85 à 90 pour 100", ont confirmé plusieurs sources d'information. Au ministère de la Santé et du Bien-être par exemple, où les employés de Québec étaient appelés hier à voter, 183 des 189 syndiqués aptes à se prononcer favorisaient le rejet des offres et le déclenchement d'une grève générale à compter de la semaine prochaine.

"Nous espérons que les autres régions du Canada imiteront la décision que nous venons de prendre", a déclaré au SOLEIL le président de ce groupe d'employés, M. Roland Béland.

Deux cent trente et une personnes participaient aux délibérations. De ce nombre, 189 syndiqués avaient droit de vote, les autres étant obligés de se présenter au travail étant donné leur désignation parmi le personnel jugé essentiel par

le gouvernement. Au total, la section de Québec du ministère de la Santé et du Bien-être compte 255 syndiqués.

L'Alliance de la fonction publique qui représente les 53,000 commis aux écritures, dont 47,000 ont actuellement le droit légal de faire la grève, dévoilera lundi soir les résultats complets de cette consultation.

Les points en litige, rappelons-le, portent principalement sur les questions salariales et sur la durée de la semaine de travail.

L'Alliance rencontre actuellement des difficultés de faire respecter sa demande de retour au travail en attendant le déclenchement d'une grève générale par tout le Canada la semaine prochaine.

Hier encore, à Toronto, quelque 85 commis oeuvrant au principal bureau de poste se sont déclarés malades alors que leurs camarades tentaient de ramener à la normale la situation qui prévaut dans le domaine de la livraison du courrier. On évalue

à 21 jours le retard qui existait lundi dernier.

"C'est un jour de repos, a déclaré un représentant syndical, M. Brian Docherty, signalant que plusieurs d'entre eux étaient restés 14 heures par jour sur les piquets de grève, la semaine dernière.

Pour Ann Jones, une autre porte-parole de l'Alliance, les débrayages ont comme objectif de faire pression sur le syndicat pour qu'il finisse au plus tôt le calcul des votes.

Le SPGQ est agacé par le silence de l'Etat sur le sort de 7 syndiqués

par Paul BENNETT

Quelque 300 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont manifesté, hier midi, devant l'édifice du ministère de la Justice, à Sainte-Foy.

Les manifestants voulaient protester contre la lenteur du procureur général du Québec, Me Marc-André Bédard, à se prononcer sur le sort des sept membres du SPGQ arrêtés

sur les lignes de piquetage, à Québec, le 30 avril dernier.

Le syndicat tente en vain de savoir depuis plusieurs semaines si le procureur général tentera ou non des poursuites contre ces personnes, arrêtées puis relâchées le même jour. Encore hier, le ministre de la Justice a refusé de recevoir une délégation du syndicat à ce sujet.

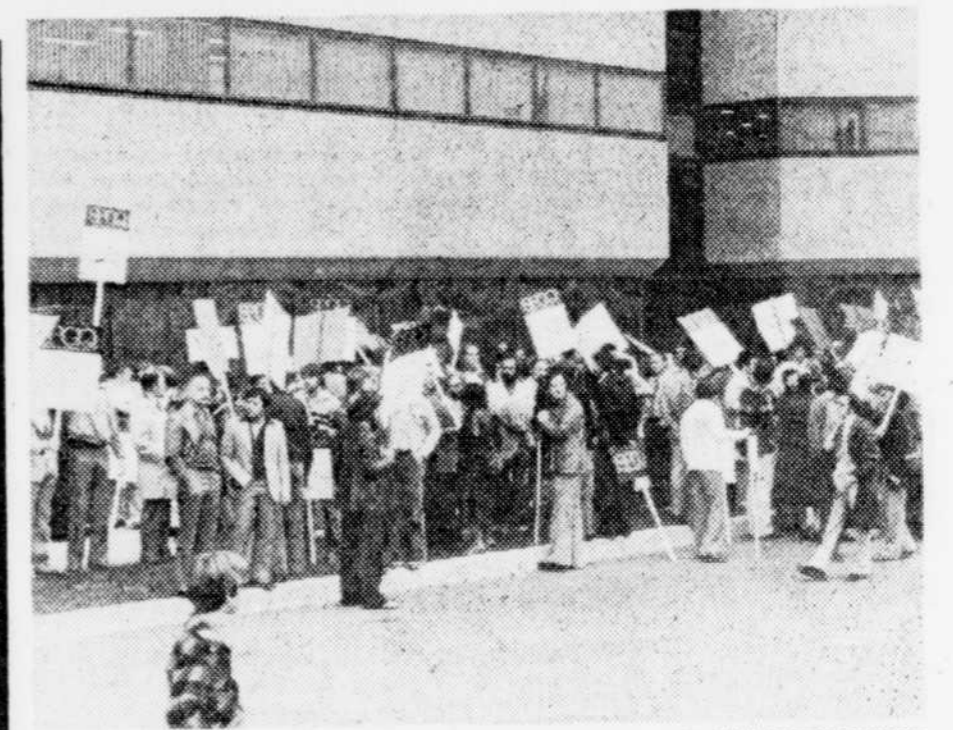
Les dirigeants du SPGQ avaient par ailleurs annulé la séance de signature de la convention collective, qui devait avoir lieu hier. Aucune nouvelle date n'a été fixée.

Pour sa part, le ministre de la Fonction publique, M. François Gen-

dron, a déploré, dans un communiqué, le refus de la direction du SPGQ de signer le texte de la convention, ratifiée la semaine dernière par 92 pour 100 des membres.

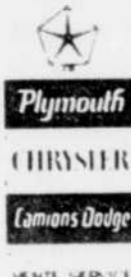
Selon M. Gendron, "l'unique raison donnée par le SPGQ pour ne pas signer à la date prévue n'a aucun rapport avec le contenu de la nouvelle convention collective de travail".

Une assemblée des délégués syndicaux du SPGQ décidera, samedi, de l'opportunité d'intensifier ou non les moyens de pression en vue de hâter l'étude de ce dossier au ministère de la Justice.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Quelques centaines de membres du SPGQ se sont groupés, hier midi, devant l'édifice du ministère de la Justice, à Sainte-Foy, pour manifester leur impatience face à la lenteur que met le procureur général à se prononcer sur le sort réservé à sept des leurs, arrêtés puis relâchés, le 30 avril dernier, lors d'un conflit.

Suite
au succès
retentissant
de notre
promotion
"UNE OFFRE
QUE VOUS
NE POUVEZ
PAS
REFUSER"



VENTE OU LOCATION

Chrysler Canada a fait à Fournier Plymouth Chrysler

"UNE OFFRE QUE NOUS NE POUVIONS PAS REFUSER"

Nous avons donc racheté, à des prix très spéciaux, des Horizon, Volaré, Caravelle, LeBaron, Cordoba et camions Dodge 1980.

Nos modèles 1981 (aux prix 1981!!!) arrivent très prochainement, mais on trouve toujours de la place pour des aubaines extraordinaires sur des modèles 1980.

NOUS AVONS FAIT UNE BONNE AFFAIRE AVEC CHRYSLER, FAITES-EN AUTANT AVEC NOUS!

fournier

plymouth chrysler inc.

48, KENNEDY LEVIS 837-2411

MOTEL METROPOLE
5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal
PAR PERSONNE OCCUPATION DOUBLE
9.00
RESERVATIONS: (514) 322-8640

A la Traite du ROY

Tout y est de premier choix. Vos sens y festoient. Chers clients, vous y serez les rois.

Truite à l'Édusière	Filet mignon au poivre vert
ou	ou
Filet de sole Marguery	Entrecôte à la moutarde
ou	ou
Médailles de veau à la crème	Médillon de veau à la crème
ou	ou
Filet de doré à la provençale	Cailles aux bleuets
	ou
	Lapin sauté Grand-mère
11.00	12.00

Pièce de boeuf flambée aux herbes - 2 pers. **27.50**
Carré d'agneau sauce poivrade - 2 pers. **26.00**

Heures : tous les jours de 11h à 14h30 et de 17h30 à 22h30
d'ouverture : Le samedi de 11h à 14h30 et de 17h30 à 24h.

PLACE ROYALE
dans un site historique du Vieux-Québec (près de la Maison des Vins)
25 1/4, rue Notre-Dame, Québec
RESERVATIONS: 692-0793
(Membre du Holiday Magazine depuis 1970)

Dans le cadre des grands spectacles Alcan, une série prestigieuse et grandiose réalisée d'après le célèbre roman-cytle d'Henri Troyat.

"La lumière des Justes"

L'époque de Napoléon est fertile en aventures de toutes sortes. Le choc des armées à travers l'Europe se double de choc non moins intense des sentiments politiques et amoureux. Un matin de 1814, dans Paris occupé, commence l'histoire de Nicolas, jeune officier de l'armée impériale russe et de Sophie la jeune française...

À la télévision de Radio-Canada le vendredi 19 septembre à 20 heures



COURS DE RELATIONS HUMAINES

VOUS VOULEZ RÉUSSIR?

Il n'en tient qu'à vous. Les techniques contenues dans ce cours peuvent transformer votre vie. Ce cours structuré, à caractère pratique, est axé sur:

Les relations humaines, la parole en public, la pensée positive, la motivation. Il comprend conférences, théories, pratique et ateliers.

CONTENU DES 14 LEÇONS:

- Comment obtenir les noms.
- Transformer une problématique en projet.
- Comment réaliser vos rêves.
- Comment développer une attitude mentale positive.
- Comment développer la confiance en soi.
- Comment faire valoir un argument sans se faire d'ennemi.
- Comment parler en public.
- Comment obtenir des renseignements par téléphone.
- Comment améliorer vos techniques de vente et augmenter votre revenu.
- Comment susciter la motivation personnelle.
- Comment décrocher et conserver un emploi.
- Comment faire un curriculum vitae.
- Comment découvrir ses possibilités.
- Vivre, c'est aller au bout de soi.
- Conquérir et remettre des amitiés.

C'est le seul cours du genre. Il est déductible d'impôt. Inscription ou renseignements: **656-0038**

Les cours débutent le lundi 22 septembre à 19 heures, et se tiennent au **MOTEL UNIVERSEL, salle "A"** 2300, Chemin Sainte-Foy (face à l'Université Laval)

INSTITUT DE PERSONNALITE ET DE MOTIVATION LOUIS-HEBERT

Représ. du ministère de l'Éducation no 215533 Culture personnelle



Grenier candidat officiel au congrès de l'UN

par Réjean LACOMBE

L'ancien député unionniste de Mégantic-Compton, M. Fernand Grenier est devenu hier, le deuxième candidat à entrer dans la course à la direction de l'Union nationale (UN). Il y a déjà quelques semaines, le chef intérimaire de l'UN et député de Gaspé, M. Michel Le Moignan soumettait sa candidature en vue de ce congrès.

Même si aucune nouvelle date n'a encore été arrêtée relativement à cette réunion où les unionnistes se choisiront un nouveau chef, on indique dans les milieux unionnistes qu'elle pourrait avoir lieu vers la fin du mois de février ou au début de mars 1981.

On sait qu'au cours de la fin de semaine dernière, les dirigeants unionnistes ont reporté à une date indéterminée ce congrès de désignation du chef du parti initialement prévu pour les 11 et 12 octobre. Les autorités du parti misent sur l'hypothèse que les élections générales auront lieu au printemps et non pas à l'automne et qu'en regard de cette perspective il est préférable pour les unionistes de concentrer leurs efforts sur les prochaines élections partielles qui, elles, auront lieu inévitablement cet automne.

C'est ainsi que M. Grenier a aussi décidé de se porter candidat lors de l'assemblée d'investiture de l'UN qui aura lieu à Lac-Mégantic le 12 octobre. Il tentera ainsi de reconquérir cette circonscription qu'il avait abandonnée le 7 janvier dernier dans le but de se porter candidat conservateur lors des élections fédérales du 18 février dernier.

Drapeau d'abord...
Toutefois, M. Grenier a indiqué que si le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, décidait de se porter candidat à la direction de l'UN, il se désisterait en faveur de M. Drapeau.

L'ancien député unionniste a souligné qu'il avait informé le maire de Montréal de son intention de se porter candidat et qu'il en avait profité pour l'inviter à se présenter à ce congrès à la direction.

Entre-temps, M. Drapeau poursuit sa période de consultation et de réflexion. La remise du congrès de l'UN tard en février favoriserait, semble-t-il, une décision positive de M. Drapeau. Le président de l'UN, M. Serge Fontaine, a indiqué qu'un intermédiaire, qu'il n'a pas identifié, faisait la liaison entre l'UN et le maire de Montréal.

Par ailleurs, M.M. Fontaine et Grenier ont nié les informations voulant qu'ils aient eu des indications sûres que les élections générales au Québec n'auraient lieu qu'au printemps 1981. "On ne fait pas des luttes, de dire M. Grenier, pour aider une autre formation politique (en l'occurrence le Parti québécois). On fait des luttes pour faire connaître nos idées."

Toutefois, il est de plus en plus certain que le handicap majeur qui retarde une décision de M. Drapeau touche sa succession à l'hôtel de ville de Montréal.

Un nouveau départ
Quoi qu'il en soit, M. Grenier a indiqué à la presse, hier, que pour le moment il se comportait comme si M. Drapeau ne se présentait pas à la direction de l'UN. Tout en se qualifiant comme un partisan de Drapeau, M. Grenier a de plus mentionné que sa campagne à la direction du parti débutait dès aujourd'hui.

Interrogé à savoir qu'elle serait son attitude si jamais il était défait lors des élections dans la circonscription de Mégantic-Compton, M. Grenier a précisé qu'il entendait quand même poursuivre sa lutte à la direction du parti. "Nos chances sont bonnes dans ce

comté, devait-il ajouter. Si jamais je perds ce sera par une très faible marge."

L'ancien député unionniste a précisé qu'il entendait mener la lutte à deux niveaux, soit la solidarité des Québécois en matière cons-

titutionnelle et l'économie. "Les Québécois, dit-il, doivent faire front commun en matière constitutionnelle et je fais appel à M. Claude Ryan pour qu'il fasse preuve de plus d'objectivité. L'électoratisme et la

mesquinerie sont en train de devenir les marmelles de l'analyse politique de M. Ryan."

Au chapitre de l'économie, M. Grenier a condamné l'attitude du gouvernement qué-

bécois en disant qu'il fallait mettre un frein à l'omniprésence de l'État.

Travaux publics Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus.

SERVICES

Appel d'Offres 80Q-182P - Nettoyage des tapis, chaises rembourrées et écrans, 2e étage, GARE MARITIME CHAMPLAIN, Anse-au-Foulon, Québec.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de poste de 300, St-Paul, Québec.

Date limite: le mercredi 1er octobre 1980
Dépôt: aucun

Renseignements Tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-178P - Chauffage électrique et modifications à la climatisation, Bureau de Poste, Donnacona, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association des Constructeurs de Québec, ainsi qu'au bureau de poste de Donnacona, Qué.

Date limite: le mercredi 8 octobre 1980

Dépôt: \$25

Renseignements Tel. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

APPEL D'OFFRES

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD LP-7501

N/DOSSIER: PROPRIETAIRE: CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD 245, rue Salaberry, Valleyfield, Qué.

ARCHITECTES: LAFLEUR & PERRON, ARCHITECTES, 19, rue Du Marché, Valleyfield, Qué.

ENTREPRENEUR-GERANT: JAMIN CONSTRUCTION LTEE, 7085, Côté des Neiges, Montréal, Qué.

Le CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD, propriétaire demande des soumissions pour EQUIPEMENT DE RADIOLOGIE.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte (sur rendez-vous) contre un dépôt de (\$50) cinquante dollars non-remboursable.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission égal à 10% du montant de la soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et 5 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de coordonnateur de la construction, C.H.V., 245 rue Salaberry à Valleyfield, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement JEUDI LE 16 octobre 1980 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les enveloppes devront porter, en sus de l'adresse des mots: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD SOUMISSION POUR EQUIPEMENTS DE RADIOLOGIE.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Jean-Guy Nadeau,

Directeur-général

Suivez l'idée Pennington

La où les beaux interchangeables commencent à la taille 38.

Des blouses, des chandails et des jupes pour un automne à la page.

Coordonnez votre garde-robe d'automne avec des blouses et des chandails *Interchangeables* qui sont une exclusivité de Pennington. Choisissez la blouse à col cranté en blanc, gris, marine, champignon et brique ou bien essayez une blouse à col cravate à empiècement froncé en blanc, brique, beige, brun et cuivre. Ces deux belles blouses sont au prix attractif de \$18.00 chacune. Tailles 38 à 44.

Restez au chaud dans notre gros cardigan à col-V en beige, blanc, bleu sarcelle, rouge et brique. Tailles 40 à 46, \$35.00. Le pull classique en champignon, marine, violet et noir. Tailles 38 à 50, \$26.00 et \$28.00.

Vous retrouverez les teintes ravissantes d'automne dans les jupes écossaises de Pennington dans les tailles 38 à 44. La jupe à plis soleil ou bien choisissez parmi les jupes écossaises en biais.



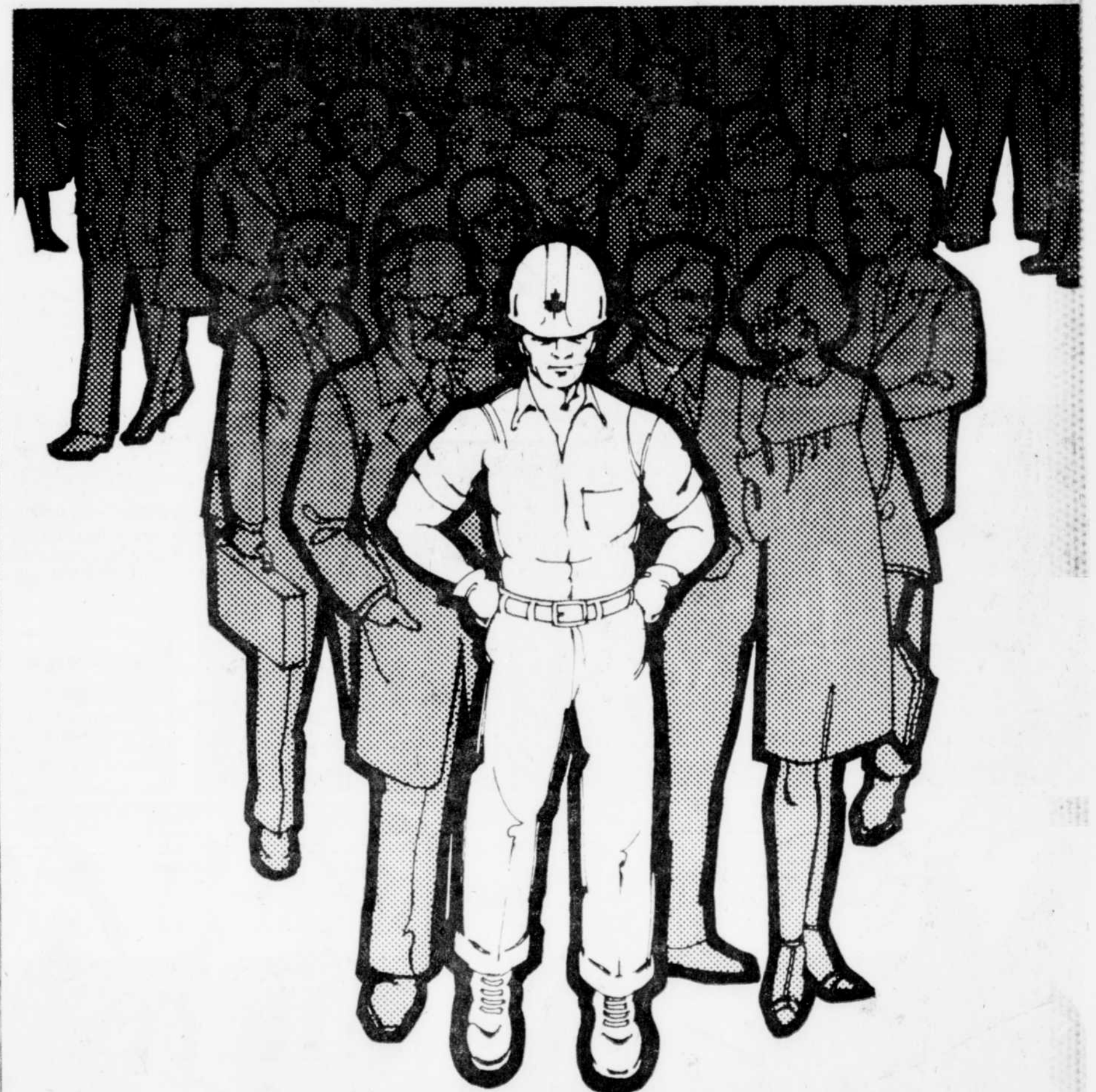
Pennington

"La beauté réelle commence à la taille 16"
Grandeurs 16 à 24, 36 à 52, 14 1/2 à 32 1/2.

Grandeurs 30, 32, 34 et 52 disponibles dans certains magasins seulement.

PLACE QUÉBEC 523-6885 • PLACE LAURIER 653-2484

Place Fleur de Lys 524-0757



DE L'ACTIVITÉ D'UN SEUL CANADIEN DÉPEND L'ACTIVITÉ DE MILLIERS D'AUTRES

Pour chaque Canadien engagé dans la production de produits pétrochimiques à partir du pétrole brut et du gaz naturel... il y en a des milliers d'autres employés dans différentes industries à travers le pays et occupés à transformer ces produits.

Ces industries fabriquent des produits pharmaceutiques, des vêtements, des sièges, des chaussures, de la peinture, des pièces automobiles et des matériaux de construction, et mille autres choses encore.

L'industrie pétrochimique n'utilise que 4,5 pour cent du pétrole brut et du gaz naturel consommés au Canada. Le reste est brûlé comme carburant ou combustible de chauffage.

Pourtant à partir de cette infime proportion de pétrole et de gaz, l'industrie pétrochimique canadienne crée une impulsion dynamique qui stimule l'emploi à la grandeur du pays.



UNION CARBIDE DU CANADA LIMITÉE

Nous renforçons l'économie en revalorisant les richesses naturelles

Coût du stade olympique: accusations imminentes

QUÉBEC (PC) — Des accusations seront vraisemblablement portées demain ou au début de la semaine prochaine relativement aux coûts excessifs entraînés par la construction du Stade Olympique de Montréal, a déclaré hier un membre du cabinet du ministre de la Justice.

M. Jean-Robert Nadeau a cependant refusé de préciser la nature des accusations ou de révéler les noms de ceux qui seraient traduits devant les tribunaux.

Il a toutefois expliqué qu'un procureur spécial avait pratiquement terminé la rédaction des actes d'accusations.

Aussitôt que les documents seront prêts, le ministère public se présentera devant un juge montréalais de la Cour des sessions de la paix.

A Montréal, le procureur chef de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin a confirmé que des accusations étaient à l'étude, mais a refusé d'en dire plus long.



justice

par Marcel COLLARD

Des dispositions ont été prises par le juge en chef Albert Dumontier, de la cour des sessions de la paix, pour éviter le vain déplacement de témoins, dans certaines procédures remises en raison de la grève des criminalistes.

Selon une note affichée au palais de justice, de nouvelles procédures devront être observées durant la grève des criminalistes, entreprise depuis le 8 septembre, pour appuyer leur demande d'augmentation des honoraires de l'aide juridique.

Ainsi, les procès devant magistrat ou devant un juge sans jury seront remis après le mois de février 1981, sauf dans les cas où il est nécessaire de procéder à une date plus rapprochée.

Pour les enquêtes préliminaires et les personnes accusées par voie de déclaration sommaire de culpabilité, remises à un délai de huit jours à la salle des comparutions. — confor-

mément à la stratégie de grève des avocats — les témoins ne sont pas assignés. Le juge tient compte qu'un certain nombre de témoins sont déjà appelés à se présenter pour les causes déjà fixées avant la grève, dans les diverses salles d'audience.

Cependant, précise la note du juge Dumontier, dans les cas où les personnes sont détenues et que la défense insiste pour procéder, les témoins seront assignés.

En plus, les sommations de comparaitre seront désormais rapportables à compter du début de décembre. La demande a été faite aux policiers pour qu'il en soit ainsi des citations, des promesses et des engagements à comparaître.

Ces mesures permettront d'atténuer considérablement l'encombrement des tribunaux, à court terme. Ainsi, la grève se poursuivra sans heurt.

La semaine dernière, dans un

Grève des criminalistes Le vain déplacement des témoins évité

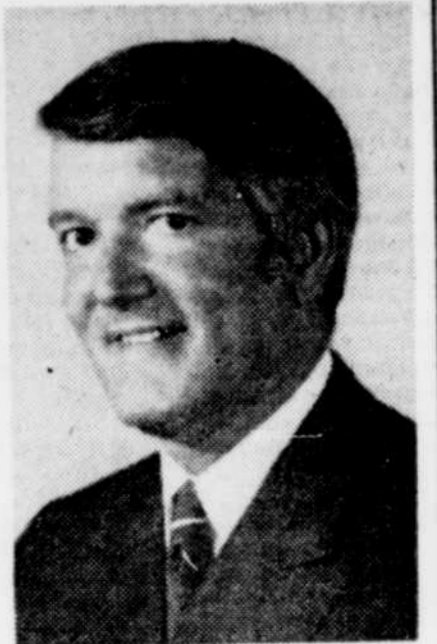
seul cas, les criminalistes ont été obligés de recourir à la cour supérieure pour obtenir la remise d'un procès qu'ils ne jugeaient pas urgent. Me Jacques Bouchard, au nom de l'Association des criminalistes, a dû faire signifier une requête, lundi matin, à la cour supérieure, où le débat se transportera, le 22 septembre.

Le juge et la société moderne

L'Association canadienne des juges des cours provinciales tiendra sa septième assemblée générale annuelle, à Québec du 23 au 26 septembre, sous le thème: le juge et la société moderne. Outre la présence du ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard, les juges pourront entendre des exposés du juge en chef du Québec, le juge Marcel Crête, sur "l'image de la justice", du juge en chef de la cour provinciale de la Colombie-Britannique, le juge Lawrence S. Goulet, sur "les juges

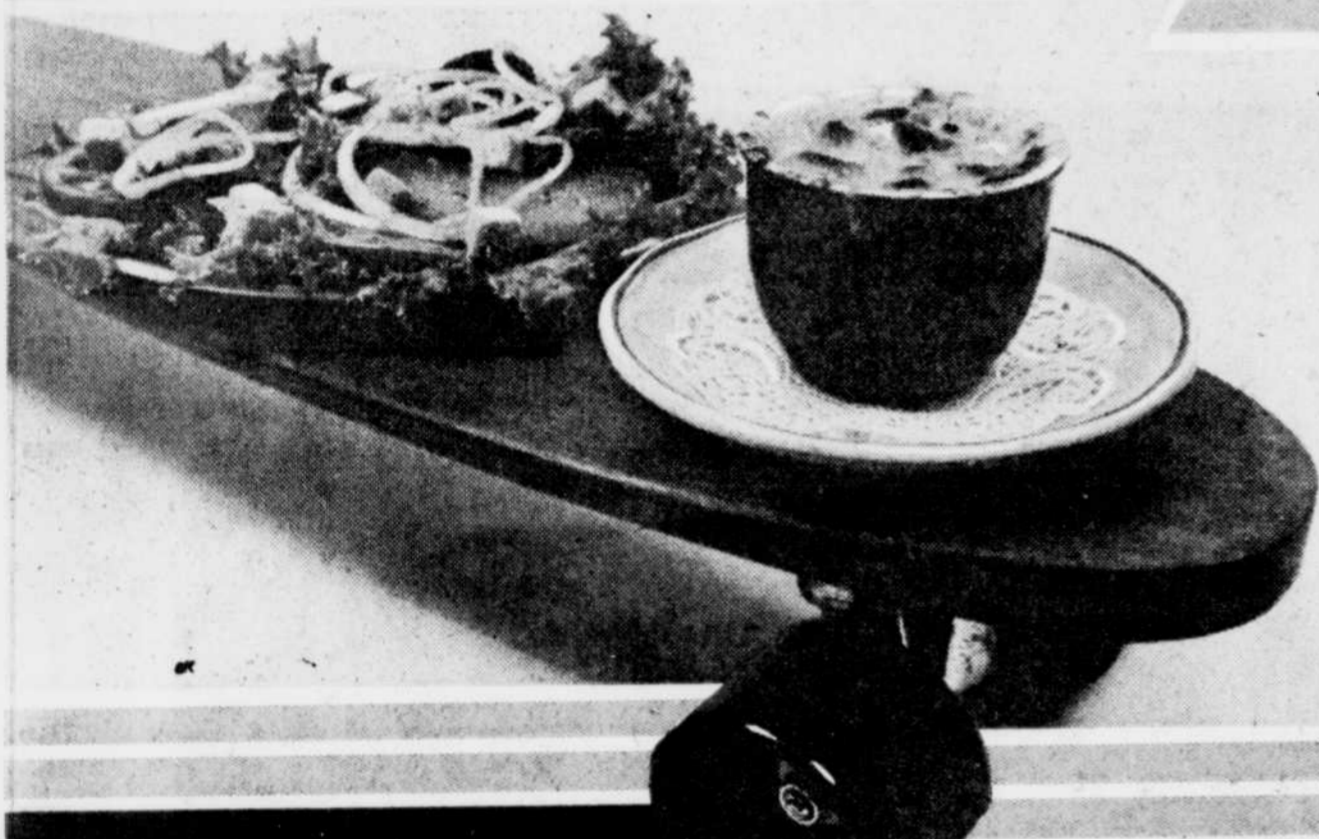
et les pouvoirs publics", des juges Frédéric Arseneault, du Nouveau-Brunswick, et André Desjardins, de Québec, sur "le juge et le justiciable". Le ministre Marc Lalonde adressera la parole au cours d'un déjeuner. Le sociologue et politologue Léon Dion traitera du juge face au citoyen moderne. De son côté, le juge Julien Chouinard livrera ses propos sur la Cour suprême du Canada, où il fut nommé il y a quelques mois.

Le juge Marc Choquette, président du comité d'organisation, a convoqué une conférence de presse pour 15h, mardi, pour situer le contexte de cette importante assemblée, tenue à Québec pour la première fois depuis l'existence de l'association. Représentant le Québec au comité exécutif de l'association, le juge Choquette s'est contenté de dire que les discussions revêtent une importance toute particulière et qu'elles sont très actuelles.



Le juge Marc CHOQUETTE

Une nouvelle erre d'aller...



Le Fiacre ajoute à ses repas SANS SUPPLÉMENT

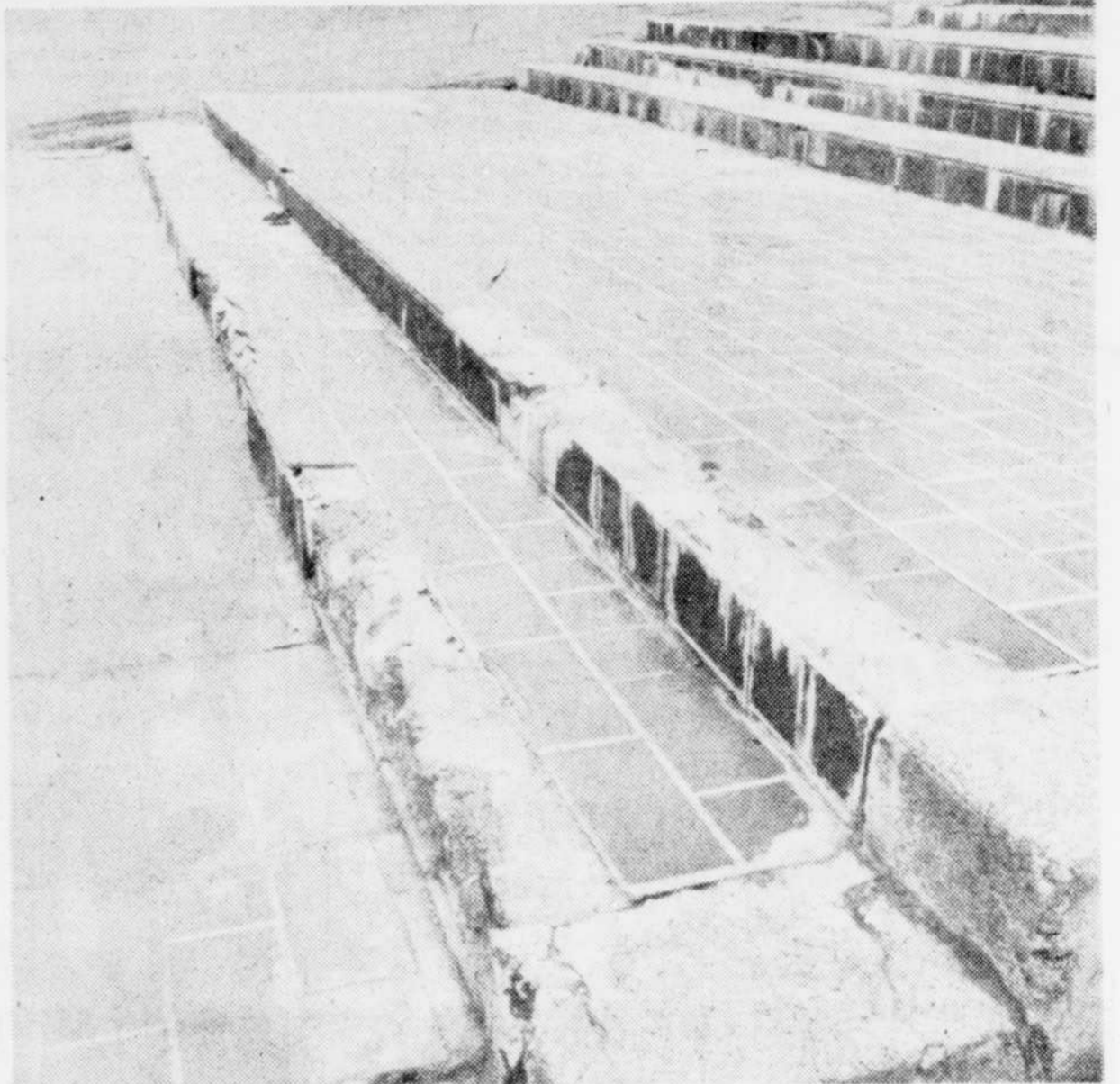
- Une soupe à l'oignon gratinée ou soupe du jour
- Un service à son toujours-populaire-bar-salade



FIACRE

STE-FOY, Boul. Laurier/rue Fournier. 651-4055

...à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.



Le Soleil, Gilles Lafond

Attend-on un accident?

Les marches conduisant à l'édifice administratif du Service de protection contre l'incendie de la ville de Québec, situé rue Saint-Jean, auraient un urgent besoin d'être réparées. Cet édifice, qui abrite également les locaux du Commissariat des incendies, appartient à la ville de Québec. Les intempéries ont eu raison du ciment à jointoyer les tuiles en céramique, si bien que cet escalier, de moderne qu'il était, donne l'impression d'avoir été attaqué et bombardé.

Mesdames, soyez élégantes...

A Place Québec chez RODIER PARIS, la plus belle collection automne/hiver de France vous transformera. Elle a été créée pour votre beauté. CHAQUE JOUR: A PLACE QUEBEC



Accident de travail mortel à Sainte-Foy

par Lucien LATULIPPE

C'est au cours d'un accident de travail que M. Rosaire Plamondon, de Neuville, a subi des blessures qui ont entraîné sa mort. C'est ce que révélait la police de Sainte-Foy, hier.

Agé de 57 ans, M. Plamondon travaillait pour la firme Service d'arbres Guimont Inc., de l'Ancienne-Lorette. Il a été blessé, vendredi dernier, et il a succombé à une hémorragie cérébrale, lundi soir.

La police de Sainte-Foy précise que l'accident s'est produit sur le terrain d'une propriété privée du boulevard Versant nord où M. Plamondon et des compagnons étaient en train de faire le terrassement.

De la tourbe avait été apportée dans un camion qui est doté d'un treuil mécanique pour déplacer son chargement.

Selon la police, M. Plamondon a été frappé au front par le bras en métal du treuil.

Abasourdi par le coup, le blessé n'a toutefois pas perdu conscience. Il saignait du nez et il avait une plaie au front lorsque les ambulanciers de la police de Sainte-Foy l'ont dirigé vers le CHUL. M. Plamondon a ensuite été transféré à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où il est mort.

Une autopsie a été pratiquée sur le corps avant-hier. Pour sa

part, le coroner a ouvert une enquête et il l'a ajournée en attendant le rapport complet des policiers. Autrefois, M. Plamondon demeurait aux Ecuireuls, dans le comté de Portneuf.

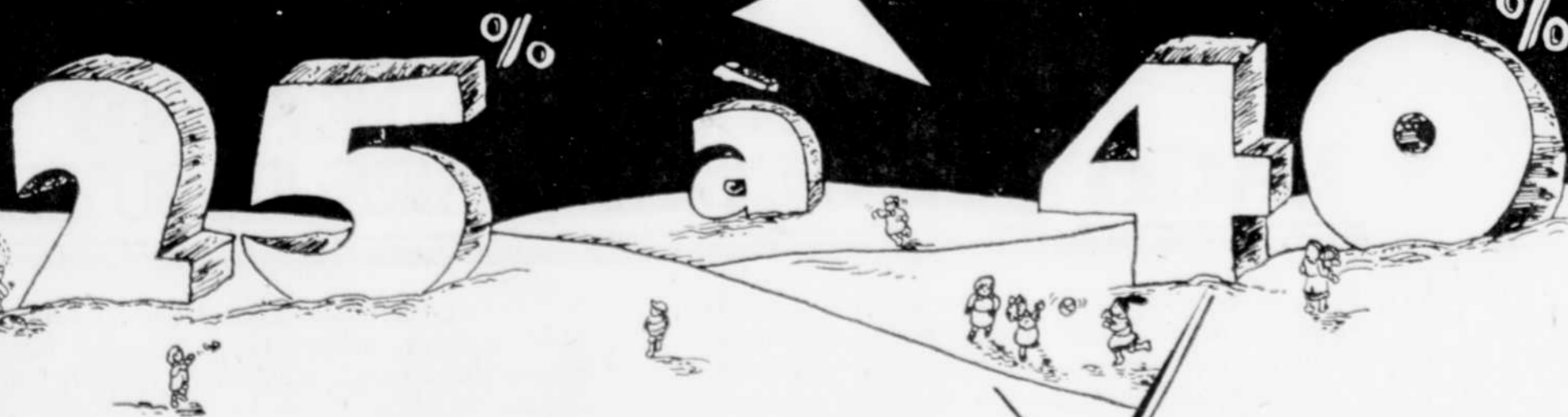
Un vol à main armée et une chasse à l'homme

MONTREAL (PC) — Après avoir été renversé par l'automobile des fuyards, un policier montréalais a tout de même réussi, hier, à tirer une rafale de mitraillette et mettre un terme à la fuite de deux hommes qui venaient de commettre un vol à main armée dans un établissement bancaire de l'est de la ville.

Le sergent-détective Paul Roche, 40 ans, a été traité à l'hôpital pour blessures mineures. Il a obtenu son congé quelques heures plus tard.

Le conducteur du véhicule a été blessé et son compagnon a été appréhendé par deux autres policiers à peu de distance des lieux du crime.

VENTE ÉCLAIR



25% Horloges et réveils.

35% Montres Seiko, Bulova et Tissot

40% Montres suisses Marcoux.

MARCOUX

annonce une nouveauté pour la rentrée: les montres signées MICHEL HERBELIN de Paris

Marcoux Diamantaire Inc. 365, de la Couronne, Québec. 522-6861

Bijoux mode et bijoux en argent.

Bagues à diamants et jongs, bijoux or, boucles d'oreilles, chaînes et pendentifs.

Colliers de perles cultivées, perles d'eau douce ou, pierres véritables.

40%

40%

40%

PUBLICIS

Le manque de sommeil peut être bénéfique

PARIS (AP) — Bon nombre d'idées reçues sur le sommeil ont été rectifiées à l'occasion d'un congrès

qui vient de se terminer à Amsterdam avec la participation de spécialistes internationaux.

On a admis, par exemple, que la privation de sommeil peut être bénéfique dans certains cas.

Un livre paru en France tente de faire le point des acquisitions dans le domaine du sommeil et des rêves.

tôt ou disaient qu'il était "pénible" de trouver le sommeil en assistant à celui de l'autre.

période normale, ne sont pas valables pour tous. Chacun est génétiquement programmé pour le sommeil. Des sujets peuvent parfaitement ne pas souffrir d'un sommeil quotidien de deux heures 30.

Faut-il dormir 8 heures?

LA HAYE (AFP) — L'hypothèse selon laquelle l'homme a besoin de huit heures de sommeil par jour n'a aucun fondement, selon les conclusions du 51^{ème} Congrès international sur le sommeil, qui s'est tenu pendant trois jours à Amsterdam.

Au cours du congrès, auquel participaient 300 spécialistes de 20 pays, une centaine d'experts ont présenté des rapports étudiés par cinq groupes de travail.

Selon le docteur Piet Visser, professeur néerlandais de psychophysiologie à l'université d'Amsterdam et président du congrès, le besoin de sommeil varie selon un rythme particulier à chaque individu, ceci étant également valable pour les enfants. Rien ne prouve que l'homme ait besoin d'au moins huit heures de sommeil, comme le veut la tradition. Le professeur Visser a ajouté qu'il ne fallait pas passer d'un extrême à l'autre en soutenant que 4 à 5 heures de sommeil suffisaient à l'homme. Il est donc nécessaire de rechercher dès maintenant un équilibre entre ces deux durées, a-t-il dit.

L'idée qu'il faut huit heures de sommeil pousse les gens qui dorment moins à envisager un traitement mé-

dical, a indiqué le professeur Visser. Non seulement la durée du sommeil, mais également la période la mieux appropriée au sommeil dépend du rythme individuel. Chacun doit "obéir à l'horloge biologique individuelle", a précisé le professeur Visser.

Le congrès a étudié également les problèmes relatifs au travail en équipes. Il a constaté qu'une rupture, même partielle, avec la vie familiale et sociale, la perte de contacts, l'impossibilité de suivre des séries à la télévision, par exemple, ont pour conséquence un isolement qui menace l'équilibre des travailleurs. Leur rythme individuel est bouleversé et le sommeil de deux sur trois d'entre eux est perturbé. Aussi certains experts ont-ils recommandé d'améliorer les conditions de travail en équipes, plutôt que de chercher une compensation dans des salaires plus élevés.

Un symposium a été consacré au sujet "le sommeil et la tension émotionnelle", pour étudier dans quelle mesure la tension émotionnelle est un facteur de perturbation du sommeil. Selon le professeur Visser, il est impossible de prouver que la privation de sommeil provoque une tension émotionnelle, car les changements physiologiques et ceux des

hormones, inhérents à la notion de tension, n'ont pas été constatés lors d'expériences de privation de sommeil.

Les rapports d'autres spécialistes au congrès ont confirmé que la privation de sommeil n'entraîne pas nécessairement une tension et que l'homme, s'il est bien nourri et prend suffisamment de repos, peut se contenter de très peu de sommeil. D'autre part, la privation de sommeil pourrait être une thérapie pour des dépressifs, a révélé un rapport sur des expériences dans ce domaine faites par la clinique psychiatrique de l'université de Pise, en Italie.

Le sommeil intéresse bon nombre de chercheurs internationaux et notamment aux Etats-Unis. Timidement, en France, des centres se créent comme en Amérique. Le Dr Daniel Frydman a participé à la création d'une unité de ce type et ses travaux l'ont conduit à écrire le livre "Et vous trouvez votre sommeil". Pour lui, apprivoiser son sommeil, en connaître mieux l'importance assure un meilleur équilibre et une meilleure santé.

Ce jeune médecin de 31 ans, psychiatre, a reçu chaque jour de trois à cinq patients, tous insomniaques de longue date. Il a effectué sur eux un bilan de leur insomnie. Certains révélaient qu'ils dormaient mieux en arrivant à New York qu'en revenant à Paris; d'autres avaient du mal à trouver le sommeil en se couchant

très complexe. Il vaudrait mieux parler des différents sommeil: sommeil léger, sommeil profond et sommeil avec rêves. Les deux premiers ont la particularité d'apporter une récupération physique alors que le troisième serait plutôt agité et aurait la particularité de consolider la mémoire.

Importance des rêves

"Grâce à ce sommeil avec rêves, vous consolidez votre mémoire, vous ancrez solidement vos acquisitions, vous pouvez digérer tous les éléments de la journée et vous vous préparez au lendemain", écrit le Dr Frydman.

S'il est admis qu'un tiers de l'existence se passe à dormir, les huit heures de lit, considérées comme une

Il n'existe donc pas de règles strictes. Qu'importe donc la durée du sommeil si l'on est en forme le lendemain. Il faut seulement s'accorder le temps nécessaire, ni plus, ni moins, dit ce spécialiste.

Ceux qui ne peuvent trouver le sommeil doivent chercher à comprendre leur trouble. Des difficultés professionnelles, conjugales, deuil ou maladie ont pu déclencher l'insomnie et, pour le Dr Frydman, il faut d'abord faire l'inventaire des événements passés et ne pas jouer à cache-cache avec soi-même. En cherchant les causes, on peut ensuite apprivoiser son sommeil. Cela nécessitera des efforts, un contrôle de ses réactions face aux émotions.

CHOIX ET PRIX sont bien orchestrés

LA SUGGESTION DE LA SEMAINE

UN ENSEMBLE TELEFUNKEN-AKAI DE 60 WATTS CONTINUS (RMS)

RÉCEPTEUR TELEFUNKEN TR-400 AM-FM STEREO
 • 2 x 40 watts continus (RMS) à 0.04% de distorsion harmonique totale • Sensibilité FM 1.9 uv (IHF)
 • Bande passante 10 — 60,000 Hz • Possibilités pour 4 haut-parleurs — 2 magnétophones • Filtrage bas et haut • Amplificateur CC et circuit de protection à relais • Vu-mètre de puissance.

TABLE TOURNANTE AKAI AP-306 à entraînement direct
 • Régulateur de vitesse au quartz — vitesse variable (quartz hors fonction) — retour automatique
 • Isolation 70 db • Pleurage et chevrottement: 0.035% • Avec cellule magnétique à pointe diamant elliptique.

HAUT-PARLEURS 4 voies
 • 1-12" — 1-5" — 1-3 1/2" et 1-1" • Puissance 70 watts continus (RMS) • Réponse de fréquence 28-22,000 Hz • Contrôle de haute fréquence • Grille amovible noire • Fini similinoyer.

EN SPECIAL 989,95 \$ prix de détail suggéré 1,474,50 \$ QUANTITÉ: 25



Le meuble illustré est optionnel.

Lors de votre prochaine visite à l'un de nos magasins, et faites l'essai de nos salles d'écoute.

Stacy et Frères
 "Une gamme de bons produits"
 MAIL ST-ROCH 522-1233 PLACE LAURIER 651-7384

L'intervalle

Le buffet à votre convenance

Buffet déjeuner	\$3.25 de 7h à 9h
Buffet dîner	\$4.95 de 11h à 14h
Buffet souper	\$6.95 de 17h à 20h

Restaurant situé au cœur du paradis...

Entrain
 2600, boul. Laurier, Ste-Foy — 658-7771

Du nouveau L'ASSIETTE DE FROMAGES DELISLE



Aujourd'hui, Delisle vous offre beaucoup de fromages, toutes sortes de fromages, tous très différents et délicieux: du Cheddar, du Colby, du Brick, du Gouda, du Havarti, du Bleu et du Mozzarella.

Delisle apporte à la fabrication de ses fromages tout le soin, l'attention et l'excellence qui ont fait sa renommée dans le comptoir des yogourts. Que ce soit pour déguster ou pour cuisiner, servez un fromage Delisle à votre prochain repas!

LES FROMAGES Delisle
 LE DÉBUT D'UNE TRADITION

Aliments Delisle Ltée

2 numéros pour mieux vous servir

Conservez ces numéros: ils vous faciliteront la tâche quand vous communiquerez avec VIA Rail Canada.

Pour connaître les heures d'arrivée ou de départ des trains dans votre localité ou pour demander des renseignements sur les possibilités d'enregistrement des bagages, communiquez avec votre agent de gare.

QUÉBEC (STE-FOY) 658-8792
CHARNY 832-0784

Pour demander des renseignements sur les tarifs ou tout autre sujet et pour faire vos réservations, composez 692-3940 ou sans frais 1-800-361-5390.

TRAITEZ-VOUS BIEN, PRENEZ LE TRAIN.

A-14

Les camionneurs artisans de la région veulent leur part

par Elyette CURVALLE

C'est animés d'un "gros espoir de règlement" que les représentants des camionneurs artisans membres du poste d'affectation de la région 03 rencontrent ce matin à 10h les dirigeants des entreprises P.E.B. Ltée afin d'obtenir une partie du transport en vrac que commandent les travaux actuellement en cours, route de l'Aéroport.

Cette rencontre fait suite à une manifestation d'une trentaine de camionneurs membres de l'Association nationale des camionneurs artisans (ANCAI) qui, au volant de leurs mastodontes, sont venus revendiquer hier sur le chantier la part des travaux de voirie exécutés par P.E.B. Ltée.

Cette manifestation pacifique qui a consisté à bloquer toute la journée les issues du chantier ne sera pas

reprise aujourd'hui, déclarait, hier en soirée, le directeur du poste d'affectation de la région 03, M. Paquet.

"Depuis le début des travaux d'élargissement et de réfection de la route de l'Aéroport, la compagnie P.E.B. fait appel à ses propres camions et à ceux d'un sous-traitant, et n'utilise donc pas les services des camionneurs artisans comme le prévoit la clause 75-25 sur le transport en vrac", a expliqué hier le conseiller juridique de l'ANCAI, M. Bernard Piuze.

En effet, selon une entente intervenue entre le gouvernement provincial et l'Association des camionneurs, 75 pour 100 d'une grande partie des travaux de voirie devraient être effectués par les camionneurs artisans. Ces derniers se plaignent de ne pas avoir la part qui leur revient.

Déjà, le 4 septembre dernier, les camionneurs avaient manifesté leur mécontentement face à la même compagnie en alignant leurs véhicules sur le chantier du palais de justice de Québec.

On se souvient qu'en juillet dernier, des centaines de camionneurs avaient organisé d'imposantes manifestations régionales. Les pressions des camionneurs pour obtenir une répartition plus équitable du volume des travaux publics avaient amené la tenue d'une commission parlementaire sur le transport en vrac, à la fin d'août.

Les membres de l'ANCAI tiendront, dimanche au Pavillon des congrès d'Expo-Québec, une assemblée générale au cours de laquelle des décisions majeures pour l'avenir de l'industrie du camionnage en vrac pourraient être prises.

Le président de l'ANCAI, M. Gérard Dubé, et les conseillers juridiques Pierre Beudet et Bernard Piuze présenteront alors un bilan exhaustif des débats parlementaires et de leurs conséquences sur le camionnage en vrac.



Les camionneurs veulent leur part des contrats pour l'élargissement de la route de l'Aéroport.

AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, le Directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le parti Le Réveil de Beauport.

Le représentant officiel du parti Le Réveil de Beauport est monsieur Clermont Blodeau, 130 St-Jules, Beauport, Québec G1E 4W7.

Le parti Le Réveil de Beauport entend exercer ses activités dans la municipalité de Beauport.

Montréal, le 9 septembre 1980

La Secrétaire
ME JOHANE CANNING-LACROIX



Assemblée nationale du Québec

Bureau du Directeur général
du financement des partis politiques

1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, Bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131
Partout ailleurs au Québec: 1-800-361-6017

VENTE-REPRISE

de télécouleurs
RCA 1981
à télécommande

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE!

Meubles ColorTrak haut de gamme RCA de 26 po" avec télécommande à infrarouge. Deux modèles de luxe contemporains de grand style pour 1981 - le modèle GER930R fini en pièces de pacanier authentique et placages (garnitures simili-bois) en plus du système sonore bidimensionnel - ou le modèle GER790R (petite illustration) au fini noir métallique laqué avec base et surface nickelées.

EN ÉCHANGE DE VOTRE VIEIL APPAREIL COULEUR

OBTENEZ JUSQU'À

\$120
DE RÉDUCTION

sur certains nouveaux modèles 1981 à télécommande de RCA

Apportez votre vieux télécouleur - peu importe son âge, son état et sa marque - chez votre marchand RCA participant, et obtenez-en une valeur de reprise intéressante à l'achat d'un nouveau télécouleur 1981 de RCA à télécommande! Mais faites vite, car cette offre n'est valable que pour une période de temps limitée.



RCA fabrique constamment de meilleurs téléviseurs

Meubles XL-100 de 26 po" de RCA avec télécommande ChanneLock. Choisissez votre style de meuble favori: Le colonial au fini érable, le traditionnel au fini pacanier (les deux avec roulettes dissimulées) ou le style contemporain fini pacanier à base pivotante de conception unique. Plus apportez votre vieux télécouleur pour en obtenir une généreuse valeur de reprise et achetez-vous le télécouleur qui vous procurera des années de bons moments!



Télécouleurs XL-100 1981 de RCA avec télécommande ChanneLock

Le XL-100 de RCA est le chef de file au chapitre du rendement, de la fiabilité et de la qualité. Ce n'est pas pour rien qu'il est de loin l'appareil le plus vendu. Examinez cette liste de caractéristiques du XL-100 RCA - ou mieux encore, venez assister à une démonstration!

- Repérage automatique du contraste et de la couleur
- Autoreglage de la couleur et correction automatique des teintes du visage
- Châssis LONGUE-VIE perfectionné de RCA
- Tube-image Super Acculine
- Télécommande ChanneLock - fonctionne en toute douceur et en silence pour vous
- permet de mettre en marche ou d'arrêter votre appareil, de régler le volume de façon continue et de choisir n'importe quel canal VHF ou UHF; n'arrête pas les programmes dans sa mémoire électronique
- Indicateur de canal lumineux affiché à l'écran.



Télécouleurs ColorTrak 1981 de RCA avec télécommande à infrarouge

Apportez votre vieux télécouleur et obtenez-en une valeur de reprise intéressante à l'achat d'un nouveau modèle ColorTrak 1981 avec télécommande à infrarouge!

Le ColorTrak livre les couleurs telles qu'elles sont, automatiquement, grâce à ces caractéristiques perfectionnées:

- Synchronisation ChanneLock au quartz avec télécommande à infrarouge ColorTrak, et affichage de l'heure et de l'indicateur de canal à l'écran
- Autoreglage de la couleur et correction automatique des teintes du visage
- Châssis LONGUE-VIE perfectionné de RCA
- Tube-image Super Acculine de 100" avec phosphores teints
- Dispositif d'affinage de l'image exclusif à RCA qui définit les détails de l'image
- Le système sonore bidimensionnel exclusif à RCA - qui simule l'effet réaliste des sons stéréophoniques (modèles GER930R et FER498R)

ColorTrak de 26 po" à télécommande avec base pivotante de conception unique. Ce meuble d'un style contemporain plaisant a un fini chêne fauve sur bois pressé et pièces de chêne massif, et comporte des panneaux latéraux de bois pressé simili-bois gaufré. Garnitures simili-bois. Venez nous voir dès maintenant et demandez une démonstration... et surtout n'oubliez pas d'apporter votre vieux appareil!

NOUVELLE GARANTIE DE 3 ANS

RCA offre:

- garantie de 3 ans sur le tube-image
- garantie de 3 ans sur les pièces

Les marchands participants RCA offrent:

- garantie de 3 ans sur le service et la main-d'oeuvre

SOLDE SAISONNIER

20%
DE RABAIS

sur toute la
marchandise en
magasin



LE CHEMISIERS DU MAIL

794, Mail St-Roch - 525-7626

CENTRE D'AUBAINES

Choix de matériaux en quantité, des prix spéciaux et un service de livraison rapide pour Québec et la banlieue. (Nous faisons également la livraison à l'extérieur)

GRAND SPECIAL	GRAND CHOIX DE BOIS NATUREL POUR FINITION INTERIEURE
sur tapis et prélatrs	Cèdre clair 26.95 par
en inventaire	Pin Trojan Princesse 20.95 par
Ex.: prélat sans cirage	Cèdre rustique 24.95 par
FOAM BLANC	Pin Ranch 6" 565.00 m.p.
1" 4 x 8 - La feuille	
STYROFOAM BLEU	SPECIAL "1er ARRIVE" GENERATRICE McCULLOUGH
S.M. R4 2 x 8 pi.	1500 watts 359 ⁰⁰
La feuille	2000 watts 459 ⁰⁰
LAINE MINERALE LOUSSE	3300 watts 579 ⁰⁰
Sac de 26 lb	
BANC DE SCIE 10"	GRAND CHOIX de PORTES et FENETRES
Complet avec moteur	EX.: Ensemble de porte de service 154 ⁰⁰
Spé.	Fenêtres 3x3 Super 63 ⁰⁰
CLOTURE A NEIGE	SPECIAL GARAGE PREFABRIQUE
4 x 50' Rouleau	Construction robuste Bois choisi No 1
CONTRE-PLAQUE 1/2	Complet: boulons, vis, toiles, tuyaux, etc.
4 x 4 la feuille	10' x 20' contre-plaqué 299 ⁹⁵
PANNEAUX PARTACLAD	10' x 20' aspenite 249 ⁹⁵
Pour galeries et patios, etc.	Reservez le votre maintenant.
3/4" - 5 pi. x 10 pi.	
La feuille	
SAC DE CIMENT	
Ordinaire 40 kilos	
MORTIER	
30 kilos	

Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi, 8h à 17h30. Jeudi, vendredi, 8h à 21h. Samedi, 8h30 à 12h.

MODERNES
INC. 1979
1177, BOUL. PIE XI SUD, VAL-BELAIR
842-1911

Tube-image de 26 po. image de 63 cm en diagonale

Les marchands RCA participants suivants vous offrent une grande qualité... à un prix réduit :

La vocation internationale de Saint-Ubalde

Il y a des municipalités qui "marchent" et il y en a d'autres qui végètent. La municipalité de Saint-Ubalde, dans le comté de Portneuf, peut certainement être qualifiée de "marcheuse". Pas dans tout, nécessairement, mais dans quelques projets fort intéressants.

Quand j'y suis allé, cet été, pour couvrir le "Festival de la patate", j'y ai surtout découvert que cette petite municipalité d'un millier d'âmes, sise dans le fin fond du comté de Portneuf, dans les montagnes et dans le bois, trouvait moyen de recevoir chaque année, durant l'été, surtout, une soixantaine d'autobus de Français. Les cousins d'outre-Atlantique étaient reçus dans des familles d'accueil, ils y passaient trois ou quatre nuits puis repartaient ailleurs. Bien des villes de moyenne importance ne peuvent se targuer

d'une pareille auréole internationale.

Hier, au diner, j'ai rencontré le secrétaire trésorier de "Groupe Voyages-Québec", M. Daniel Lachance qui devait m'apprendre que la population de Saint-Ubalde avait décidé de faire un pas de plus dans le domaine international. Une trentaine de citoyens de l'endroit s'envoleront vendredi pour Paris, Rouen, Dieppe, Le Havre, Lisieux, Saint-Malo, le Mont-Saint-Michel et plusieurs autres villes françaises. Ce voyage leur demande un investissement de plus de \$1.000.

Au printemps, ce sont les Français qui visiteront Saint-Ubalde, d'abord, et le Québec ensuite. A Saint-Ubalde il n'y a peut-être rien là, à part les patates, mais cela n'empêche pas les gens d'être efficaces.

Mon carnet mondain

Tournoi de jacquet

Le restaurant Le Petit Pain, situé au 2750 chemin Sainte-Foy, à la Plaza Laval, organise un tournoi amical de jacquet pour les amateurs de la région. Les inscriptions se prendront jusqu'au 30 septembre et le coût de cette inscription (\$5) servira à amasser une cagnotte qui constituera le grand prix du tournoi, qui s'échelonnera pendant tout le mois d'octobre. Vous aurez plus d'informations en téléphonant à Jacques Côté à 653-9263.

Entraide de veuves

Le service d'entraide des veuves reprendra ses activités dimanche, le 28 septembre, à 13h, à la salle de l'église Saint-Paul-Apôtre, 8e Avenue, Limoilou. Les intéressées auront plus d'information tant sur ce service que sur la réunion du 28 en téléphonant à 522-2048.

Poitrans chez Simons

Jean-Claude Poitrans, un jeune styliste montréalais qui a déjà bonne renommée, présente, aujourd'hui, sa collection automne 1980 au magasin Simons de Place

Sainte-Foy, aux heures suivantes: midi, 13h, 14h, 18h et 20h.

La grande mode de Sears

Chaque année, les employés des magasins Sears à Québec, sous la direction de Yvan Carrier, présentent, au Centre municipal des congrès, un spectacle de mode qui est certainement un des plus courts du Québec métropolitain. Les profits de ce grand spectacle de mode sont toujours remis à une oeuvre de la région et, cette année, ils iront au "Y", au YWCA. Et puisque les "mannequins" sont des vendeuses de la compagnie, les profits sont plus intéressants que s'il avait fallu retenir les services d'une agence spécialisée qui coûte les yeux de la tête. D'ailleurs, les employés de chez Sears paradent aussi bien que n'importe quelle maison spécialisée.

Tout cela pour vous dire que cette année, ce grand spectacle de mode "Sears" sera présenté mercredi, le 1er octobre, à 20h, que les artistes invités seront Monique Vermont et Jean Faber, qui on y présentera plus de 350 ensembles, que l'admission est de \$5, et que les billets sont en vente dans les magasins Sears, dans les marches Jato et au "Y".



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

CENTRAIDE EN 1979

«Plus d'un million distribué à 62 organismes...»

L'argent venait de...

Service public & organismes	15.7%
Collectes paroissiales	16.6%
Industries & Commerces	24.5%
Contribution à la source	43.2%

L'argent est allé à...

Organisme	83.2%
Campagne	9.0%
Administration & Carbone	7.8%

Centraide lance sa campagne

Bien qu'en préparation depuis un certain temps, c'est jeudi, le 25 septembre, que sera officiellement lancée la campagne de financement annuelle de Centraide pour la région 03, campagne dont l'objectif est, cette année, de \$1,250,000. L'an dernier, Centraide avait récolté \$1,147,000.

Hier matin, cependant, M. Raymond Garneau, président de la campagne de souscription de Centraide pour 1980, se faisait un devoir de lancer officiellement la campagne de contribution à la source qui, cette année, est assurée par la permanence d'une vingtaine de cadres prêtés par autant de compagnies.

C'est un secret de polichinelle de dévoiler que, de plus en plus, Centraide veut laisser tomber son

système de perception paroissial pour se diriger vers la cotisation à la source. L'an dernier par exemple, les collectes paroissiales représentaient 16.6 pour 100 de la collecte de Centraide contre 43.2 pour 100 pour la contribution à la source. Cette année on veut faire encore davantage.

Centraide se limite à cotiser à la source les employés des compagnies dont le personnel dépasse la centaine. Dans la région 03 (celle de Québec), on en dénombre environ 450. L'an dernier, plus de 200 d'entre elles avaient accepté la cotisation à la source. Cette année, Centraide veut faire mieux.

Esperons que le message saura être entendu par ceux qui doivent l'entendre. Cela ne coûte rien... et ça rapporte beaucoup.

Economiseur d'essence: un vrai...?

Trois Québécois ont l'intention de mettre sur le marché mondial, d'ici à quelques se-

maines, une nouvelle invention qui, selon eux, permettra des économies d'essence de l'ordre de 25 pour 100.

Les coinventeurs de cette "petite merveille" baptisée "Système de rendement garantie 10-30", MM. Albany Labranche de Baie-Saint-Paul, Bruno Parent de Mont-real et André Collin de Charlesbourg, affirment que le "kit" en question se détaillera moins de \$200.

L'engin, dont on a pas voulu dévoiler les détails, chauffe l'essence avant son admission dans le carburateur. L'idée n'est pas nouvelle cependant puisqu'un brevet américain datant de 1916 et portant le no 1,168,111 en apporte déjà le principe. Depuis lors, selon les recherches entreprises par une firme d'ingénieurs de Mont-real, plusieurs autres brevets ont été émis pour des idées similaires.

Cependant, selon le notaire André Roberge qui s'occupe des intérêts des coinventeurs, l'originalité de ce nouveau modèle résiderait dans une méthode de contrôle du débit de l'essence et de la chaleur de l'eau tout à fait exceptionnelle.

Afin de s'assurer et surtout de rassurer les plus sceptiques que leur engin fait véritablement économiser 25 pour 100 d'essence, les coinventeurs l'ont confié au bureau d'expertise du Club Automobile du Québec. Les résultats vous seront communiqués dès que les connaîtra.



M. Albany Labranche, mécanicien de Baie-Saint-Paul

Tant qu'il y en aura...



Ces modèles d'une valeur de \$55

en vente à \$39.95 chacun!

Le premier modèle genre "poche" est doté d'une courroie et doublé suédine. De plus, il possède une poche intérieure à fermeture éclair. Disponible en cuir ou en suède, dans le noir, taupe, bourgogne ou gris.

L'autre modèle genre "coffret", de conception fort simple, est fabriqué en excellent cuir canadien. Il est doublé suédine avec poche intérieure. Noir, brun ou gris.

\$39.95 chacun

16. de la Fabrique 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4035 PLACE FLEUR DE LYS 529-0303

BIRKS
JOAILLIERS

VENTE TRANS CANADA EATON

Plus que 2 jours pour profiter des aubaines TransCanada Eaton

La Vente TransCanada se termine le samedi 20 septembre. Ce grand événement n'arrive que deux fois par année; alors dépêchez-vous de passer chez Eaton. Vous y dénicherez, à prix spéciaux ou réduits, une multitude d'articles des plus pratiques pour vous, votre famille, votre foyer.

Eaton, Place Ste-Foy, Ste-Foy

EATON

Congrès d'études inuit

Aucun conférencier autochtone

par **Léonce GAUDREULT**
Il fallait que quel-
qu'un montre la chose
du doigt.
C'est un Inuk qui s'en
est chargé.
Au deuxième jour de
leurs discussions sa-

vantes, les "chercheurs
blancs" réunis sous l'i-
nitiative des Etudes
inuit de l'université La-
val se sont fait rap-
peler à l'ordre... normal
des choses.
Il a posé la question
fondamentale à savoir
comment se faisait-il

qu'on puisse trouver
concevable, "qu'importe",
qu'un congrès
d'études inuit (le 2e) se
tienne sans qu'on pren-
ne le soin d'inviter un
ou plusieurs experts
inuit comme confé-
rencier pour parler de
leur propre culture.

C'est Moses No-
valinga des îles Belcher
(baie d'Hudson) qui se
chargea de lancer la
balle dans cette as-
semblée de plus d'une
cinquantaine de cher-
cheurs venus de nom-
breux pays pour échan-
ger leurs connaissances

sur les habitants de
l'Arctique canadien
ainsi que du Nouveau-
Québec.
En plus d'exiger
qu'on fasse de la place à
des Inuit dans ce type
de conférences, l'in-
tervenant a remis fon-
damentalement en
question l'intérêt mêm-
e des sujets traités
lors de ces conférences.
En somme, le mes-
sage lancé par cet Inuk
qui n'en pouvait plus a
été le suivant.
Nous voulons, nous
Inuit, que le reste du
monde sache ce que

nous sommes, pas ce
que nous avons été. Ici,
vous discutez de fic-
tions, de notre degré de
résistance à l'alcool, de
nos relations sexuelles,
etc. Vous n'appréciez
pas, vous Québécois,
qu'on vous parle de vo-
tre culture sans qu'on
vous demande votre
opinion.
Moins d'une dizaine
d'Inuit sur la centaine
de participants consi-
dérés en majeure par-
tie de chercheurs as-
sistent à ce congrès, au-
cun d'entre eux comme
conférenciers.

L'intervention de Mo-
ses Novalinga qui, inci-
demment, agissait
comme reporter de la
CBC (Radio-Canada),
suivit immédiatement
une conférence du so-
ciologue québécois
Jean-Jacques Simard
qui portait précisément
sur les tensions idéo-
logiques et de l'im-
possibilité pour les
communautés inuit d'é-
viter les conflits pro-
voqués par la division
des classes sociales, re-
transposée chez elle par
la société capitaliste.

de s'adapter en quel-
ques années seulement
à des changements qui
se sont étalés sur quel-
que 300 années dans les
sociétés occidentales.

pératives inuit à la-
quelle il a participé en
avril dernier.
Prenant comme
exemple contemporain
les conflits ouverts sur
le contrôle du pouvoir
politique du pouvoir
inuit au Québec entre
les coopératives locales
et les nouvelles cor-
porations de dé-
veloppement mises en
place par l'Entente de
la baie James, M. Si-
nard a tenté de mon-
trer que les Inuit n'é-
chapperaient pas —
comme toutes les so-
ciétés vivant en con-
texte capitaliste — aux
conflits suscités glo-
balement par la di-
vision des classes, peu
importe leur degré de
propriétés collectives
pouvant exercer sur
leurs moyens de pro-
duction.

Au passage, il n'a pas
manqué de faire quel-
ques remarques acer-
bes sur les institutions
mises en place par l'En-
tente de la baie James,
les qualifiant de "re-
marquable cathédrale
bureaucratique".

Dans cette lutte pour
le pouvoir politique, le
conférencier n'a pas ca-
ché un certain parti
pris pour que les co-
opératives locales exis-
tant depuis 20-25 ans
assument cette di-
mension nouvelle du
pouvoir, indiquant que
leurs leaders pouvaient
mieux les représenter
au plan politique que
ceux installés dans les
corporations de dé-
veloppement qui doi-
vent leur existence à la
signature il y a cinq ans
de l'Entente de la baie
James entre le gouver-
nement du Québec,
les Cris et les Inuit.



Un air de modestie

Chez les Musulmans du Pakistan, les femmes ont coutume, en public, de se couvrir merveilleusement afin de se distinguer socialement. Cette coutume s'appelle Purdah.

Même si le Purdah nous laisse sceptiques, il nous faut bien admettre que depuis des siècles, les peuples de l'Inde fabriquent des tissus étonnamment soyeux, de riches broderies et des motifs fantastiques qui servent à couvrir leurs femmes.

Nous venons de recevoir une cargaison de robes et de pantalons bouffants d'où se dégageait tout le mystère et les couleurs de l'Islam—tout en flattant, à la mode occidentale, les lignes de la femme.

Le tissu imprimé vient de Lahore, trépidante capitale du Pakistan de l'Ouest. Les robes sont brodées à la main par des femmes de la vallée de Swat, d'où leur appellation de broderies "Swati". Les tailleurs pakistanais savent agencer tissus et broderies en un style à la fois modeste et original, selon la mode de la ville frontalière de Quetta.

Les robes et les pantalons sont vendus séparément. Egalement en magasin: des écharpes et des ceintures.

Le voyage: A bord de pittoresques camions Bedford jusqu'à Rawalpindi, Pakistan de l'Ouest. Puis en fret aérien jusqu'à Londres d'où les marchandises sont acheminées vers Montréal en avion.

IMPORT BAZAAR

Place Fleur de Lys — 524-5591
550, boul. Hamel, Québec
Lun.-Mer. 9.30 - 5.30, Jeu.-Ven. 9.9 - 5.30

CORRECTIONS
Des erreurs se sont glissées dans notre annonce publiée le mercredi 17 septembre, en page E-15 de ce journal.

Vous auriez dû lire:

ORANGES SUNKIST Valence, produit de Californie, Grosseur no 56 (au lieu de 1).	FENOUIL PRODUIT DU QUEBEC
--	----------------------------------

.25 ch. (au lieu de la livre) **.25 la livre** (au lieu de chacune)

provigo

MESSAGE IMPORTANT A LA P.M.E.

La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante, en collaboration avec différents milieux d'affaires québécois, participe au blitz téléphonique qui aura lieu le jeudi 18 septembre 1980.

Le but de cette action est d'amener le Gouvernement du Québec à alléger le fardeau de la petite et moyenne entreprise par la réduction d'une paperasserie excessive, de réglementations et de tracasseries administratives auxquelles les entreprises sont astreintes quotidiennement.

Des difficultés survenues aux Postes canadiennes nous ayant empêchés de communiquer directement avec nos 8,800 membres au Québec, nous prions instamment tous ceux à qui la paperasserie gouvernementale crée des ennuis de bien vouloir téléphoner leur appui:

le jeudi 18 septembre 1980 de 9h à 17h

Le résultat de ce blitz téléphonique sera soumis à l'attention du Gouvernement du Québec.

Le numéro à composer: (514) 866-5552

La Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante

MISE AU POINT

Dans la publicité Richelieu pour la semaine se terminant le 19 septembre 1980, on aurait dû voir un **contenant de crème glacée 2 litres en carton**, au lieu d'un contenant en plastique.

RICHELIEU

AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, le Directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le parti Rassemblement Populaire.

Le représentant officiel du parti Rassemblement Populaire est monsieur Yvon Hamel, 1391, 4ème Avenue, Québec.

Le parti Rassemblement Populaire entend exercer ses activités dans la municipalité de Québec.

Montréal, le 9 septembre 1980.

La Secrétaire
ME JOHANE CANNING-LACROIX

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, Bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131
Partout ailleurs au Québec 1-800-361-6017



HOLT RENFREW
tout ce que vous attendez de mieux

\$150. et \$185.

Des sacs hautement désirables! Forme plate, matière texturée, et intérieur spacieux, pour tous vos besoins. A gauche: devant tressé, en chevreau noir ou bourgogne, \$150. A droite: serpent noir ou brun, \$185. Exclusifs. Accessoires. Rez-de-chaussée.

H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21H PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - PLACE STE FOY
2 hrs. station. gratuit, parc-autos, Place de l'Hôtel de Ville

En vente à nos 6 magasins

Paquet-Syndicat Inc.

Mail St-Roch
Place Laurier
Galeries Chagnon

Mail St-Roch
Place Laurier
Place Fleur de Lys



Un petit caprice... bien pardonnable...

Bas promenade de Caprice, 100% nylon

Modèle A) Bas-culotte promenade, transparent de la taille aux pieds. Rég. 1.39	Spécial 1.11 3 / 3.19
Modèle B) Bas-culotte promenade, culotte et pointes renforcées. Rég. 1.39	Spécial 1.11 3 / 3.19

En vente à nos 6 magasins dans le rayon des bas

Le Conseil de presse après le référendum

La presse s'est acquittée de sa tâche

par **Lise LACHANCE**
du bureau du Soleil

MONTREAL — La presse s'est acquittée convenablement de sa tâche durant la campagne référendaire.

Telle est la conclusion à laquelle en arrive le Conseil de presse du Québec après une première étude des 17 plaintes qui lui ont été soumises.

Pas d'accrocs majeurs
Prénant la parole au cours de la septième assemblée générale an-

nuelle de l'organisme tripartite (journalistes, entreprises de presse et public), le secrétaire général Jean Baillargeon a en effet affirmé que la majorité des plaintes reçues durant la campagne ne soulevaient pas d'accrocs majeurs à l'éthique de la presse mais portaient surtout sur des questions de détails.

Les principaux griefs étaient, par ordre décroissant:

— la partialité, l'i-

nexactitude et le manque de rigueur professionnelle: 24 pour 100 chacun;

— l'utilisation de méthodes incorrectes et l'information incomplète: 18 pour 100 chacun;

— une entrave à l'exercice du métier de journaliste: 12 pour 100;

— un problème d'atteinte à la liberté d'expression: 6 pour 100.

Forte augmentation
Si on ne considère

plus le référendum seul mais toute la dernière année, le nombre des plaintes a augmenté de 28 pour 100 par rapport à l'année précédente. Une bonne majorité (73 pour 100) était dirigée contre la presse écrite.

On remarque que les quotidiens ont été les plus critiqués. Ils ont fait l'objet de 61 pour 100 des plaintes comparativement à 33 pour 100 pour les hebdomadaires et à 6 pour 100 pour les pé-

riodiques. La radio et la télévision se partagent un nombre à peu près égal de critiques.

Me Baillargeon a relevé que les principaux

reproches adressés à la presse se ramènent à:

— la partialité et l'inexactitude: 27 pour 100;

— le manque de ri-

gueur professionnelle: 22 pour 100;

— la discrimination: 10 pour 100;

— l'utilisation de méthodes incorrectes: 7

pour 100;

— les atteintes à la vie privée: 7 pour 100.

D'autre part, a ajouté le secrétaire général du

Conseil, les abus de la

discretion éditoriale connaissent une augmentation significative (7,5 pour 100 vs 4 pour 100 pour l'année précédente).

Fin de la récession prévue par MacEachen

OTTAWA (d'après PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, et certains experts prévoient une fin prochaine de la récession et une reprise économique au début de l'an prochain.

Pour les chômeurs (au nombre de 833.000 en août) et le consommateur qui, en 1979, n'obtenait pour son dollar que l'équivalent de 88 cents de produits d'épicerie, cela paraît

peu croyable.

Mais, il s'agit de s'entendre sur le sens des mots. Pour le profane, fin de récession est synonyme de retour au bon vieux temps. Pour l'économiste, il s'agit plutôt de la fin d'un mouvement de récession, suivi d'une lente remontée pour revenir, tout simplement, au niveau de l'emploi, des investissements et autres performances économiques qui avaient été at-

teints quand la récession est survenue.

Pour certains économistes, il faudra attendre 1982 avant que l'économie ne revienne à son niveau de janvier 1980. Et, la situation pourrait empirer avant de commencer à s'améliorer.

Quant à M. MacEachen, dont le budget qu'il présentera le mois prochain aura un impact sur les perspectives de relance, il est plus optimiste.

En effet, il prévoyait récemment encore

"une reprise vers la fin de cette année, reprise qui sera plus perceptible au début de l'an prochain, avec la possibilité d'un retour à un taux de croissance plutôt bon".

Ce que ne confirme pas M. Michael McCracken, président de la société Informetrica Ltd, d'Ottawa, entreprise spécialisée dans les prévisions économiques.

FABRICVILLE

Distributeurs de tissus et tentures

VENTE AUTOMNE-HIVER DE TISSUS ET TENTURES A

Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour 1 sou.

Pour 5 jours seulement.

Jeu. 18, ven. 19, sam. 20, lun. 22, mar. 23

1 le mètre

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 4.98 - 6.50 m
POLYESTER-COTON ASSORTIS
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 8.50 m
TISSU A COSTUME SILTIKA avec soie
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 5.50 m
CREPE DOUX ET SOUPLE
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 4.98 m
DENIM INDIGO
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
150 cm Rég. 7.98 m
SUPER SUEDE
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
150 cm Rég. 11.98 - 13.98
LAINAGES Tweeds, tissés, de fantaisie, à carreaux, laines unies, etc.
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
TOUS LES COUPONS
Achetez 1 coupon au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
PATRONS Butterick, Simplicity, Style, McCall's, Vogue.
Achetez 1 patron au prix régulier et obtenez-en un autre pour 1 sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
RAYON DES TENTURES
Tout notre stock de tissus discontinus: batiste, filet, acrylique, coton.
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour 1 sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
150 cm Rég. 4.98
GABARDINES VARIEES
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 2.99
GUINGAN
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
Rég. 5.98
REMBOURRAGE A EDREDON
Achetez-en un sac au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
115 cm Rég. 4.50 - 5.98 m
CHALLIS Grand choix d'imprimés dans des laines foncées.
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
150 cm Rég. 5.98 m
JERSEY DE COTON UNI
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

COUPON - COUPON - COUPON
150 cm Rég. 5.98 m
TOILE TRICOT DOUBLE
Achetez 1 mètre au prix régulier et obtenez-en un autre pour un sou.
Valable les 18, 19, 20, 22 et 23 septembre.

1505, D'ESTIMAUVILLE GIFFARD

TEL.: 663-8201



En vente à nos 6 magasins

Daquet-Syndicat

Mail St-Roch Place Laurier Galeries Chagnon
Mail St-Roch Place Laurier Place Fleur de Lys

LES BEAUTÉS PLAYTEX

A) Soutien-gorge "Beauté", avec cerceau, sans couture, orné de délicate dentelle. Avec bretelles extensibles pour un meilleur support. Blanc ou beige. Grandeurs: B 34 à 38, C 34 à 40, D 34 à 40. Style 707.

B) Soutien-gorge "Beauté", légèrement doublé. Bonnets en tricot avec une incrustation de jolie dentelle. Le dos et les côtés sont rehaussés d'une dentelle extensible. Blanc ou beige. Grandeurs: A 32 à 36, B 34 à 38, C 34 à 36. Style 646.

C) Gaine "Incroyable", en tissu spécial "Tweave", légère et de grand maintien. Un nouveau concept: l'entrejambe double en coton aéré "Frais et Sûr". Blanc ou beige. Tailles: P.M.G.TG.TTG. Style 2493.

D) Soutien-gorge "Beauté", sans couture, orné de délicate dentelle. Blanc ou beige. Grandeurs: B 34 à 38, C 34 à 40, D 34 à 40. Style 702.

E) Culotte galbée "Beauté", en tricot de satin, légère à contrôle moyen. Elle vous donne une forme naturelle grâce aux formes galbées. Une ligne parfaite "confortable" et à la mode. Blanc ou beige. Grandeurs: P.M.G.TG. Style 2726

F) Culotte "Beauté", en tricot de satin, légère à contrôle moyen. Une qualité Playtex assurant une ligne parfaite. Blanc ou beige. Tailles: P.M.G.TG. Style 2728.

VÊTEMENTS DE BASE PLAYTEX

B-C 13.95
D 14.95

A-B-C 12.95
P.M.G. 19.95
TG.TTG. 21.95

B-C 12.95
D 13.95

14.95
13.95

En vente à nos 6 magasins dans le rayon des vêtements de base.

CORRECTION

Excusez-nous de ne pas être infallibles!
Suite à ce qui a été annoncé dans Le Soleil, le 17 septembre, page H 24, concernant la vente 3 jours seulement, vous auriez dû lire:

3 jours seulement!
les 18, 19 et 20 septembre

25% d'escompte sur tous les vêtements sport juniors en magasin (rayon 62).

Hâtez-vous et profitez de réductions fantastiques!

Quatre ex-députés libéraux tentent un retour

par Réjean LACOMBE

Au moins quatre anciens députés libéraux qui avaient mordu la poussière lors des élections du 15 novembre 1976 sont désireux de revenir sur les rangs en vue des prochaines élections générales qui auront lieu à l'automne ou au printemps.

Ainsi, l'ancien député de Charlebourg, M. André Harvey, a confié hier au SOLEIL qu'il sera à nouveau

candidate lors du prochain scrutin. Il étudie actuellement la possibilité de se représenter dans l'une des trois circonscriptions suivantes: Lac-Saint-Jean, Jonquière et Charlebourg.

Actuellement, M. Harvey est en congé sans solde. Il était attaché au bureau du président de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec. Il a d'ailleurs informé ses patrons de son intention d'être candidat libéral lors des pro-

chaines élections.

En novembre 1976, M. Harvey avait été défait par 4,785 voix par le ministre Denis de Belleval. Si jamais il sollicite l'investiture libérale dans Charlebourg, il devra faire la lutte à deux femmes, Mme Véronique Guimont Barry et Mme Raymonde Giguère, qui ont déjà indiqué leur intention de se présenter au prochain congrès de nomination du Parti libéral.

Par ailleurs, l'ancien député libéral de Bellechasse, M. Pierre Mercier, a annoncé officiellement au début de la semaine son intention de se présenter à l'assemblée de mise en candidature libérale dans Bellechasse qui aura lieu le 21 septembre à Saint-Malachie. Lors du scrutin de novembre 1976, M. Mercier avait été défait par seulement 798 voix par le candidat de l'Union nationale, M. Bertrand Goulet.

Dans la circonscription de Taschereau, il semble de plus en plus évident que les libéraux n'auront que l'embaras du choix. D'abord, l'ancien député Irénée Bonnier aurait l'intention de refaire la lutte au député actuel, M. Richard Guay. Il devra toutefois affronter quelques adversaires lors du congrès de nomination. Mme Florence Ivers a déjà indiqué son intention de solliciter la candidature libérale. De plus, il n'est pas exclu que le conseiller municipal de la ville de Québec, M. Jules Blanchet soit lui aussi sur les rangs. M. Jean-Yves Lachance a également laissé entendre qu'il poserait sa candidature.

Par ailleurs dans la circonscription de Vanier, l'ancien député libéral, le Dr Fernand Dufour, a

déjà indiqué au SOLEIL qu'il étudiait la possibilité de se représenter sous l'étiquette libérale.

Dans la nouvelle circonscription de La Peltre, un administrateur, M. Jean-Guy Carignan, devra faire la lutte à M. Gaétan Gobeil en vue d'obtenir l'investiture libérale.

On sait, depuis mardi, que le sous-ministre à la Justice, Me René Dussault se porterait candidat libéral dans la circonscription de Chauveau. Toutefois, si des élections partielles ont lieu cet automne, repoussant ainsi le scrutin général au printemps, le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, serait désireux de voir Me Dussault se porter candidat dans la circonscription d'Outremont à Montréal qui était représentée par l'ancien député libéral André Raynaud.

Toutefois, il semble, selon différentes informations recueillies par LE SOLEIL, que M. Dussault serait davantage intéressé à se porter candidat dans Chauveau. Si jamais c'est le cas, il devra faire la lutte à M. Jacques Paradis, un courtier d'assurance, qui a déjà indiqué son intention de se porter candidat.

En dehors de la région métropolitaine de Québec, un autre ancien député libéral, M. Yvon Vallières, sera candidat libéral dans la circonscription de Richmond. Il avait été défait en 1976 par le candidat unioniste, M. Yvon Brochu, qui l'avait emporté par 1,907 voix.

Dans Lotbinière, l'ancien député libéral, M. Georges Massicotte, étudierait la possibilité de revenir une fois de plus sur les rangs. Lors de la

dernière élection générale, il avait été défait par 6,713 voix par M. Rodrigue Biron alors chef de l'Union nationale.

Il semble toutefois que les candidatures libérales dans la région de

Québec se préciseront de plus en plus au cours des prochains jours puisque le chef du PLQ, M. Claude Ryan, a passé une grande partie de la journée d'hier à accueillir de futurs candidats ou aspirants candidats à son bureau de l'Assemblée nationale.

Bourassa dit non

MONTREAL (d'après PC) — L'ex-premier ministre Robert Bourassa a nié hier la rumeur voulant qu'il soit prêt à tenter un retour en politique en compagnie du maire Drapeau de Montréal, que ce soit avec l'Union nationale ou toute autre formation politique.

Dans une interview téléphonique au quotidien La Presse, M. Bourassa a affirmé vouloir ainsi mettre un terme aux rumeurs "non fondées" qui circulent à cet effet et qui veulent qu'il pourrait envisager cette possibilité devant le refus de l'actuel chef libéral Claude Ryan de le voir revenir sous la bannière libérale à l'occasion de la prochaine élection générale.

Claude Ryan s'est opposé catégoriquement à un éventuel retour de M. Bourassa au sein des libéraux.

C'est comme si une belle-mère voulait continuer à vivre avec un couple marié, a dit M. Ryan mardi

lors d'une entrevue à la station radiophonique CKVL.

Il a ajouté que la population avait répudié M. Bourassa en 1976 et que la prochaine élection serait le premier test de la nouvelle direction du parti.

Mais pour M. Bourassa, "seul le Parti libéral représente pour moi les aspirations de développement et d'ouverture d'esprit auxquelles je peux souscrire, car je ne suis pas un conservateur ni un homme de droit, mais bien un social-démocrate, comme en témoigne d'ailleurs les années où j'ai été au pouvoir".

L'ex-chef de gouvernement a par ailleurs admis avoir rencontré récemment le maire de Montréal, entretiens au cours desquels ils ont "effleuré" la situation politique au Québec. Il a toutefois affirmé que les discussions portaient avant tout sur les possibilités de développement économique de l'aéroport international de Mirabel et du port de Montréal.

Le restaurant LE TREFLE (Shamrock)
2950, boul. Laurier Ste-Foy

est maintenant OUVERT!

Menu pour gens d'affaires à partir de \$3.75

FESTIVAL DU CRABE \$9.00 par personne

Receptions et banquets RESERVATIONS: 653-5855

• ambiance agréable
• intimité
• danse avec orchestre "Les Mercédès" du mercredi au dimanche

TABLE D'HÔTE

Soupe du jour ou jus
Pâté au fromage (Tyroptia)

Brochette de poulet	\$8.50
Brochette de fruits de mer	\$9.50
Brochette de filet mignon	\$10.50
Gigot d'agneau	\$9.00
Côte de bœuf au jus	\$10.50
Délice Exotico, Bouquetière (2 pers.)	\$25.00

Liquor du jour
Café - thé - lait
Gâteau Moka ou Forêt noire

VENTE

de liquidation

FIN DE BAIL

RABAIS JUSQU'À

50%

sur toute la marchandise en magasin

IL FAUT TOUT VENDRE D'ICI LE 27 SEPTEMBRE

e.e.
Lemieux

Galeries Rond-Point, Lévis

Super Loto

NUMÉROS GAGNANTS

DATES DE TIRAGES

17 AOÛT / 14 SEPTEMBRE

(LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS «DÉCOMPOSÉS» ET LOTS)

* 2130311 \$1 million	* 4618757 \$1 million	* 1399924 \$1 million
130311 10,000\$	618757 10,000\$	399924 10,000\$
30311 1,000\$	18757 1,000\$	99924 1,000\$
0311 100\$	8757 100\$	9924 100\$
311 50\$	757 50\$	924 50\$
* 1889373 \$1 million	* 3081442 \$1 million	* 2296677 \$1 million
889373 10,000\$	081442 10,000\$	296677 10,000\$
89373 1,000\$	81442 1,000\$	96677 1,000\$
9373 100\$	1442 100\$	6677 100\$
373 50\$	442 50\$	677 50\$
* 1405679 \$1 million	* 3567915 \$1 million	
405679 10,000\$	567915 10,000\$	
05679 1,000\$	67915 1,000\$	
5679 100\$	7915 100\$	
679 50\$	915 50\$	
* 1876379 \$1 million	* 5282669 \$1 million	
876379 10,000\$	282669 10,000\$	
76379 1,000\$	82669 1,000\$	
6379 100\$	2669 100\$	
379 50\$	669 50\$	

SI VOUS DETENEZ UN BILLET GAGNANT

- Suivre les instructions au dos de votre billet
- Remplir le talon à l'endos de votre billet
- Pour les lots de 1 000\$ et moins
Présenter le billet complet à une succursale de la Banque Nationale du Canada.
- Pour les lots de 10 000\$ et 1 000 000\$
Détacher le talon le long du pointillé et l'envoyer par courrier recommandé ou présenter le billet complet en personne à
LOTO-QUEBEC
2000 rue Berri
Montréal, Québec
H2L 4N5

* Si la liste ci-dessus et la liste officielle ne concordent pas, la liste officielle prévaut.

Avec les sachets précieux, il y a plusieurs façons de gagner:

- Tirage de 10 gros lots de 1 million.
- Des billets gratuits.
- Des chèques au porteur de 20\$, 50\$, 1 000\$ et 10 000\$.

* TIRAGE DU 17 AOÛT 1980 / * TIRAGE DU 14 SEPTEMBRE 1980

il y a peut-être
\$1 MILLION dans votre sachet